

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2023

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

I. Présentation de la Caisse Régionale

1. Le projet d'entreprise #team29
2. Notre modèle d'affaires

II. Réponse à nos enjeux RSE¹

1. Rappel du cadre réglementaire
2. Le Projet Sociétal du Groupe
3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes
4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers
5. Nouvelle Politique RSE

III. Nos engagements et actions RSE

1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE
2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise
3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients
4. Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise
5. Cultiver l'éthique des affaires
6. Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions
7. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires

IV. Annexes

¹ Responsabilité Sociétale des Entreprises.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

I. Présentation de la Caisse Régionale	7
1. La RSE projet d'entreprise #TEAM29	8
2. Notre modèle d'affaires	9
II. Réponse à nos enjeux RSE	11
1. Rappel du cadre réglementaire	11
1.1. Publication d'une déclaration de performance extra-financière	11
1.2. La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité) et la réponse du Groupe	11
1.2.1. L'intégration de la durabilité dans le conseil financier	11
1.2.2. La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole ont généralisé l'approche ESG dans leurs activités	12
1.2.3. Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables	12
1.2.4. Le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG	12
1.3. La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)	13
1.3.1. La réponse Groupe - Cadre et exigences réglementaires	13
1.3.2. Méthodologie et détermination des actifs alignés	17
1.3.3. Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère au 31 décembre 2023	19
1.3.4. Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie	19
1.4. Les réglementations MiFID II & IDD	20
2. Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités	20
2.1. Le Crédit Agricole porte une mobilisation collective	21
2.2. Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe	21
3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes	21
4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers	21
5. Politique RSE	28
III. Nos engagements et actions RSE	31
1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE	31
1.1. Risque de désengagement de la vie territoriale	31
1.1.1. Politique d'accompagnement du territoire	31
1.1.2. Politique d'écoute des parties prenantes	37
1.1.3. IDECA	38
1.1.4. Nouvelles filières	39
1.1.5. Indicateurs de performance	40
1.2. Risque de défaut de gouvernance mutualiste	41
1.2.1. Politique de développement du sociétariat	41
1.2.2. Fonctionnement mutualiste	42
1.2.3. Formation des administrateurs	43
1.2.4. Indicateurs de performance	45
2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise	45
2.1. Risque de non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients	45
2.1.1. Politique RH et mobilité	46
2.1.2. Plan de formation et formations réglementaires	48
2.1.3. Journées d'informations et de formations	50

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

2.1.4.	Indicateurs de performance	50
2.2.	Risque de dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement	51
2.2.1.	Politique diversité & mixité	51
2.2.2.	Qualité de Vie et Conditions de Travail	52
2.2.3.	Politique HECA	54
2.2.4.	Engagement des collaborateurs	55
2.2.5.	Indicateurs de performance	57
3.	Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients	58
3.1.	Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	58
3.1.1.	Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière	59
3.1.2.	Accompagnement de la clientèle fragilisée par un accident de la vie	60
3.1.3.	Démarche d'inclusion sur les territoires	61
3.1.4.	Indicateurs de performance	64
4.	Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise	65
4.1.	Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie	65
4.1.1.	Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés au changement climatique	66
4.1.2.	Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés à la nature et biodiversité	67
4.1.3.	Mobilité durable	67
4.1.4.	Politique Achats	69
4.1.5.	Stratégie IT de la Caisse Régionale	69
4.1.6.	Politique RSE	70
4.1.7.	Politique Immobilière	71
4.1.8.	Suivi et réduction de nos émissions de GES	72
4.1.9.	Politique Financière	76
4.1.10.	Dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux	77
4.1.11.	Indicateurs de performance	80
5.	Cultiver l'éthique des affaires	82
5.1.	Risque lié au manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients	82
5.1.1.	Charte éthique, code de conduite, règlements et politiques relatives aux règles de déontologie	82
5.1.2.	Politique de Protection des données personnelles	84
5.1.3.	Politiques relatives à la prévention de la délinquance financière	84
5.1.4.	Indicateurs de performance	86
6.	Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions	86
6.1.	Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client	86
6.1.1.	Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Particuliers et déclinaison de la politique crédit	86
6.1.2.	Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques et déclinaison de la politique crédit	88
6.1.3.	Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité	91
6.1.4.	Indicateurs de performance	93
7.	Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires	94
7.1.	Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire	94
7.1.1.	La Démarche RSEa	94
7.1.2.	Déclinaison de la Politique crédit sur le marché de l'agriculture	95
7.1.3.	Installation des jeunes agriculteurs	96
7.1.4.	Indicateurs de performance	97

IV. Annexes	100
1. Note méthodologique	100
1.1. Périmètre du reporting	100
1.2. Méthodologie de consultation des parties prenantes	101
1.2.1. Étapes de la consultation et de validation des risques	101
1.2.2. Travaux de cotation des domaines d'action extra-financiers	104
1.3. Risques extra-financiers actualisés dans la DPEF 2023	107
1.4. Informations visées par l'article L225-102-1 III du Code de commerce	109
2. Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives	111
3. La méthodologie SAFE (ex P9XCA)	111
4. Les Trajectoires Net Zéro du Groupe Crédit Agricole (portefeuilles de financements et d'investissements)	113
4.1. Présentation générale de la stratégie climat	113
4.2. Accélérer le développement des énergies renouvelables	114
4.2.1. Crédit Agricole Transitions & Énergies	114
4.2.2. Se désengager des énergies fossiles	116
4.3. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels	117
4.4. Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions du Groupe Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050	120
4.4.1. Électricité	120
4.4.2. Automobile	120
4.4.3. Immobilier commercial	121
4.4.4. Immobilier résidentiel	122
4.4.5. Agriculture	122
5. Tableaux sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023	124
Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile	154
6. Rapport de l'organisme tiers indépendant	171

- | -

Présentation de la Caisse Régionale

I. Présentation de la Caisse Régionale

Le Crédit Agricole du Finistère, première coopérative bancaire du département avec ses 40 Caisses locales et ses 111 points de vente, s'attache à satisfaire et développer les patrimoines des 452 000 clients qui lui font confiance, dont plus de 265 000 sont sociétaires.

Composé d'hommes et de femmes, il fonde son développement et sa performance sur les 1504 collaborateurs et 530 administrateurs qui le composent.

Acteur de référence du développement économique, social et sociétal, le Crédit Agricole du Finistère met sa solidité financière au service du territoire pour créer de la valeur économique, soutenir la création et le développement des entreprises, investir dans les domaines d'excellence, financer et accompagner les projets locaux.

Le projet d'entreprise #TEAM29 de la Caisse Régionale s'inscrit dans la raison d'être du Groupe Crédit Agricole, à savoir « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

La VISION pour la CAISSE REGIONALE de demain

1. Être la banque de référence du Finistère

- En améliorant la performance et en s'adaptant à l'environnement
- Avec une gouvernance mutualiste et moderne
- En interagissant avec tous les acteurs du département

2. Être la banque de la RSE, acteur du progrès

- Avec l'humain au centre – clients et collaborateurs
- En conciliant les transitions et l'inclusion
- En visant une triple performance : financière, sociale et environnementale

3. Être agile et tirer profit de la puissance du Groupe Crédit Agricole

- En simplifiant nos relations, nos process
- En modernisant nos réseaux, nos outils
- En s'appuyant sur les filiales du Groupe

Les trois PRIORITES

1. Diffuser un état d'esprit Conquête

- Conduire des actions conquêtes régulières appuyées par des offres dédiées
- Mieux exploiter la recommandation et les opportunités digitales
- S'appuyer sur le double réseau pour capter les projets du territoire
- Développer nos dispositifs de recommandations

2. Développer nos activités de façon équilibrée et diversifiée

- Consolider à la fois nos parts de marché collecte-crédit
- Accroître nos portefeuilles assurance et prévoyance
- Développer nos services bancaires et extra bancaires
- Amplifier notre présence sur les marchés spécialisés et le haut-de-gamme

3. Améliorer notre performance commerciale et opérationnelle

- Développer à la fois les *hard skills* (compétences techniques) et les *soft skills* (compétences générales)
- Favoriser la diversité dans toutes ses dimensions
- Atteindre la qualité des processus « 0 défaut & 100% satisfait »
- S'appuyer sur la puissance du groupe alliée à l'agilité de la Caisse Régionale

1. La RSE projet d'entreprise #TEAM29

La Caisse Régionale a poursuivi en 2023 l'adaptation de son modèle d'affaires afin de répondre aux enjeux des transitions environnementales et sociétales ayant des impacts sur le territoire et sur la vie de ses clients.

L'année 2023 a notamment été marquée par :

- Une formation élargie de l'ensemble de nos élus et collaborateurs aux enjeux de la RSE via notamment les modules e-learning fournis par l'Institut de formation du Crédit Agricole Mutuel (IFCAM) ;
- La montée en puissance du dialogue engagé avec nos clients et partenaires en matière de RSE, notamment via la mise œuvre des questionnaires RSE sur les marchés spécialisés et les entretiens trajectoire patrimoine avec notre clientèle de particuliers ;
- Les travaux menés en concertation avec Crédit Agricole SA sur la trajectoire Net Zéro Carbone de la Caisse Régionale concernant 5 secteurs d'activité : l'immobilier résidentiel, l'immobilier commercial, l'automobile, l'agriculture et l'électricité ;
- Une intégration dans notre politique crédit de premiers éléments sur la prise en compte des risques physiques et de transitions.

La gouvernance de la Caisse Régionale intègre désormais une information régulière sur l'avancée des chantiers liés à la RSE et l'équipe projet dédiée participe aux différentes animations proposées par le Groupe sur les chantiers du Projet Sociétal.

En interne, l'équipe s'est renforcée avec la création d'un poste de chargé de projet dédié à la finance durable et au rapport de durabilité et le recrutement d'un chargé d'affaires énergies et transitions.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Pour 2024, la Caisse Régionale s'attachera à poursuivre l'accompagnement des transitions de 100% de ses clients et jouer pleinement son rôle d'acteur engagé dans les transformations de la société.

2. Notre modèle d'affaires

Le tableau suivant reprend en synthèse le modèle d'affaires de la Caisse Régionale du Finistère et les chiffres clés relatifs à l'année 2023.

#TEAM29	Etre la banque de référence du Finistère Etre la banque de la RSE, acteur du progrès Etre la banque de l'inclusion Etre agile et tirer profit de la puissance du Groupe Crédit Agricole			
NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS ET SOCIETAIRES			
Les femmes et les hommes	265 034	sociétaires		
1 504 collaborateurs au 31/12	452 135	clients	dont	clients particuliers 380 488 Autres clients 71 647
La gouvernance	Parts de marché (novembre)			
530 administrateurs de Caisses Locales	Collecte BDF	32,3%		
1 Président, élu par le Conseil d'Administration	Crédits	34,6%		
15 membres du conseil d'administration CR, qui décide,en lien avec la Direction Générale, des orientations de l'Entreprise				
5 membres au Bureau du Conseil d'Adminsitration				
8 membres du Comité de Direction				
Notre ancrage territorial	NOTRE CREATION DE VALEUR			
97 agences de proximité	11,5	Md€ de financements des patrimoines		
10 agences "clients patrimoines et professionnels"		dont en millions d'Euros	encours	réalisations
2 agences entreprises		Particuliers	7 503	904
1 agence "banque privée"		Professionnels	541	354
120 points relais		Agriculteurs	930	280
188 automates bancaires		Entreprises & collectivités	2 505	360
40 caisses locales	18,4	Md€ de gestion et valorisation des patrimoines		
1 centre de contacts multimédia	352	milliers contrats d'assurances des patrimoines		
	247	milliers de contrats de services bancaires au quotidien		
Notre capital financier	NOS RESULTATS			
2,3 Md€ de capitaux propres consolidés	Soldes de gestion (M€)		sociaux	consolidés
1,6 Md€ de capitaux propres sociaux	Produit Net Bancaire		267	265
	Résultat brut d'exploitation		82	79
	Résultat net		51	60
	Total Bilan (Md€)		15,5	15,8
				Ratio CET1 26,8%
Nos pôles scpécialisés	Nos filiales	Notre implication locale sur l'année		
Placements et patrimoine International Facturation Communication client Contrôle comptable	SAS FORCE 29 TY NAY	. FONDATION 39 projets soutenus		
L'appui des filiales Groupe et régionales	Nos projets Territoire	. IDECA 79 projets accompagnés		
PREDICA AMUNDI PACIFICA UNEXO CA TITRES CABH CALF FONCIERE Bretonne	VILLAGE BY CA FINISTERE MER VENT	. PASSERELLE 477 clients accompagnés		

- II -

Réponse à nos enjeux RSE

II. Réponse à nos enjeux RSE

1. Rappel du cadre réglementaire

1.1. Publication d'une déclaration de performance extra-financière

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui succède au rapport RSE des années précédentes résulte des dispositions du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la transposition en droit français de la directive européenne en matière de publication d'informations extra-financières et de diversité des entreprises.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI). Selon l'article R225-105-2, le rapport de cet organisme, présenté [en annexe](#), comprend :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies ;
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

L'OTI mandaté par le Crédit Agricole du Finistère pour réaliser ces travaux est le Cabinet KPMG.

1.2. La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité) et la réponse du Groupe

Le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte dans les politiques d'investissement des **incidences négatives** des investissements sur la durabilité ;
- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

1.2.1. L'intégration de la durabilité dans le conseil financier

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

1.2.2. La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole ont généralisé l'approche ESG dans leurs activités

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

1.2.3. Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables

Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

1.2.4. Le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG

Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire

évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable [en annexe](#).

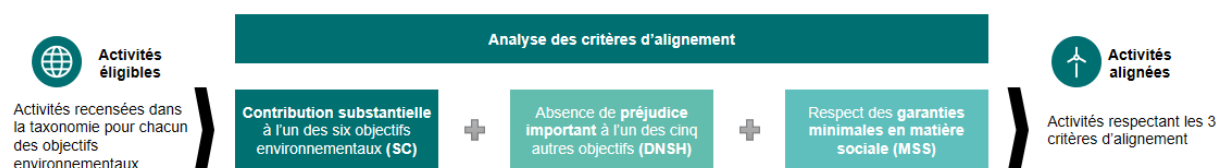
1.3. La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

1.3.1. La réponse Groupe - Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de

nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).

- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- À partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
 - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

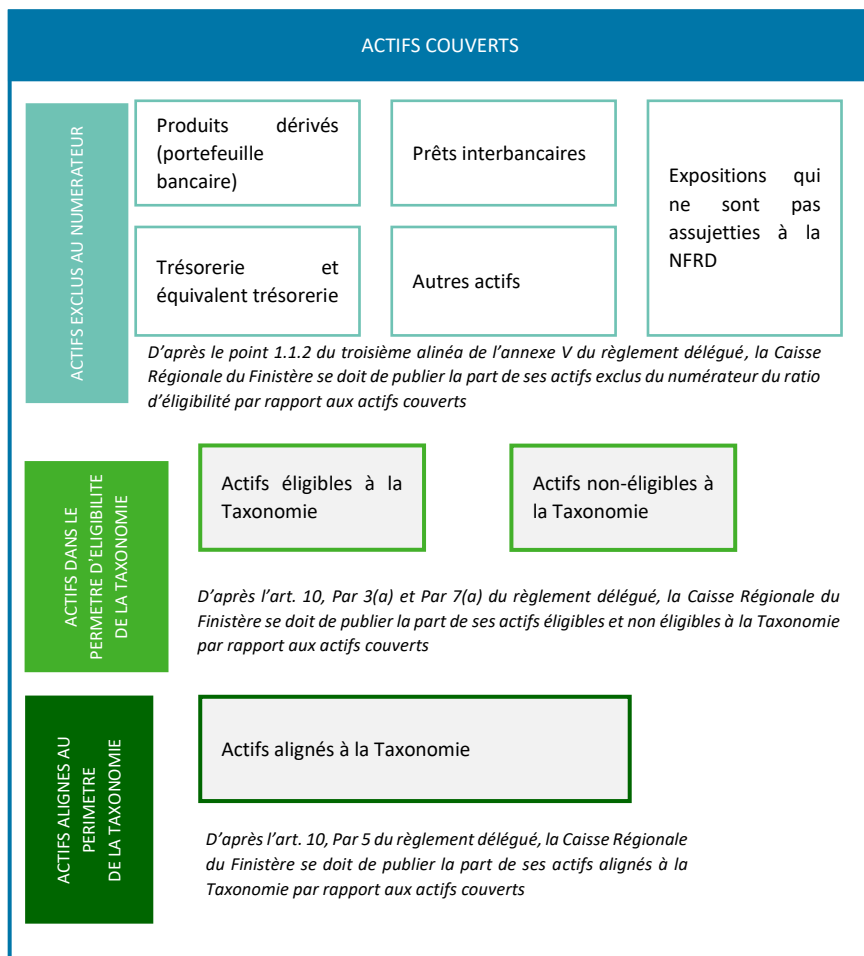
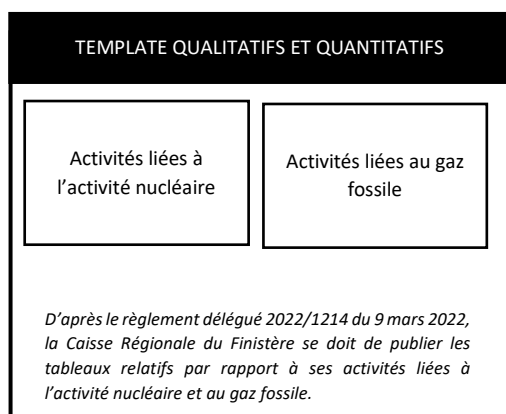
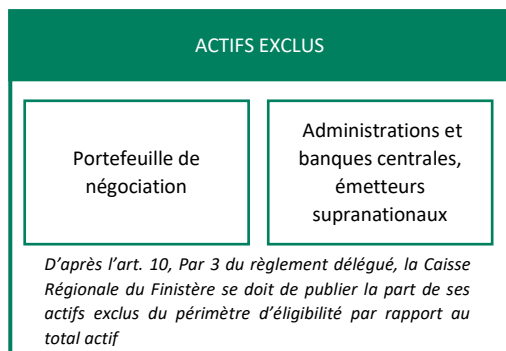
- Enfin, à partir du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025), la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles

activités climatiques (ajoutées par le règlement 2023/2485). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration

de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

1.3.2. Méthodologie et détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1er janvier 2022) pour les ménages de l'Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

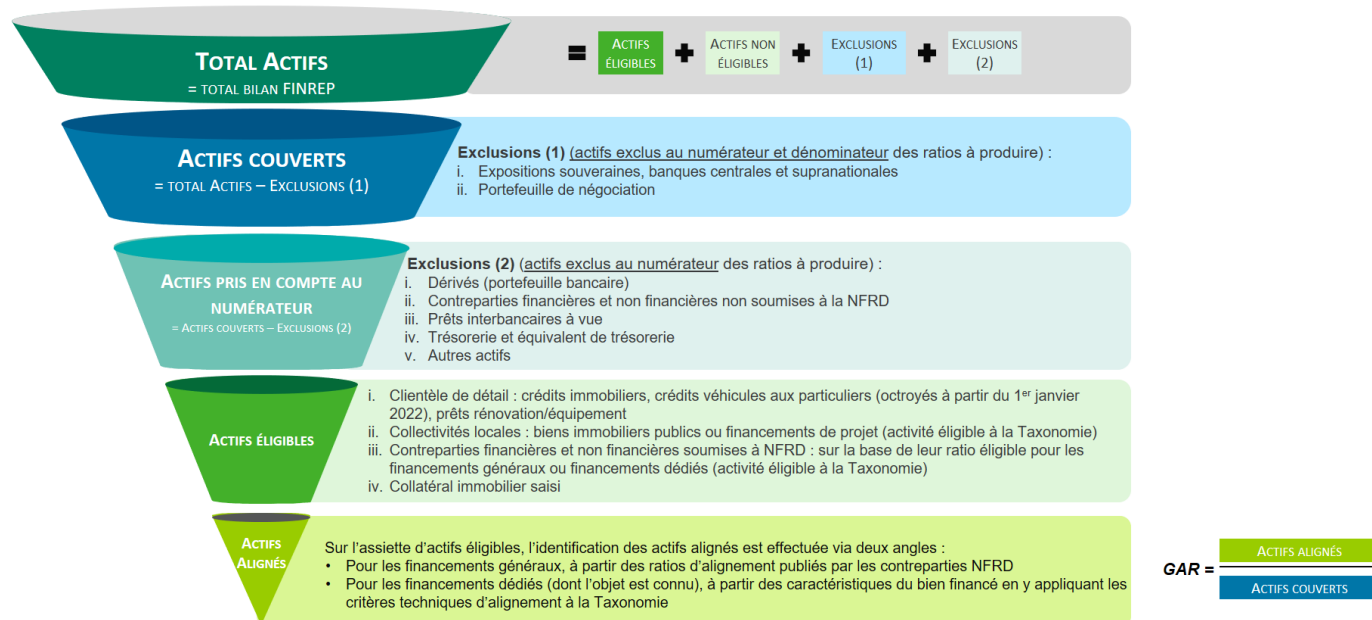
Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement vertes, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

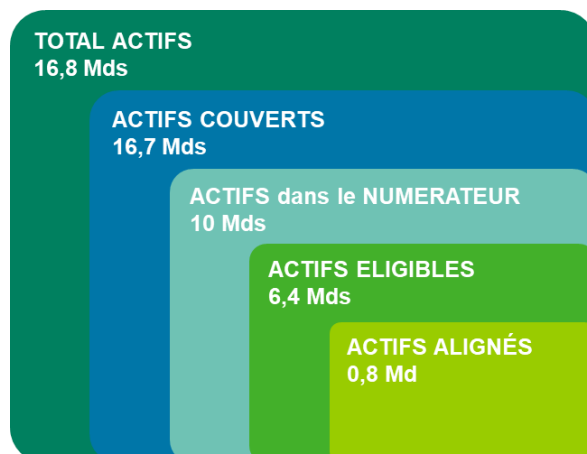
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;

- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs² ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



² Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

1.3.3. Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère au 31 décembre 2023



L'ensemble des tableaux et données de la Caisse Régionale du Finistère publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023 sont disponibles en [annexe, paragraphe 5](#).

1.3.4. Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, mettre uniquement un terme au financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

À cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;

- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

1.4. Les réglementations MiFID II & IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID (Directive concernant les marchés d'instruments financiers) et IDD (Directive sur la distribution d'assurance) régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure » ("Sustainable Finance Disclosure Regulation") précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

2. Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

2.1. Le Crédit Agricole porte une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

2.2. Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

Pour en savoir plus sur le Projet Sociétal et ses 10 engagements, [cliquez ici \(lien\)](#).

3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes

La Caisse Régionale du Finistère a fait le choix d'identifier ses enjeux RSE et ses risques extra-financiers sur la base d'une démarche de co-construction avec ses parties prenantes, avec trois objectifs :

- Mieux connaître les parties prenantes, c'est-à-dire être en mesure d'identifier clairement leurs intérêts, leurs attentes et leurs préoccupations vis-à-vis des impacts des activités de la Caisse Régionale sur son territoire ;
- Consultation des parties prenantes dans l'élaboration de la politique RSE de la Caisse Régionale ;
- Identifier les domaines d'actions extra-financiers les plus importants pour ses parties prenantes, traduits en enjeux et en risques extra-financiers.

La méthodologie mise en place par la Caisse Régionale se fonde également sur la cotation des domaines d'action de la norme ISO 26000.

La méthodologie de consultation des parties prenantes de la Caisse Régionale et les domaines d'action extra-financiers analysés sont détaillés [en annexe](#).

4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers

Les résultats obtenus lors de la consultation des parties prenantes ont permis d'alimenter les travaux menés dans le cadre d'un processus participatif impliquant le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction et les membres de la Commission RSE, composées d'administrateurs de Caisses locales et de la Caisse Régionale. Ces travaux

ont permis d'aboutir à l'identification de neuf risques extra-financiers majeurs pouvant avoir une incidence sur la durabilité de l'entreprise et/ou de ses activités.

La plupart des risques répertoriés ci-dessous sont interdépendants, la réalisation de l'un pouvant affecter la survenance d'un autre. La limite ou la maîtrise de ces risques est matérialisée par des politiques et démarches mises en œuvre au sein de la Caisse Régionale.

L'ensemble de ces éléments est répertorié dans le tableau ci-dessous.

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
1. Désengagement de la vie territoriale	Un modèle de développement économique équilibré s'appuyant sur les multiples atouts d'un territoire est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable. L'implication de la Caisse Régionale auprès des communautés est une attente forte des parties prenantes dont l'absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques. ⇒ Risques d'image et opérationnels.	Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients	● Politique d'accompagnement du territoire ● Politique d'écoute des parties prenantes ● IDECA ● Nouvelles filières

³ Enjeux RSE correspondant aux engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale.

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
2. Défaut de gouvernance mutualiste	Deux sous-risques extra-financiers sont abordés : La Caisse Régionale, tant par son fonctionnement que par sa gouvernance, est mutualiste par nature depuis sa création. Son réseau de sociétaires et d'administrateurs assure à la Caisse une proximité relationnelle et participe à une stratégie globale de l'organisation connectée avec les besoins et ambitions du territoire. Une perte de sens, un désintérêt de la part des sociétaires, une défiance quant à la légitimité du fonctionnement mutualiste de la Caisse par les clients, pourraient compromettre la viabilité de la Caisse Régionale ainsi que son positionnement d'acteur de référence sur le territoire finistérien. Les administrateurs jouent un rôle clé pour assurer un fonctionnement efficace des activités mutualistes de la Caisse et maintenir un dialogue de qualité avec le territoire. Une formation défailante ou inexistante des administrateurs quant aux valeurs défendues par la Caisse, quant aux règles de fonctionnement de l'activité mutualiste et quant à la tenue du rôle de représentant des sociétaires peut nuire à la bonne marche générale de l'entreprise, nuire à sa réputation, compromettre l'attractivité de la Caisse sur son territoire et desservir les acteurs et projets locaux accompagnés. ⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnels et d'image.	Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE	● Politique de développement du sociétariat ● Fonctionnement mutualiste ● Formation des administrateurs
3. Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients	Le capital humain de la Caisse Régionale est une richesse clé de son modèle d'affaires et de sa création de valeur. Une gestion défailante des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.) et la perte de talents et de ressources humaines pourraient impacter la continuité de l'entreprise, sa performance et sa pérennité. Ce dysfonctionnement dans la gestion RH serait préjudiciable au marché de l'emploi sur le territoire finistérien. L'évolution des modes de travail et la transformation digitale reconfigurent le marché du travail avec notamment une concurrence accrue en matière de recrutement, ce qui peut entraîner des risques pour la Caisse Régionale si elle ne dispose pas d'une politique de développement du capital humain adaptée. ⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnels, d'image et risques physiques (sécurité, sûreté, prévention).	Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise	● Politique RH et mobilité ● Plan de formation et formations réglementaires ● Journées d'informations et de formations

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
4. Dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement	Deux sous-risques extra-financiers sont abordés : La Caisse Régionale attache une grande importance à la qualité de vie au travail et aux conditions de travail, leviers majeurs de la performance et de l'engagement des équipes. Les risques associés sont de plusieurs ordres : baisse de l'engagement des équipes et de la performance individuelle et collective ; des risques économiques liés à la perte de productivité et au déséquilibre des dispositifs de prévoyance en vigueur ; des risques juridiques liés à l'obligation de sécurité dont est tenue la Caisse Régionale vis-à-vis de ses collaborateurs. La Caisse s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, de respect, implication et reconnaissance, dans une logique d'inclusion de toutes les diversités. Sans ces éléments, l'impact de la Caisse sur le marché du travail serait négatif en tant que recruteur majeur en Finistère. De plus, outre des risques juridiques de contentieux pour l'entreprise, déplorer des cas de harcèlement ou de discrimination au sein d'équipes serait préjudiciable tant pour la qualité de vie au travail des cibles de ces agissements que pour le climat social global au sein de la Caisse Régionale. ⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnel, risques physiques, et d'image.	Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise	● Politique diversité & mixité ● Qualité de Vie et Conditions de Travail ● Politique HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) ● Engagement des collaborateurs
5. Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	L'accès aux services et produits financiers essentiels ainsi qu'une attention particulière vis à vis de nos clients et de leurs aléas de vie constituent des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion sociale. L'exclusion des clients les plus modestes, susceptible d'être accélérée par les mutations sociétales et les perturbations climatiques notamment, entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation du territoire Finistérien sur lequel la Caisse Régionale agit. ⇒ Risques d'image, financiers et opérationnel.	Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients	● Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière ● Accompagnement de la clientèle fragilisée par un accident de la vie ● Démarche d'inclusion sur les territoires

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
6. Absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie	Les activités de la Caisse Régionale sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement) et l'érosion de la biodiversité. La non-prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court, moyen et long terme un risque d'image pour le Crédit Agricole. Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont susceptibles à terme d'affecter les comptes financiers de la Caisse. Les risques climatiques, en particulier, sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel ...), ils recouvrent les risques physiques et de transition⁴. Généralisant des risques physiques, les perturbations climatiques impactent directement l'économie et donc le système financier. En cela, il induit des conséquences financières matérielles, affectant nos contreparties, leur performance financière et leur solvabilité, ainsi que nos activités d'assurance dommages, voire la pérennité de certaines activités, par la hausse de la fréquence et de la sévérité d'événements climatiques. Généralisant des risques de transition, les perturbations climatiques induisent la mise en place d'une stratégie de transition d'ampleur vers une économie bas carbone qui, insuffisamment anticipée et ordonnée, impacterait directement l'économie, par une pénalisation brusque des activités émettrices de Gaz à effet de serre, rendrait certains investissements obsolètes, multiplierait le coût de certains risques ... La Caisse Régionale, comme tout influenceur et acteur bancaire sur son territoire, se doit d'être responsable, au moyen d'une exemplarité de son fonctionnement interne et de sa gouvernance et par le fléchage de ses produits, services, investissements et financements vers une conformité aux engagements résultant des accords internationaux sur le Climat. ⇒ Risques climatiques, opérationnels, de non-conformité, juridique, physiques et d'image.	Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise	● Mobilité durable ● Politique Achats ● Stratégie IT de la Caisse Régionale ● Politique RSE ● Politique Immobilière ● Suivi et réduction de nos émissions de GES⁵ ● Politique Financière

⁴ Lien vers le détail des risques physiques et de transitions publiés par la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/821211_bdf237-9_scenarios_climatiques_vf2610.pdf

⁵ Gaz à effet de serre.

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
7. Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients	Risque quant à la protection des données et de la vie privée des clients. L'altération de ces données est susceptible de porter atteinte à leurs droits et à leur vie privée, impliquant pour les clients un droit de regard sur l'utilisation qui en est faite. La perte d'intégrité de ces données cause un préjudice d'image et financier pour l'établissement responsable, impliquant le respect strict de la réglementation RGPD et un haut niveau de sécurité informatique.		● Charte éthique Groupe Crédit Agricole ● Code de Conduite ● Règlement intérieur – Annexe I : Conformité et Déontologie – Annexe I bis : Code de Conduite en matière d'Anticorruption
	Risque de corruption, impliquant une vigilance, notamment sur les pratiques commerciales équitables (violation des règles de la concurrence) ou de fraude. Les engagements en matière de lutte contre la corruption permettent de renforcer la confiance des clients, des collaborateurs et des institutions.	Cultiver l'éthique des affaires	● Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts
	Risque de pratiques déloyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrat. La formation des collaborateurs est primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil, et d'adaptation des outils. ⇒ Risques de non-conformité, juridique/réglementaire et pénal, opérationnel, financiers et d'image.		● Politique de Protection des données personnelles ● Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière ● Politique Groupe Sanctions Internationales

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
8. Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG⁶, climatiques et d'érosion de la biodiversité dans les investissements, dans la sélection et la relation client	La Caisse Régionale est un acteur de l'économie exerçant une influence majeure sur son territoire et sur la transition écologique de son écosystème. Sa responsabilité implique, dans sa relation avec ses clients, de les accompagner en tant que tiers de confiance pour que ces derniers puissent opérer une transition environnementale juste et ainsi assurer de la pérennité et de la durabilité de leurs activités. Cet accompagnement, subordonné à une transformation des métiers du secteur bancaire en particulier au niveau du conseil client, implique à minima une acculturation des clients aux enjeux RSE ainsi que l'intégration de critères ESG dans la sélection et la relation avec le client. Cette influence majeure de la Caisse est également intimement liée à sa politique de financement et ses critères d'octroi, dont les externalités qui découlent de l'activité ou l'infrastructure financée peuvent avoir un impact négatif direct ou indirect sur le climat et/ou l'érosion de la biodiversité. La non-prise en compte des risques environnementaux, en particulier climatiques et ceux liés à l'érosion de la biodiversité et l'absence d'intégration de critères ESG dans la sélection du client, dans le parcours client et dans l'attribution de financements peut causer un préjudice d'image pour la Caisse Régionale, précipiter la disparition des activités de ses clients jugées non pérennes ou non compatibles avec les exigences de contribution à la neutralité carbone, nuire directement ou indirectement au climat et à la biodiversité et compromettre les résultats de la Caisse Régionale. ⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnel, financiers, d'image et climatique.	Conseiller & accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions	● Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Particuliers et déclinaison de la politique crédit ● Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques et déclinaison de la politique crédit ● Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité

⁶ Environnement, Social et Gouvernance

Risques extra-financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ³	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
9. Absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire	Premier financeur des agriculteurs sur son territoire, le Crédit Agricole du Finistère a pour responsabilité d'accompagner ses clients et leurs activités vers une transition écologique juste, à défaut de quoi la pérennité des exploitations agricoles est compromise notamment par l'impact des perturbations climatiques et l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et le durcissement progressif de la réglementation environnementale. Sans accompagnement de ses clients dans la mise en place d'une stratégie globale d'exploitation agricole durable, l'activité agricole de ses clients s'expose à devenir non viable d'un point de vue économique, non acceptable pour la société, isolée et intransmissible d'un point de vue intergénérationnel. ⇒ Risques d'image, financiers, opérationnel, de non-conformité, juridique et climatique.	Réussir les transitions agricoles & agroalimentaires	• La Démarche RSEa (Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles) • Déclinaison de la Politique crédit sur le marché de l'agriculture • Installation des jeunes agriculteurs

Les risques extra-financiers ci-dessus sont répartis au sein de sept enjeux, correspondant aux sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale.

5. Politique RSE

La Caisse Régionale a initié fin 2020 la rédaction d'une politique RSE actualisée :

- En réponse aux nouvelles préoccupations environnementales, sociales et sociétales résultant notamment du constat alarmant des **perturbations climatiques** et des **mutations de la société** ;
- Tenant compte des intérêts, attentes et préoccupations exprimés par ses **parties prenantes** ;
- Implémentant au sein de la Caisse Régionale les **3 piliers et 10 engagements clés du Projet Sociétal** du Groupe Crédit Agricole⁷.

Des travaux ont été menés en 2021, dans une logique de co-construction, et fondés sur la consultation des parties prenantes et l'identification d'engagements et d'actions attendus par la Caisse pour les années à venir. Lors de sessions d'échanges collectifs et participatifs, les parties prenantes internes et externes de la Caisse Régionale ont identifié les enjeux RSE prioritaires et nécessitant un engagement fort de la Caisse Régionale du Finistère.

⁷ Pour en savoir plus sur le Projet Sociétal, cliquez [ici \(lien\)](#).

La méthodologie de consultation des parties prenantes est détaillée en annexe.

Début 2022, la Caisse Régionale a validé et publié sa nouvelle politique RSE, intitulée « Carnet de Route », organisée en sept grands engagements :



La politique RSE édicte également des principes d'actions pour l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leur métier :

- Être déterminé à accompagner nos clients dans ces transitions ;
- Être éclairé pour nos clients et leur offrir un conseil à valeur ajoutée en matière de RSE ;
- Être un banquier inclusif en portant un regard attentif à l'inclusion bancaire de nos clients ;
- S'impliquer collectivement dans les actions RSE de l'entreprise ;
- Et être source de solutions à tous niveaux : tant dans le fonctionnement de l'entreprise qu'auprès de tous nos clients.

- III -

Nos engagements et actions RSE

III. Nos engagements et actions RSE

La Caisse Régionale s'est fixée 7 engagements en matière de politique RSE qui permettent de couvrir l'ensemble des risques extra-financiers. Chaque risque est abordé à travers des politiques et des démarches mises en œuvre sur l'année écoulée, attestant la prise en compte par l'entreprise de chacun de ces risques.

Sont ensuite présentées les actions mises en œuvre sur l'année 2023, visant à maîtriser, à limiter, voire à éviter leur survenance, ainsi que les opportunités d'actions pour l'année 2024.

Le suivi de la maîtrise de chacun des risques est également quantitatif, au moyen d'indicateurs de performance, choisis et comparés avec l'année N-1⁸ afin de suivre l'évolution des données⁹. Les indicateurs de performance sont déclinés dans un paragraphe dédié.

1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE

1.1. Risque de désengagement de la vie territoriale

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Politique d'accompagnement du territoire](#) ;
- [Politique d'écoute des parties prenantes](#) ;
- [IDECA](#) ;
- [Nouvelles filières](#).

1.1.1. Politique d'accompagnement du territoire

Fort de son attachement au département et capitalisant sur son modèle coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole du Finistère porte une attention particulière à l'accompagnement des projets utiles au territoire. En tant qu'acteur économique majeur, il participe au dynamisme associatif, culturel, sportif, social et à de nombreuses initiatives d'utilité publique portées par les Finistériens. Ainsi, le Crédit Agricole du Finistère déploie un ensemble d'outils de soutien aux projets qui font vivre le territoire.

Cinq démarches sont déclinées ci-dessous :

⁸ Sous réserve de la disponibilité de la donnée. Certains indicateurs sont publiés sur l'année N-2, le cas échéant une mention explicite en fait mention.

⁹ Pour l'année 2023, dans une démarche d'amélioration continue, certains indicateurs de performance publiés dans la présente DPEF font l'objet d'une modification de leur périmètre, de leur formule de calcul et/ou de leur source, le cas échéant une mention explicite en fait mention.

- [Les partenariats et subventions](#) ;
- [La Fondation](#) ;
- [Les outils mutualistes de soutien au territoire](#) ;
- [L'accompagnement du Village by CA Finistère](#) ;
- [L'accompagnement de Finistère Mer Vent](#).

Les partenariats et subventions :

Le Crédit Agricole du Finistère soutient chaque année la dynamique de la vie de son territoire au travers d'une politique de partenariats active et de soutien des événements locaux par des subventions.

Il accompagne ainsi financièrement les acteurs économiques, culturels, sportifs, sociaux dans la mise en œuvre de leurs projets. Ces partenariats d'envergure locale et départementale ouvrent au Crédit Agricole du Finistère le droit à des contreparties au bénéfice de sa clientèle, comme des entrées aux événements.

En 2023 : La dynamique des événements économiques, culturels et sportifs a permis de poursuivre les engagements et le soutien du Crédit Agricole. Le Festival du Bout du Monde, L'Open de Tennis de Brest ou encore les salons de l'habitat de Quimper et Brest ou l'Agrifête à Mellac sont quelques exemples d'événements marquants accompagnés par le Crédit Agricole du Finistère. Dans la poursuite des engagements sociétaux de la Caisse Régionale, des événements sur cette thématique RSE ont été soutenus, tels que le salon Breizh Transition à Quimper ou les Trophées du développement durable en Bretagne.

Perspectives en 2024 : Le Crédit Agricole du Finistère accompagne une nouvelle fois en 2024 les Fêtes Maritimes de Brest, événement majeur, à rayonnement international. La protection des océans sera particulièrement à l'honneur lors de cette édition. Fil conducteur de l'année, le Crédit Agricole du Finistère sera partenaire et à l'initiative d'événements autour de la mer sous toutes ses formes.

La Fondation : Le Crédit Agricole du Finistère œuvre en matière de mécénat sur le département depuis 2014. Son but est de contribuer au développement et à l'animation du territoire. Son fonctionnement, sous égide de la Fondation de France, est basé sur :

- Un comité de sélection de projets s'appuyant sur l'expertise de ses membres, composé de six représentants du Crédit Agricole du Finistère et de trois personnalités extérieures ;
- Des critères de sélection de projets définis dans ses statuts et son règlement intérieur ;
- Des axes stratégiques alignés sur les 3 piliers du Projet Sociétal du Groupe.

Elle a pour vocation d'apporter son soutien à des projets œuvrant dans les domaines de la culture, de l'inclusion sociale, de l'environnement, de l'économie, de l'éducation et de la recherche. Elle est dotée d'un budget annuel de mécénat de 400 000 € issus de l'utilisation de la carte bancaire sociétaire (1 centime d'euro par opération bancaire est reversé au bénéfice du territoire, notamment à la Fondation Crédit Agricole du Finistère).

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Depuis sa création, ce sont plus de 500 projets associatifs reconnus d'intérêt général qui ont été accompagnés.

En 2023 : La Fondation Crédit Agricole du Finistère a soutenu 39 projets prioritairement au service des 3 piliers du Projet Sociétal du Groupe :

- Agir pour le Climat et la neutralité carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaires.

Le Comité exécutif de la Fondation se dote pour son fonctionnement d'une grille d'analyse des critères d'éligibilité des projets étudiés. Le Comité a accueilli deux nouveaux membres en la personne de Sophie Vercelletto Jourdain, co-fondatrice de Kairos et du fond Explore, et d'Hervé Seznec, Président de la Caisse locale de Quimper Sud Odet et membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Enfin, l'ouverture du Comité Exécutif de la Fondation à des invités (administrateurs, présidents de Caisses locales et salariés) a permis de valoriser et mieux faire connaître ses actions.

Perspectives en 2024 : La Fondation Crédit Agricole du Finistère célébrera ses 10 ans d'existence en 2024. Un événement dédié sera organisé afin de mettre en lumière les projets accompagnés depuis sa création mais aussi d'afficher l'orientation prise au bénéfice de projets nouveaux et innovants œuvrant dans le champ des thématiques du Projet Sociétal du Groupe.

Les outils mutualistes de soutien au territoire :

Le fonctionnement coopératif et mutualiste du Crédit Agricole est fondé sur un maillage de 530 administrateurs de Caisses locales post élection réunis au sein des Conseils d'administration de 40 Caisses locales. L'ensemble des administrateurs participe au soutien de la vie locale et accompagnent le tissu associatif grâce à une dotation budgétaire dédiée aux Caisses locales.

Un budget « Vie locale » est déterminé sur la base du nombre de sociétaires de la Caisse locale et permet aux conseils d'administration de répondre présents localement lors des demandes de soutien des associations de leur territoire. Le service mutualiste organise également chaque année les Trophées de la Vie Locale (TVL), concours ouvert aux associations et établissements scolaires avec :

- À l'échelle locale, une dotation de 1.200 € par Caisse locale répartie auprès de 3 projets sur son territoire ;
- À l'échelle départementale, une dotation de 2.000 € pour les gagnants et à 600 € pour les nominés.

Les critères de sélection départementaux portent sur l'imagination et l'innovation, la rigueur et la persévérance, le degré d'impact dans la vie locale ou l'utilité apportée au territoire, l'implication du porteur de projet dans la vie locale et la dynamique de long terme.

En 2023 : La saison 2022-2023 des Trophées de la vie locale s'est ouverte à un nouveau public, les entrepreneurs locaux (artisans, commerçants, agriculteurs).

L'objectif de cette ouverture est de donner une nouvelle dynamique aux TVL et de mettre en lumière tout type d'acteurs engagés sur l'un des 3 piliers du Projet Sociétal du Crédit Agricole.

Perspectives pour 2024 : Le Crédit Agricole du Finistère entend poursuivre son soutien aux initiatives locales au travers de ses outils mutualistes et de sa politique de partenariat et mécénat.

L'accompagnement du Village by CA Finistère :

Avec la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LE VILLAGE BY CA en 2017 et son soutien jusqu'à ce jour, le Crédit Agricole du Finistère offre, depuis plus de 6 ans, un outil de création de valeurs, de richesses et d'emplois sur le territoire finistérien. Le Village by CA est un accélérateur d'innovation local au service des créateurs et des entrepreneurs du Finistère, mais aussi une porte d'entrée vers un réseau de 44 Villages by CA qui en font le premier réseau d'accélérateurs de start-up en France, ouvert sur l'international (Italie, Luxembourg).

Le Village by CA a été conçu comme un lieu de partage et de création organisé autour de quatre grandes missions :

- Favoriser l'émergence de projets innovants et de nouveaux talents ;
- Accompagner les jeunes entreprises dans la mise en œuvre de leurs solutions et dans leur réussite commerciale ;
- Promouvoir, accélérer et diffuser l'innovation sous toutes ses formes ;
- Servir le développement économique des territoires.

Son fonctionnement, est basé sur :

- Un Conseil d'Administration composé de 4 collèges :
 - o Collège 1 « Les Producteurs de biens et services » – 1 siège ;
 - o Collège 2 « Les Bénéficiaires des activités de la société » - 1 siège ;
 - o Collège 3 « Les Fondateurs » - 5 sièges ;
 - o Collège 4 « Les Partenaires » - 1 siège.
- Un Comité de Sélection de projets présidé par le Président de la SCIC, s'appuyant sur l'expertise de ses membres, composé des représentants du Crédit Agricole du Finistère et des partenaires Ambassadeurs. Ce Comité délibère sur l'éligibilité des porteurs de projets à bénéficier du programme d'accélération au regard de la proposition de valeur de leur innovation, de leur maturité et du modèle économique déployé ;
- Des critères de sélection de projets définis dans ses statuts et son règlement intérieur et prioritairement au service de 2 piliers du Projet Sociétal du Groupe (Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaire, Agir pour le Climat et la neutralité carbone).

Depuis sa création, ce sont plus de 50 start-up innovantes, exclusivement dans les domaines d'expertise développés (Agriculture, Agroalimentaire, Cybersécurité, Mer, Santé & Transition énergétique), qui ont pu bénéficier de son programme d'accélération.

En 2023 : Le Village by CA a accompagné 18 start-up dont 9 nouvelles recrues (Consultant Seas, Terrawatt, Inzai Tea, Previ'link, Boreales Energy, Brin de Foly, Metha Tech, Proximal, Happy Grass) et fédéré, autour du Crédit Agricole du Finistère, 26 partenaires, ETI, PME, Grands Groupes, Institutionnels dont 3 nouveaux (BT BLUE, SICA ST POL & Fondation ILDYS).

Perspectives pour 2024 : La marque Le Village by CA célébrera ses 10 ans en 2024. Avec le soutien de ses partenaires, Le Village by CA Finistère poursuivra son objectif au quotidien : apporter aux créateurs de projets innovants des chances de réussite remarquables et favoriser le développement de leur business et leur croissance.

Le Village by CA continuera à créer des événements pour favoriser la promotion, l'accélération et la diffusion de l'innovation sous toutes ses formes au service du développement économique du territoire finistérien.

L'accompagnement de Finistère Mer Vent :

Finistère Mer Vent est une société coopérative d'intérêt collectif, créée en mai 2017 à l'initiative du Crédit agricole du Finistère et de Jean Le Cam, rapidement rejoints par la Communauté de communes du pays fouesnantais. Le projet, basé à Port-La-Forêt (29), s'inscrit sur un modèle public-privé, ancré dans son territoire, au bénéfice de son développement par la création de valeurs et d'emplois. Ceci lui vaut d'être reconnu parmi les 10 initiatives inspirantes à l'échelle nationale au titre de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie de la mer¹⁰.

En parallèle, le projet prend aussi la forme d'un bâtiment à ossature bois, bioclimatique, qui permettra à partir de l'automne 2020 de dynamiser les actions d'animation et l'accueil d'entrepreneurs en résidence. Le lieu deviendra rapidement le bâtiment-totem du collectif qui, à fin 2023, réunit 91 membres sociétaires à l'échelle du Finistère (élargi). Il permet aussi l'accueil de nombreuses animations et de groupes d'horizons divers, permettant la fertilisation croisée entre acteurs et filières du territoire.

Née de la course au large, la dynamique est élargie dès octobre 2019 aux activités nautiques au sens large, et couvre ainsi tous les corps de métier qui interviennent de près ou de loin sur ces domaines. Le crédo de Finistère Mer Vent est « ensemble pour l'innovation ! », aussi son cœur d'expertise est orienté sur l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises par l'innovation, avec la mobilisation des leviers de financement privé (outils Groupe Crédit Agricole) et public (État-Région). Le soutien de Finistère Mer Vent se traduit aussi par la mise en réseau, quasi quotidienne, des acteurs et le renforcement des ressources tant humaines que financières.

¹⁰ Étude du Labo ESS pour le Ministère de la Mer, novembre 2021

Les projets innovants portent sur 4 thématiques principales : la sécurité à la mer, l'énergie (en particulier le transport maritime décarboné, hydrogène...), les matériaux et le numérique, avec pour axe transverse la transition énergétique, environnementale et sociétale. Ces projets intéressent particulièrement les entreprises de course au large, reconnues à la pointe de certains développements technologiques faisant l'objet de transfert industriel sur d'autres filières, à l'exemple de nouveaux bateaux de desserte des parcs éoliens ou la pêche, tirant partie de la dynamique de foils et de propulsion vélique. Ces projets nécessitent un temps de maturation long et de ressources propres importantes, ce sur quoi Finistère Mer Vent s'investit en matière d'accompagnement.

En 2023 : Parmi les temps forts, la mise à l'eau de plusieurs nouveaux bateaux, dont les IMOCAS sistership de Jean Le Cam et Eric Bellion. De fait, la 11ème édition des Rencontres de Port La'f portera sur le sujet des « nouveaux bateaux, qu'est-ce qui change ? » (design, matériaux, équipements...), avec près de 70 participants. Ces nouveaux bateaux visent le départ de la course du Vendée Globe 2024.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 7 avril avec la mobilisation de ses membres et l'intervention d'un grand témoin, Christian Buchet, sur la thématique « La mer, clé de notre histoire et rivage de notre avenir ».

Plusieurs réunions et animations ont été organisées avec les acteurs en territoire comme AJIR Bretagne (promotion des métiers), AJE du Finistère (les jeunes), FCE Finistère (les femmes), Les entreprises sociétaires ont fait usage des espaces au bâtiment également, avec 2730 visites à fin 2023, dont 450 visites des équipes du Crédit agricole.

2023 est aussi l'année de la formalisation de plusieurs projets innovants et structurants pour plusieurs membres sociétaires, ainsi que le changement d'échelle appelant le renforcement des ressources humaines et financières pour plusieurs entreprises.

Perspectives pour 2024 : En vue de préparer les membres de Finistère Mer Vent au Vendée Globe 2024 et aux Jeux Olympiques, plusieurs actions seront mises en place pour promouvoir le sport, le rôle du sport dans l'économie et l'innovation.

En tant que projet entrepreneurial et collaboratif, Finistère Mer Vent poursuivra l'accompagnement de ses membres sociétaires en matière de mise en réseau, d'innovation et de croissance, sur tout leur cycle de vie. Finistère Mer Vent continuera à s'inscrire comme outil de développement territorial par l'innovation et la création de richesses pour l'emploi, avec une attention très particulière aux questions de transition, d'équité et de bien-être. Intégré au projet #Team29 en tant qu'outil extra-financier, Finistère Mer Vent souhaitera aussi continuer à s'inscrire activement dans les projets du Crédit agricole du Finistère et plus largement du Groupe Crédit agricole à l'appui des orientations stratégiques et nouveaux fonds se faisant jour.

1.1.2. Politique d'écoute des parties prenantes

Le Crédit Agricole du Finistère place la prise en compte des attentes de ses parties prenantes internes (salariés, dirigeants, administrateurs...) et externes (fournisseurs, clients, sociétaires, collectivités, clubs d'entreprises, partenaires...) comme condition de la pérennité de son activité.

Le « double réseau¹¹» contribue au processus décisionnel au sein de la Caisse.

En 2023 : La politique RSE de la Caisse Régionale est mise en œuvre avec la contribution de ses parties prenantes :

- Une commission RSE, composée d'administrateurs et d'entreprises du territoire, est réunie plusieurs fois par an. Elle donne son avis et apporte sa contribution sur l'ensemble des projets initiés en matière de RSE par la Caisse Régionale. Sur le même schéma, la Caisse Régionale rend compte des projets liés à la transition agricole à une commission dédiée à l'Agriculture, composée pour l'essentiel d'administrateurs exerçant l'activité d'exploitant agricole ;

La Caisse Régionale poursuit également sa démarche d'ouverture, d'apprentissage continu et de dialogue avec des parties prenantes externes en s'impliquant dans différents réseaux et clubs d'entreprises :

- La Caisse Régionale est notamment membre actif du club Dirigeants Responsables de l'Ouest. Au sein de son groupe de travail « Parcours et mesure RSE », à l'occasion de rencontres régulières, les membres de cette instance se réunissent pour participer à une réflexion commune sur les enjeux RSE du territoire. En 2023, la réflexion portait sur :
 - L'implication des collaborateurs dans la stratégie RSE ;
 - L'opportunité et l'enjeu de préparation à la mise en conformité des entreprises de toute taille vis-à-vis des nouvelles exigences réglementaires en matière de reporting extra-financier ;
 - Le développement des énergies renouvelables en Finistère.
- La Caisse Régionale du Finistère, pour le compte de Crédit Agricole en Bretagne, participe par ailleurs aux travaux de l'association Produit en Bretagne. Des membres du service Développement Mutualiste et Sociétal sont impliqués dans les comités RSE et Adhésion. Les travaux consistent pour l'essentiel à intégrer la RSE dans les pratiques

¹¹ Le double réseau se définit à la fois par le réseau des salariés de la Caisse Régionale, et par celui des sociétaires élus au sein des différentes Caisses locales.

des membres de l'association et à vérifier la motivation des entreprises candidates à développer une démarche d'amélioration continue en matière de RSE.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale entend poursuivre sa démarche de dialogue avec ses parties prenantes en :

- Entretien la culture mutualiste dans toute l'entreprise ;
- Favorisant une plus forte participation des élus et sociétaires aux temps forts de la coopérative ;
- Accompagnant un plus grand nombre de projets locaux RSE ;
- En invitant de nouvelles parties prenantes aux projets RSE de l'entreprise (ouverture des commissions à des experts scientifiques, acteurs associatifs...).

1.1.3. IDECA¹²

Le fonds IDECA a vocation à accompagner des créateurs et repreneurs d'entreprises et de participer au développement de l'économie du territoire. Cette dynamique de création et de reprise d'entreprises participe au maintien des commerces et des activités de proximité, tout en favorisant le maintien et la création d'emplois. Le dispositif permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire et de démontrer l'intérêt de la Caisse Régionale pour l'économie de proximité.

En 2023 : Des réunions en comités IDECA ont rythmé l'année et une commission IDECA s'est également réunie, cette dernière étant composée d'administrateurs membres et de salariés du Crédit Agricole pour réaliser un bilan et identifier les perspectives d'évolution. Des actions ont été mises en œuvre pendant l'année :

- De nombreuses animations de remises IDECA sur site avec clients, salariés et administrateurs ;
- Les 20 ans d'IDECA ;
- Une réunion référents IDECA le 12 décembre 2023 ;
- La création du bonus IDECA vert.

IDECA vert est un bonus intégré à IDECA, de 3.000 € maximum pour un porteur de projet. Ce bonus est octroyé pour soutenir les démarches RSE des porteurs de projet en création ou reprise d'entreprise. IDECA vert est versé si :

- L'objet social est en lien avec la RSE ;

¹² Acronyme de « Initiative et Développement au Crédit Agricole »

- Ou l'objet financé ou le projet accompagné couvre la mobilité (véhicules électriques ou hybrides ou borne électrique) ou des travaux (photovoltaïque, isolation thermique, chauffage, eau solaire thermique, pompe à chaleur-bois, charge véhicules, ventilation double flux).

En cas de création d'entreprise, l'IDECA vert est versé à 80% en avance remboursable et 20% en subvention directe. En reprise, 100% est versé en avance remboursable.

Perspective pour 2024 : La Caisse Régionale a l'ambition :

- De maintenir 90 dossiers en accompagnement, avec la maîtrise du budget annuel, soit 500 000 € et d'inclure le bonus IDECA vert dès que le dossier est éligible.
- D'augmenter le nombre de Chargés de clientèle Professionnels utilisateurs du dispositif pour permettre une répartition plus uniforme des fonds versés sur le territoire, bien qu'une amélioration soit visible sur 2023 ;
- De communiquer sur la nouveauté 2023, à savoir le bonus IDECA vert.

1.1.4. Nouvelles filières¹³

La Caisse Régionale est inscrite depuis de nombreuses années dans une dynamique d'innovation au service de ses clients et du territoire.

Cela se traduit par un rôle de pilote dans des projets nationaux et aussi par la volonté d'être force de proposition dans la construction ou l'accompagnement de projets utiles pour le développement économique, social et sociétal du Finistère.

L'implication de la Caisse Régionale dans la gouvernance territoriale sur les domaines économiques et sociétaux nous positionne comme créateur de liens entre les acteurs des différentes filières.

Au sein de la Direction du Secrétariat Général mise en place depuis 2 ans, plusieurs services (Projets Groupe, Développement Mutualiste et Sociétal, Mer et Tourisme) et plusieurs commissions d'élus contribuent à entretenir et concrétiser cette dynamique d'innovation en défrichant et en amorçant de nouveaux relais de croissance et de nouvelles expertises.

La performance (financière et extra-financière) de l'entreprise s'appuie sur un mode d'organisation qui s'adapte en permanence à son environnement.

En 2023 : L'année 2023 a une nouvelle fois été riche en animations et actions sur les nouvelles filières.

¹³ Notamment : Projets Groupe, Mer, Tourisme, Santé & Bien Vieillir, Immobilier dans la Banque, Hub breton Transition Énergétique.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Sur la filière mer, la Caisse Régionale a continué de représenter le Groupe au sein de la commission « Océans » de l'EpE (Entreprises pour l'Environnement) où des réflexions sont menées et des témoignages concrets partagés dans l'objectif d'intégrer davantage la protection des océans dans les stratégies RSE des entreprises.

Sur la filière tourisme, le Crédit Agricole du Finistère a signé un partenariat avec l'Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air prévoyant la prise en charge du diagnostic environnemental de nos clients propriétaires de campings afin de les accompagner dans les bonnes pratiques et pistes d'actions en matière de consommation énergétique, gestion de l'eau et des déchets, etc...

Sur la RSE, le questionnaire RSE a été déployé sur tous les marchés spécialisés et un conseiller transitions et énergies a été recruté pour accompagner nos clients professionnels et agriculteurs dans leurs projets d'investissements. Plusieurs plateformes ont également été livrées par le Groupe et notamment « J'Ecorénove mon logement » et « Agil'auto » sur respectivement la rénovation énergétique de l'habitat et l'accompagnement de la mobilité.

En matière de santé et bien vieillir, la Caisse Régionale a poursuivi son engagement en matière de prévention en santé avec l'organisation de nouvelles conférences et la formation spécifique d'une collaboratrice sur le domaine. En matière d'hébergement des seniors, la Caisse Régionale a contribué au déploiement des solutions d'habitat alternatif telles que Ty Cocon, Age et Vie, Cette Famille... L'implication dans l'écosystème s'est également traduite par la signature de partenariats avec le GCMS Comète regroupant 28 EHPAD publics sur le territoire, la Fondation Ildys, acteur majeur du médico-social, et le W.Inn, incubateur dédié à l'innovation en santé du CHRU de Brest.

Enfin, la Caisse Régionale a poursuivi l'animation de sa troisième activité, à savoir l'immobilier dans la banque, avec la volonté de faciliter le parcours d'accès à la propriété pour ses clients.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale s'inscrit dans la continuité et le renforcement des projets déjà lancés avec l'ambition d'avoir une empreinte positive et durable pour le territoire finistérien.

1.1.5. Indicateurs de performance

		Enquête 2020	Enquête 2021	Enquête 2022	Enquête 2023
IES* (marché des particuliers)	/ 10	5,9	NC	6,6	NC

*L'indice d'Engagement Sociétal est calculé tous les 2 ans.

		2020	2021	2022	2023
FONDATION	K€	400	400	400	400
AUTRES MECENAT	K€	0	0	292	302
VIE LOCALES - Caisses Locales	K€	400	396	328	353
PARRAINAGE, SPONSORING	K€	948	794	1 027	1 206
SUBVENTIONS	K€	810	860	810	587
SUBVENTION IDECA - GOYAVE	K€	41	73	40	58
AIDES PASSERELLE	K€	0	122	129	130
Total des dépenses reversées au territoire	K€	2 600	2 646	3 026	3 036
Variation nette	K€		46	380	10
Variation nette	%		1,8%	14,4%	0,3%

1.2. Risque de défaut de gouvernance mutualiste

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Politique de développement du sociétariat](#) ;
- [Fonctionnement mutualiste](#) ;
- [Formation des administrateurs](#).

1.2.1. Politique de développement du sociétariat

Une banque coopérative et Mutualiste est une société de personnes. Son capital appartient à des clients, dits Sociétaires, qui détiennent des parts sociales.

Ses principes d'actions consistent à impliquer et donner les moyens à ses clients sociétaires de s'investir, prendre part aux décisions et être informés des actualités de leur banque coopérative et mutualiste. À l'écoute permanente des besoins des clients sociétaires de leurs Caisses locales, les administrateurs – élus par voie démocratique - ont un rôle d'ambassadeurs et de porte-voix des clients sociétaires au sein de la banque.

En 2023 : Plusieurs temps forts ont été menés :

L'organisation des Assemblées générales des Caisses locales représente le moment clé annuel de la coopérative Crédit Agricole du Finistère. L'ensemble des clients sociétaires sont invités à prendre part au vote démocratique des résolutions de leur Caisse locale. Les éléments financiers de la Caisse locale et l'élection des administrateurs y sont votés. Depuis plusieurs années, un client sociétaire peut utiliser des modalités électroniques sécurisées pour voter. La complémentarité de ce canal avec le vote en présentiel à l'agence, ou par procuration, a permis en 2023 d'élargir le potentiel de nombre de sociétaires participant à ce temps fort et de diversifier également le profil des votants.

Second temps fort de l'année, les Rencontres Sociétaires sont des événements économiques organisés sur le territoire de toutes les Caisses locales. Ils sont ouverts aux sociétaires et aussi à l'ensemble des clients de la Caisse Régionale. Ce rendez-vous public permet de revenir sur le résultat des votes recueillis à l'occasion des Assemblées générales et de présenter aux participants les nouveaux administrateurs élus. Mais c'est également un moment privilégié de partage d'informations et de dialogue entre les administrateurs, les dirigeants de la banque et les clients sociétaires invités. La thématique des Transitions en Finistère était à l'honneur lors de ces rencontres sociétaires.

La 6e édition de l'événement dédié au sociétariat s'est déroulée le 2 décembre 2023. L'ensemble des points de vente a été à cette occasion ouvert aux prospects, clients et sociétaires pour leur permettre de mieux connaître les valeurs mutualistes de leur banque de proximité et de (re)découvrir le sociétariat.

Au-delà de ces temps forts et animations, ce sont au quotidien des produits et services qui sont réservés aux clients sociétaires, comme la carte sociétaire, favorisant la reconnaissance de leur statut et de leur engagement.

Autre exemple de produit de placement réservé aux clients sociétaires : le Livret Engagé Sociétaire. Au travers de ce livret, la Caisse Régionale prend l'engagement de réemployer l'épargne confiée par ses clients sociétaires sur ce placement au bénéfice du financement des projets de transitions. L'objectif est de pouvoir donner du sens à l'épargne des sociétaires et de leur permettre de soutenir, avec leur épargne, des projets locaux.

Perspectives pour 2024 : un groupe de travail composé d'administrateurs de Caisses locales sera mis en place avec pour objectif d'offrir plus de visibilité au sociétariat et à ses avantages. Les travaux débiteront en janvier et ont vocation à redynamiser l'offre sociétaire en 2024.

1.2.2. Fonctionnement mutualiste

Les fondamentaux coopératifs et mutualistes constituent le cœur du modèle de banque universelle de proximité.

La gouvernance et le double regard porté par les administrateurs et les salariés permettent d'accomplir différemment le rôle de banque et assurance, en prise directe avec les attentes des parties prenantes locales.

Ce modèle de gouvernance vit d'une part au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, composé en 2023 de 15 membres, organe clé en matière de délibération et de surveillance de l'entité.

Il vit également au sein des Caisses locales, où chaque initiative lancée illustre l'engagement quotidien à porter les valeurs de Proximité, Solidarité et Responsabilité.

En 2023 : La Caisse Régionale a reconduit les modalités de vote aux Assemblées Générales de Caisses locales à l'identique des années précédentes : par voie électronique, par procuration

ou en présentiel. Ces trois modes de vote permettent au plus grand nombre de sociétaires d'exprimer leur voix pour ces Assemblées Générales.

9 760 sociétaires ont exprimé leur voix en 2023 sur les 265 034 sociétaires de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale poursuit ses actions d'accompagnement des administrateurs et de dynamisation des actions mutualistes au travers de lancement de nouveaux projets en Caisses locales annoncés lors de réunions de présidents (4 par an).

Colonne vertébrale du fonctionnement des Caisses locale, le service mutualisme a également poursuivi la promotion et l'appropriation du Plan d'Actions Mutualistes dans les Caisses locales. Cartographie du territoire, compétences individuelles et collectives, planning des actions locales, agendas des Conseils d'administration et réunions de veille économique et mesure de l'action de la Caisse locale, le plan d'actions mutualiste est un outil de mise en œuvre et de pilotage de l'engagement des administrateurs sur leur territoire.

Le service Mutualiste s'est fixé l'objectif d'accompagner le Président et l'ensemble de son Conseil d'Administration dans la mise en œuvre des actions locales. Le service Mutualiste a ainsi accompagné l'animation des conseils d'administration et des veilles économiques, les événements mutualistes sur leur territoire, la contribution des délégués Passerelle, IDECA, la Vie locale et numérique à la vie de la Caisse locale.

Le service Mutualiste a pérennisé la présentation systématique du règlement intérieur à l'ensemble des administrateurs lors du conseil électif et la signature des Chartes administrateurs, ainsi que l'archivage des Chartes pour les administrateurs élus dans l'année au niveau des Caisses locales.

Perspectives en 2024 : La Caisse Régionale prévoit de renouveler les outils numériques dont les Caisses locales sont dotées. L'enjeu est de permettre à chaque administrateur de se sentir engagé et impliqué, même en dehors des temps de conseils d'administration. Outil de travail et de formalités administratives, comme outil de communication interne et d'échanges entre administrateurs, ces plateformes digitales devront favoriser la dynamique de réseau des administrateurs de Caisses locales.

1.2.3. Formation des administrateurs

La Caisse Régionale a mis en place un plan de formation destiné aux administrateur de Caisses locales. L'objectif est multiple :

- Permettre à l'ensemble des administrateurs de disposer des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;
- Leur offrir les moyens d'être plus impliqués et mieux investis au niveau des Caisses locales ;
- Garantir le bon fonctionnement de la gouvernance : de la Caisse locale à la Caisse Régionale.

En 2023 :

- En Caisse locale :

Un plan de formation complet est proposé à différentes populations d'Administrateurs : les Vice-Présidents, les administrateurs délégués Vie Locale, Passerelle et IDECA. Ces administrateurs jouent un rôle particulier dans leurs Caisses locales et ont besoin de suivre des formations adaptées pour pouvoir mener au mieux leur mission.

La Caisse Régionale a également poursuivi son effort de formation des Nouveaux Administrateurs afin de les intégrer au mieux dans leur Caisse locale et de leur donner des perspectives d'évolution au sein de cette structure.

Enfin, les Conseils d'administration de Caisses locales se sont également engagés dans la formation RSE « Au Cœur du Projet Sociétal ». L'objectif est que chaque administrateur dispose d'un socle de connaissances commun afin de mieux comprendre les enjeux sociétaux auquel entend répondre la Caisse Régionale – et plus largement le groupe Crédit Agricole au travers de la présentation de sa stratégie « le Projet Sociétal ».

- En Caisse Régionale :

Le comité des nominations évalue annuellement l'équilibre, la diversité et le niveau des connaissances, des compétences, et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'Administration. En 2023, le Conseil d'Administration, sous la coordination de l'IFCAM (institut de formation interne au groupe Crédit Agricole) a réalisé un diagnostic d'expériences afin de mesurer la compétence collective du Conseil d'Administration. Sous la forme d'un questionnaire réparti en 3 domaines (stratégie et Gouvernance / Supervision & Contrôle / Analyses et Performance), ce diagnostic a permis à chaque administrateur de s'évaluer de façon objective, mais surtout collectivement d'identifier les domaines d'expertise du conseil et les domaines d'approfondissement – dans un cadre d'évaluation commun à l'ensemble des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole.

Perspectives pour 2024 :

- En Caisse locale :

L'ambition de la Caisse Régionale pour 2024 est de former un maximum d'administrateurs. Afin d'atteindre cet objectif, la Caisse Régionale diffusera dès le début de l'année, le plan de formation 2024 complet, enrichi de nouveau module créé par l'IFCAM et proposé pour l'année à venir.

- En Caisse Régionale :

Fort des enseignements du diagnostic d'expériences réalisé en 2023, un plan de formation densifié sera proposé en 2024 à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, avec 4 sessions de formation en présentiel à la Caisse Régionale sur les thématiques d'analyse financière, marchés financiers et réglementation bancaire.

1.2.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
Total nb sociétaires	U	255 960	260 233	262 625	265 034
Variation nette	U	5 904	4 273	2 392	2 409
% d'évolution	%	2,4%	1,7%	0,9%	0,9%
Nouveaux sociétaires	U			11 171	11 241
Variation nette	U				70
% d'évolution	%				0,6%

		2020	2021	2022	2023
Nb de votants aux AGCL*	U	6 013	6 913	8 398	9 760
Variation nette	U		900	1 485	1 362
% d'évolution	%		15,0%	21,5%	16,2%

* Assemblées générales de Caisses locales.

		2020	2021	2022	2023
Nb administrateurs de Caisses locales - post élection	U	558	547	533	530
Variation nette	U	-10	-11	-14	-3
% d'évolution	%	-1,8%	-2,0%	-2,6%	-0,6%

		2020	2021	2022	2023
Nb de jours formations administrateurs	U	29	198	123	155
Variation nette	U	-71	169	-75	32
% d'évolution	%	-71,0%	582,8%	-37,9%	25,6%

2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise

2.1. Risque de non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Politique RH et mobilité](#) ;
- [Plan de formation et formations réglementaires](#) ;
- [Journées d'informations et de formations](#).

2.1.1. Politique RH et mobilité

Dans le cadre du Projet Humain & Sociétal Groupe, les grandes thématiques suivantes sont déclinées au sein de la Caisse Régionale du Finistère :

- Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation ;
- Promouvoir la mixité et la diversité ;
- Contribuer à la qualité de vie des salarié(e)s et développer les compétences.

La Politique de Ressources Humaines (RH) 2023 de la Caisse Régionale du Finistère s'est appuyée sur 4 enquêtes majeures (dont certaines lancées à la suite des mouvements sociaux de mai 2022), notamment pour s'adapter aux attentes de l'entreprise et des collaborateurs/trices :

- L'indice d'engagement et de recommandation (IER) ;
- L'enquête de satisfaction interne (ISI) ;
- La remontée des irritants, soit les problématiques rencontrées au quotidien par les collaborateurs ;
- L'étude paritaire sur les conditions de travail des salariés du Crédit Agricole Finistère (appuyée par la Direction et les 3 Organisations Syndicales de la Caisse Régionale).

En parallèle, cette politique RH s'intègre pleinement dans la continuité des actions 2022 mises en œuvre dans le cadre du projet « Nouveau Modèle Distributif » impliquant de nombreuses évolutions sur les ressources humaines du réseau.

Par ailleurs, les services du siège ont poursuivi leurs adaptations avec quelques évolutions d'organisation favorisant des promotions internes.

Enfin, la politique RH a permis de poursuivre des actions au niveau :

- De la préparation aux métiers spécialisés (filières métiers spécialisés) ;
- De l'anticipation des besoins en management (filière Trajectoire cadres) ;
- Des relations avec les « Écoles » du territoire.

En 2023 : Les différentes enquêtes menées au cours de l'année ont permis un ajustement de la politique RH afin de répondre aux attendus de l'entreprise et de ses collaborateurs/trices.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2023 dans le but de créer davantage de proximité avec le service Ressources Humaines et donc contribuer à la qualité de vie des salarié(e)s et développer leurs compétences :

- Amplification du dialogue entre la RH et les collaborateurs : un rendez-vous avec le service des ressources humaines pour chaque collaborateur à minima tous les deux ans, une présence terrain (en agence ou dans les services siège) du service des ressources humaines à minima une fois par semaine ;
- Mise en place d'un outil RH de suivi des collaborateurs, permettant une remontée automatique des opportunités d'échanges : retour de congé longue absence, sollicitation d'un entretien RH par le collaborateur suite à son entretien annuel...

- Évolution du process de mobilité interne : rendre les offres d'emploi internes plus attractives en les contextualisant et recueillir un avis managérial consultatif uniquement (auparavant, l'avis managérial permettait la poursuite ou non du process de recrutement interne) ;
- Construction des chaînes de mobilités en concertation avec la Directrice des ressources humaines, pour faciliter les missions d'affectation/réaffectation en fonction des situations spécifiques ;
- Création et déploiement d'un nouveau campus de formation interne pour l'ensemble de nos nouveaux embauché(e)s CDI¹⁴ ;
- Association des managers au process de recrutement externe.

Les actions ont également permis d'anticiper les besoins à venir sur les métiers spécialisés et sur le management avec :

- L'ouverture des filières Conseiller Clientèle Agricole et Conseiller Clientèle Professionnelle chaque année. Le projet #Team29 et la mise en place du nouveau modèle distributif au sein du réseau d'agences ont contribué à la montée en compétences par anticipation de plusieurs collaborateurs, pour répondre aux besoins futurs de nos métiers d'expertise ;
- L'ouverture du parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine permettant l'obtention d'un diplôme au terme de la formation ;
- Une nouvelle filière Trajectoires Managers s'est ouverte afin de couvrir les besoins sur 2023-2024. Au niveau managérial, les Comités de Carrières présentés au Comité de Direction permettent d'identifier les potentiels et d'anticiper les remplacements à venir de managers sur les 2 à 3 prochaines années. Chaque année, des collaborateurs sont intégrés à la filière Trajectoire Managers et suivent un parcours leur permettant d'accéder à terme à des fonctions managériales. Le service des ressources humaines veille en particulier à ce que les femmes y soient bien représentées.

Cette dimension de la politique de mixité s'inscrit dans le cadre de la Loi Rixain du 24 décembre 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle. En ce sens, la Caisse Régionale cible l'objectif d'atteindre 40% de femmes parmi les cadres niveaux I et J d'ici à 2025.

La mobilité des collaborateurs est facilitée par l'ouverture systématique en interne de tous les postes (sauf exceptions liées à des compétences particulières) et par les revues annuelles

¹⁴ Pour plus d'informations, voir le paragraphe « [Plan de formation et formations réglementaires](#) ».

d'effectifs réalisées par les Responsables des ressources humaines en lien avec les managers afin d'identifier les souhaits et projets de mobilité des collaborateurs.

De manière générale, dans le processus de recrutement, l'équilibre femmes-hommes est recherché.

En parallèle de ces activités, le service des ressources humaines développe ses relations avec les écoles finistériennes, par le biais notamment de l'alternance et des stages.

Nous ouvrons nos portes à une diversité d'écoles permettant de répondre à nos besoins futurs : IHEDREA (ingénieur agricole), Licence Management des Organisations Agricoles à Morlaix, BTS Assurances de Landerneau, Bachelor Gestion Entreprises et Administration ou Technique de Commercialisation, ITC (commerce, RH, entrepreneuriat), Brest Business School...

Enfin, notre politique RH s'adapte en fonction des évolutions réglementaires. La loi du 9 mars 2023 de mise en conformité avec le droit de l'Union européenne a abrogé la faculté pour les branches professionnelles de déroger par accord aux durées maximales légales de périodes d'essai, comme c'était le cas pour la convention collective du Crédit Agricole.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les périodes d'essai sont réduites à 3 mois renouvelables (dans la limite de 6 mois maximum) pour les classes II et à 4 mois renouvelables (dans la limite de 6 mois maximum) pour les classes III. Tous les documents (contrats de travail, entretiens de validation période essai) relatifs à la notion de période d'essai ont été ajustés en ce sens.

Perspectives pour 2024 : L'année 2024 doit permettre de formaliser les politiques RH, notamment le traitement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ou la flexibilité du temps de travail, avec en ambition la signature d'accords avec les partenaires sociaux.

Pour mieux communiquer sur les politiques et processus de ressources humaines existants, une évaluation des supports de ressources humaines et de communication existants seront réalisées en 2024 afin de les améliorer.

Afin d'anticiper les mobilités et de renforcer l'expertise, une nouvelle filière Conseiller clientèle agricole / Conseiller clientèle professionnelle sera ouverte en 2024, tout comme le parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Le service des ressources humaines poursuit son action « relations écoles » pour renforcer son attractivité auprès des plus jeunes, par le biais de l'alternance et des stages.

2.1.2. Plan de formation et formations réglementaires

Le plan de formation 2023 comporte quatre axes :

- Accroître la maîtrise du digital et maintenir un socle de compétences techniques et réglementaires ;
- Préparer aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier ;

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Développer les compétences managériales en s'appuyant sur notre référentiel managérial ;
- S'approprier les enjeux de notre Projet Sociétal.

En 2023 : Les nouveautés 2023 portent sur :

- Les formations managériales, illustrant la volonté de la Caisse Régionale de renforcer l'appropriation de son Référentiel Managérial (un des volets de notre Projet Managérial validé en 2022) en offrant à ses managers la possibilité de se former régulièrement en lien avec les axes de développement personnel sur lesquels il souhaite progresser. Au total, 7 formations managériales ont été proposées en 2022 et déployées en 2023, répondant aux axes de développement personnels identifiés par les managers suite à leur autodiagnostic ;
- Les formations CAMPUS (école de la relation clients) : parcours d'intégration pour tous nos nouveaux embauché(e)s en CDI. Il s'agit d'un parcours à la carte pour les collaborateurs/trices du réseau et du siège. Pour les nouvelles recrue(s) du réseau, le parcours comprend jusqu'à 3 mois de formation avec des cours théoriques dans le domaine bancaire et des périodes d'immersion en agence ou au centre de contact multicanal (plateforme téléphonique) ;
- L'appropriation des enjeux du Projet Sociétal, avec l'approche de la finance durable (formation Environnement - Social et Gouvernance) ;
- L'accompagnement et la formation sur les priorités commerciales de la Caisse Régionale (formations Démarche Conseils et Assurances).

Sur le volet des formations réglementaires, les formations ont été menées selon le calendrier prévu.

Perspectives pour 2024 : Le plan de formation 2024 s'articule sur quatre axes :

- Maintenir un socle de compétences techniques et réglementaires ;
- Préparer aux métiers de la banque, de l'assurance, de l'immobilier, et renforcer les niveaux d'expertise ;
- Développer et ancrer les compétences managériales ;
- Poursuivre l'appropriation des enjeux de notre Projet Sociétal.

Les axes forts du plan de formation 2024 portent sur :

- La poursuite du programme de formations managériales en associant également les Responsables d'agences ;
- La formation à la Démarche Conseil Relationnel, lancée en septembre 2023, ayant pour objectif la meilleure prise en compte des besoins et attentes clients ;
- Les formations relatives à notre Projet Sociétal qui s'inscrivent désormais de manière pérenne dans nos dispositifs de formation.

Le parcours de formation pour nos nouveaux managers sont également revus pour 2024, en prenant en compte les nouvelles compétences managériales attendues, notamment le management à distance et les enjeux sociétaux.

2.1.3. Journées d'informations et de formations

Les séquences appelées « Journées d'informations et de formations » (JIF) consistent à accompagner, sur une fréquence hebdomadaire, les collaborateurs du réseau dans la montée en compétences sur les évolutions de leurs métiers, en termes de conseil client, offres, démarche commerciale, conformité et process. L'animation est réalisée par les managers ou des référents en agence, qui ont pour mission de démultiplier les nouveautés, animer les offres et partager les bonnes pratiques.

Ces référents en agences sont quant à eux concernés par des séquences d'informations complémentaires afin d'apporter un niveau d'expertise plus complet selon leur domaine de spécialité.

Plusieurs univers de besoin sont abordés : la collecte, le crédit, les assurances, la conquête, la Banque au Quotidien. Sont également concernés les référents clientèle Jeunes et les Ambassadeurs de la Gamme Interne Responsable (AGIR).

En 2023 : Afin de garantir la lisibilité et la fluidité de l'information interne, une charte de communication dédiée aux équipes des agences a été rédigée. Mise en application dès le mois de mars 2023, elle définit des modalités précises d'information des collaborateurs du réseau des agences, tant en terme de fréquence et durée de séquences d'information, qu'en matière de format des supports diffusés, de délais de mise en ligne pour consultation amont, ou de modalités de réunion selon les publics (tous les collaborateurs agences, référents métiers, managers réseau).

L'organisation de « Matinales », temps de « brief » d'équipe de 15 minutes le matin avant l'ouverture de l'agence à la clientèle s'est poursuivi en 2023. Sont abordés des sujets divers de connaissances, culture financière, offre, partage de bonnes pratiques. Afin de faciliter l'animation de ces matinales, un site interne dédié a été créé, comportant les supports d'animation et de démultiplication à disposition des animateurs – qui peuvent être les managers ou les référents.

Des réunions dédiées aux métiers de responsables d'agences ont été mise en place. Les réunions dédiées aux Chargés de clientèle Agricole, chargés de clientèle professionnelle, Chargés de clientèle Particuliers et Conseillers en Gestion de Patrimoine ont été pérennisées.

Perspectives pour 2024 : Pour l'année 2024, la Caisse Régionale entend poursuivre le plan d'actions engagé.

2.1.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
Nb de jours de formation	U	5 559	8 357	9 503	8 699
Variation nette	U		2 798	1 146	-804
% d'évolution	%		50,3%	13,7%	-8,5%

2.2. Risque de dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Politique diversité & mixité](#) ;
- [Qualité de vie et conditions de travail](#) ;
- [HECA](#)¹⁵ ;
- [Engagement des collaborateurs](#).

2.2.1. Politique diversité & mixité

Le Plan à Moyen Terme 2025 fixe des objectifs clairs pour l'ensemble des entités du Groupe afin de favoriser la mixité Homme/Femme, l'inclusion des jeunes, la montée en compétences des collaborateurs :

- 50.000 alternants et stagiaires seront accueillis dans les entités du groupe en France et à l'international ;
- 30 à 40% de femmes seront intégrées parmi les cadres supérieurs.

Fort de ce plan stratégique ambitieux, le Groupe a défini des engagements spécifiques en matière de Politique diversité :

- Poursuite de la féminisation de nos instances de direction et nos viviers de talents ;
- L'internationalisation de nos viviers ;
- La non-discrimination et l'égalité des chances ;
- L'insertion des jeunes et l'accès à l'emploi ;
- La promotion des mobilités transverses au sein du groupe.

En Finistère, la diversité et l'inclusion sont intégrées à notre fonctionnement.

La politique RSE, l'un des projets de #Team29, fait de l'inclusion un de ses sept engagements : « Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ».

En 2023 : La Fédération nationale du Crédit Agricole a lancé le 5 avril dernier la démarche MiXXYté. Considérée comme une opportunité de performance collective durable, la mixité représente pour le collectif des Caisses régionales un enjeu fort de responsabilité sociétale, avec la volonté d'aller plus loin en lançant le projet d'amplification Collective de la mixité autour de trois axes :

- Faire évoluer la culture des entités du groupe ;

¹⁵ Handicap et Emploi au Crédit Agricole

- Installer durablement la mixité dans tous nos process ;
- Détecter et accompagner tous les talents, avec un focus sur les futures dirigeantes.

10 engagements très forts ont été partagés, pour que chacune et chacun agisse concrètement, à tous les niveaux.

1. Promouvoir la culture #miXXYté, largement, auprès de tous les dirigeants, managers, collaborateurs et équipes RH en prônant l'exemplarité à tous les niveaux ;
2. Bâtir une véritable politique mixité, avec l'implication de toutes les parties prenantes
3. Sensibiliser & former régulièrement : prendre conscience des stéréotypes et biais culturels ;
4. Lutter contre toute forme de discrimination : process RH, rémunération et comportements ;
5. Développer des pratiques inclusives : équilibre vie professionnelle/ vie privée, nouvelles conditions d'exercice du leadership et de règle de vie d'équipe ;
6. Installer durablement la mixité dans tous nos métiers et nos process : mixité native, réflexe 50/50 dans tous les process ;
7. Mettre en place une démarche de détection et d'accompagnement de tous les talents Femmes et Hommes : outils, formation, programmes de développement ;
8. Renforcer toutes les actions fédératrices autour de la mixité : réseaux, échanges entre pairs, témoignages ;
9. Favoriser la réussite des femmes futures dirigeantes : identification, révélation et développement des talents (mentorat, coaching, missions...) ;
10. Mesurer régulièrement les progrès réalisés : KPIs communs, cartes CR – actions engagées et perception des collaborateurs.

Fort de cette impulsion fédérale, Nathalie Louail, Directrice générale adjointe, et David Caille Directeur de Ressources humaines, directeurs sponsors du programme, ont lancé la dynamique en Caisse Régionale du Finistère. Un collectif MiXXYté a vu le jour en novembre 2023, composé de 10 membres : hommes et femmes, collaborateurs du siège et des agences, conseillers, experts ou managers. L'ambition de ce collectif diversifié et pluridisciplinaire est de faire émerger les pépites/potentiels dans un environnement gagnant-gagnant (pro et perso) et de booster la diversité et la faire vivre comme une richesse de l'entreprise.

Perspectives pour 2024 : Le collectif entend rapidement proposer des actions concrètes afin de répondre aux objectifs fixés tant au niveau national que local.

2.2.2. Qualité de Vie et Conditions de Travail

La démarche mise en œuvre consiste en la mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL) Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVT) trimestriel, associant des élus de chacun des syndicats, du médecin du travail, de la préventive de la MSA et du service RH.

Ce COPIL identifie des sujets en lien avec la QVT sur lesquels il souhaite travailler afin de co-construire des actions, des supports de communication, ... pour améliorer la qualité de vie au travail.

En 2023 : 4 COPIL QVT ont été tenus, portant sur l'EDT¹⁶, le retour suite à une longue absence, le livret d'accueil des nouveaux embauchés.

Le service des ressources humaines a participé à la semaine de la QVT ANACT¹⁷-ARACT¹⁸ du mois de juin, animée au moyen d'une communication par jour pour tous les salariés sur l'espace de communication interne.

Le service des ressources humaines a également réalisé des EDT (Espace de Discussion sur le Travail) sur l'année 2023, animés par les managers. Les EDT pour les entités du réseau ont eu lieu à l'occasion d'un JIF¹⁹ dédié, le 8 juin 2023, et les EDT pour les services du siège ont été planifiés tout au long de l'année.

La Caisse Régionale s'est engagée sur le respect de l'égalité entre hommes et femmes à l'embauche et pendant toute la carrière, au moyen d'un accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La Caisse Régionale s'est également engagée dans une politique durable en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, au moyen de mesures concrètes comme la seconde campagne mise en place du versement de CESU (chèque emploi service) pour les aidants, conformément à l'accord « Emploi des travailleurs handicapés et solidarité » signé en 2021.

L'organisation du travail a également fait l'objet de l'attention du service des ressources humaines, avec notamment la poursuite de la sensibilisation des managers au suivi du temps de travail et le suivi de la mise en œuvre de l'accord sur le travail à distance, partagé en CSSCT²⁰.

La Caisse Régionale s'est aussi assurée du maintien et de la communication sur le dispositif de lutte contre le harcèlement moral et sexuel et la prévention des agissements sexistes.

Des installations sportives (douches) sont à disposition des salariés, permettant aux collaborateurs d'effectuer régulièrement du sport.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale entend :

- Capitaliser sur les retours de l'étude paritaire sur les conditions de travail de septembre 2023 ;
- Poursuivre les actions engagées au travers du COPIL QVT et la réalisation d'un EDT annuel ;

¹⁶ Espace de Discussion sur le Travail. Dispositif destiné à favoriser l'expression des salariés sur leur travail afin de produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

¹⁷ Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

¹⁸ Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

¹⁹ Jeudi de l'Information.

²⁰ Commission santé, sécurité et conditions de travail.

- S'appuyer sur le projet managérial de la Caisse Régionale du Finistère et la mission mise en place en 2024 ;
- Poursuivre l'intégration des salariés dans les projets de transformation ;
- Relancer les travaux sur l'analyse du travail (élus et équipes organisation et RH).

2.2.3. Politique HECA

Au niveau national

Le Crédit Agricole, qui a mis en place dès 2006 la mission HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Grâce à leur politique volontariste conjuguant formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, les Caisses régionales ont vu leur taux d'emploi de personnes handicapées progresser de manière remarquable pour atteindre 6,27 % en 2022 (donnée au niveau national). Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique Handicap et Emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, a été signé le 2 décembre 2022.

À la Caisse Régionale du Finistère

Fidèle à ses valeurs mutualistes de responsabilité, de proximité et de solidarité, le Crédit Agricole du Finistère met tout en œuvre pour atteindre l'objectif légal des 6% d'emploi de personnes en situation de handicap. La Caisse Régionale est soutenue, depuis près de 18 ans, par l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). L'essentiel des actions sont menées autour des axes suivants : recrutement, maintien dans l'emploi, sensibilisation. Une politique active de recours au secteur protégé existe également pour différentes missions : gestion du courrier, entretien des espaces extérieurs, prestations de publipostage, de tri et recyclage de déchets.

Fort de l'ensemble de ces actions, le Crédit Agricole du Finistère entend confirmer son rôle d'employeur investi dans une politique Handicap et diversité au travail.

En 2023 : L'année marque un temps fort : en novembre, lors de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, la référente Handicap a mené une action de sensibilisation sur les troubles du sommeil, afin d'informer les salariés sur la santé au travail et la nécessité d'un sommeil réparateur. Ces ateliers intitulés « Comment améliorer la qualité de son sommeil » se sont déroulés à Quimper et Brest.

Les cinq ateliers dispensés sur trois jours ont rassemblé plus de 120 salariés. Des entretiens individuels étaient proposés aux salariés rencontrant une problématique de santé particulière et plus de 20 salariés en ont bénéficié.

La Caisse Régionale a également continué à accompagner les salariés rencontrant des problématiques de santé et a procédé à de nouveaux aménagements de poste. Ces démarches ont pour but de promouvoir et de développer l'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein de la Caisse Régionale et s'inscrivent dans une politique active et durable.

Sur 2022²¹, le taux d'emploi de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est de 8,94 % (au-dessus de l'obligation légale de 6 % de la loi Pénicaud applicable depuis le 1er janvier 2020). Un travail conséquent d'accompagnement des salariés est mis en œuvre au quotidien.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale projette d'organiser un nouvel événement à destination des salariés au travers d'un temps fort annuel de sensibilisation autour d'une thématique de santé lors de la semaine du handicap.

De manière plus générale, la Caisse Régionale entend poursuivre l'accompagnement des salariés en situation de handicap dans le maintien dans l'emploi.

2.2.4. Engagement des collaborateurs

La Caisse Régionale est attachée à impliquer ses collaborateurs dans la vie de la Caisse Régionale, autour de la raison d'être du Groupe, tout aussi bien que sur le territoire Finistérien.

Dans une logique de sens et de recherche d'utilité, la Caisse a mis en place divers dispositifs, dans sa pratique et dans différents projets, pour que les collaborateurs du siège et du réseau puissent exprimer leurs attentes, co-construire des solutions profitables à tous, mais aussi pour fidéliser les collaborateurs.

En 2023 : Le service des ressources humaines poursuit des animations pour favoriser l'engagement des collaborateurs lors de moments d'échange et de convivialité :

- Organisation de deux matinées d'intégration des nouveaux alternants, à Quimper et Brest. Le message clé est la possibilité pour tous d'évoluer au sein de l'entreprise, témoignages de salariés et du directeur des ressources humaines à l'appui ;
- Organisation de deux « afterworks » pour les nouveaux embauchés et les alternants, afin de favoriser la proximité et l'échange entre collaborateurs/trices ;
- Présence des responsables des ressources humaines dans les agences à minima une fois par semaine, permettant de multiplier les échanges avec les collaborateurs/trices ;
- Mise en place d'entretiens de carrière avec les collaborateurs/trices, assurés par le service des ressources humaines, au moment d'un retour longue absence, ou à minima tous les deux ans ;

²¹ La donnée 2023, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2024.

- Une revue d'effectifs est également réalisée par les responsables des ressources humaines avec les managers du réseau d'agences ou des services du siège, permettant d'apprécier chaque collaborateur sur sa potentielle montée en compétences par exemple.

Le service RSE soutient également l'engagement des collaborateurs, avec la promotion du dispositif Banquier Solidaire, une plateforme d'engagement citoyen au profit de la solidarité et de la protection de l'environnement, à destination des salariés. De multiples actions solidaires visant notamment à soutenir le territoire Finistérien sont proposées, permettant aux salariés de s'engager pendant et hors temps de travail, toujours sur la base du volontariat. Les actions à ce jour proposées sont les suivantes :

- Le dispositif « Arrondi de salaire solidaire », permettant aux salariés de reverser les centimes de leur salaire au profit d'associations finistériennes, a été renouvelé avec trois nouvelles associations bénéficiaires (Fée du bonheur, Mille et un petit prince, Les Talents Cachés), identifiées et choisies après vote par les salariés. La Caisse abonde le montant des dons récoltés, dans une logique d'effort partagé. En 2023, les associations précédemment lauréates (Kerez, Entraide Cancer en Finistère, L'Abri Côtier) ont reçu chacune un chèque dont le montant est composé des dons de centimes des salariés ainsi que de la contribution du Crédit Agricole du Finistère ;
- Le parrainage de personnes en recherche d'emploi, un dispositif désormais installé et à disposition de tout salarié de la Caisse souhaitant « coacher » une personne en recherche d'emploi, avec l'aide des associations CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) et NQT (Nos Quartiers ont du Talent) dont la Caisse Régionale est partenaire. Les salariés volontaires accompagnent ainsi leur filleul(e) dans leur recherche d'emploi (étude du CV et de la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, mise à disposition du réseau...).

En parallèle, les services des ressources humaines et RSE participent à des actions de diversité et d'inclusion animées par le CREPI, NQT et l'AJE (Association Jeunesse Entreprises). Les collaborateurs/trices de l'entreprise peuvent y être associé(e)s. Ces actions visent à soutenir un public de demandeurs d'emploi, des jeunes issus de quartiers moins favorisés, ou un public scolaire.

Le service RSE anime également régulièrement des « Café RSE » à destination des collaborateurs. Cette animation, quasi-mensuelle, propose aux collaborateurs de s'engager sur une thématique. Les Cafés RSE ont eu cette année pour thématiques le dispositif d'arrondi de salaire solidaire, le lancement de la plateforme « J'écorénove », l'épargne durable, le jeu collectif Agir pour Demain (cf. paragraphe ci-dessous), le rapport du GIEC, le dispositif Passerelle, le covoiturage ou encore la sobriété énergétique.

Le service RSE anime également depuis plusieurs années un temps fort collectif « Agir pour Demain ». Il s'agit d'un jeu élaboré en partenariat avec Amundi, à destination de l'ensemble des salariés. Ce défi collectif, d'une durée de trois semaines, débute à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable. De multiples défis ludiques sont proposés aux salariés réunis en équipe (suivi de l'activité physique, quiz, défi photo et vidéo). Pendant cette

animation, les salariés sont sensibilisés et impliqués dans différentes thématiques : le climat et l'environnement, la contribution aux évolutions sociétales, les transitions Agricoles et Agro-alimentaires, et le soutien aux entreprises françaises.

De multiples événements sportifs sont proposés tout au long de l'année, en partenariat avec des associations sportives finistériennes.

En France, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

Perspectives pour 2024 : Les attentes exprimées par les salariés lors des différentes enquêtes (cf. [Politique RH](#)) font également l'objet d'actions suivies dans la durée. Les différents sujets ainsi identifiés auront un impact sur l'engagement des équipes : accompagnement managérial, reconnaissance, incarnation du référentiel managérial. Ces éléments s'inscrivant de près ou de loin dans le projet Managérial, la Direction crée en 2024 un poste de Responsable de la Transformation Managériale avec, en cible, l'appropriation d'un référentiel managérial commun homogène, créateur et porteur de valeurs avec un encouragement à l'autonomie et renforçant la responsabilité de chacun.

Le service des ressources humaines ambitionne de déployer la cooptation au sein de la Caisse Régionale pour favoriser l'engagement collaborateur dans le recrutement. Le service des ressources humaines a également pour projet de remettre à chaque nouvel embauché une « box » de bienvenue, assemblées par des entreprises de l'insertion, contenant des produits locaux.

Le service RSE entend poursuivre le déploiement de son dispositif Banquier Solidaire et encourager davantage de salariés à s'impliquer dans des actions RSE au profit du territoire.

Enfin, le projet Modernisation Siège, démarré en 2023, se poursuit en 2024 : il a pour vocation de moderniser le siège du Crédit Agricole du Finistère pour se rapprocher des attentes des collaborateurs (un espace convivial pour déjeuner, des salles de pause modernes, du mobilier permettant de s'adapter aux nouvelles pratiques de travail...) et ainsi favoriser leur engagement.

2.2.5. Indicateurs de performance

	Enquête 2020	Enquête 2021	Enquête 2022	Enquête 2023
IER salariés* / 100	84	NC	67	NC
Variation nette / 100			-17	

*L'Indice d'Engagement et de Recommandation est réalisé tous les deux ans.

		2020	2021	2022	2023
Indicateur égalité H/F	note / 100	89	89	77	NC*

*L'index d'égalité Homme/Femme 2023 sera disponible à compter de mars 2024.

		2020	2021	2022	2023
Nb de femmes administrateurs de Caisse locale – post élection	U	217	212	207	211
Variation nette	U		-5	-5	4
Part nb de femmes sur le total	%	38,9%	38,8%	38,8%	39,8%

		2020	2021	2022	2023
% salariés en situation de handicap	U	8,05%	8,39%	8,94%	NC*
Variation nette			34,0	55,0	

*La donnée 2023, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2024.

		2020	2021	2022	2023
Dépenses dans le champ de l'insertion*	U		520 122	491 766	381 211

* Synthèse des dépenses fournisseurs qui favorisent l'inclusion et l'insertion de personnes fragiles ou en situation de handicap. Liste des fournisseurs : APF, CORSER, LE VERDIER, SEVEL.

3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients

3.1. Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière](#) ;
- [Accompagnement de la clientèle fragilisée par un accident de la vie](#) ;
- [Démarche d'inclusion sur les territoires](#).

3.1.1. Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière

Cet accompagnement représente pour la Caisse Régionale une preuve concrète de ses valeurs mutualistes et de son engagement relationnel. Ce dispositif permet à la Caisse d'orienter et conseiller ses clients dans une logique préventive avec un entretien visant à trouver des solutions personnalisées. Il s'agit d'un dispositif renforcé pour la Caisse Régionale qui a pour ambition d'être la banque de l'inclusion, au travers de l'action quotidienne des conseillers (Détection Spontanée), à chaque contact issu des cibles « Clients en Situation de Fragilité Financière » (Détection Avérée).

En 2023 : La Caisse Régionale a mis en place un dispositif complet d'accompagnement des clientèles fragiles, en 3 étapes :

- La première consiste à responsabiliser les conseillers de clientèles en agence, les engageant à détecter de façon spontanée toutes les situations fragiles. Un plafonnement des montants de frais de dysfonctionnement pourra être mis en place ;
- Deuxième brique du dispositif : La détection précoce de client fragile. Grâce à une détection automatique d'une potentielle fragilité selon des critères prédictifs (Intelligence Artificielle), un listing de clients « clientèle fragile – détectée précoce » est mis à disposition de chaque conseiller tous les mois afin de prendre contact avec chacun d'entre eux. Un guide d'entretien dédié est à utiliser systématiquement permettant au conseiller avec son client d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget du client. À nouveau dans cette situation, le conseiller peut apprécier la nécessité de plafonner les frais de dysfonctionnement selon la situation du client ;
- Dernière brique du dispositif, la détection Avérée qui se fait au regard d'une analyse automatique selon des critères réglementaires (Décret, Frais Dysfonctionnement, Interdit Bancaire, Surendettement). Un listing de clients intitulé « clientèle fragile – détectée avérée » est chaque mois mis à disposition de chaque conseiller afin de prendre contact systématiquement avec chacun d'entre eux et mettre en place obligatoirement le plafonnement des frais d'incidents à 25€ maximum par mois. Un guide d'entretien dédié est à utiliser à chaque rencontre avec le client fragile permettant au conseiller d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget et à la situation de fragilité avérée du client.

Une communication permanente sur ces sujets d'inclusion auprès des collaborateurs du Réseau permet d'animer la démarche relationnelle. Le conseiller est le pivot de la relation, car il analyse les causes des difficultés et essaie de trouver des solutions personnalisées.

Perspectives pour 2024 : L'année 2024 est l'occasion de poursuivre la démarche installée en 2023.

3.1.2. Accompagnement de la clientèle fragilisée par un accident de la vie

La Caisse Régionale anime depuis 2008 le point Passerelle, une structure de soutien et d'accompagnement dans le Finistère et qui vient en aide aux clients finistériens :

- Victimes d'un accident de la vie²² ;
- Fragilisés financièrement ;
- Et qui démontrent la capacité et la volonté de faire face aux difficultés rencontrées.

En complément, le dispositif « Passerelle jeunes » a été créé en juin 2020 afin de soutenir les projets de nos clients âgés de 18 à 30 ans. Sont concernés les étudiants, jeunes travailleurs, ou sans emploi, en situation de précarité (notion de reste à vivre faible) et sans aide familiale, ni épargne de sécurité.

Le dispositif Passerelle permet de trouver les solutions financières adaptées aux clients.

En 2023 : L'année a été rythmée par l'écoute, l'accompagnement budgétaire, et l'aide administrative pour les clients fragilisés, de la part de 4 conseillers passerelle, suivant un portefeuille dédié de 50 à 80 clients.

Selon la situation financière du client, plusieurs solutions peuvent être proposées :

- Aide directe accident de la vie ;
- Avance remboursable 0% ;
- Exonération de frais bancaires ;
- Rétrocession de frais bancaires ;
- Pause sur les prêts conso & habitat (6 mois maxi sans frais intercalaires) ;
- Prise en charge de cotisations Assurances Pacifica ;
- Restructuration de prêt ;
- Micro-crédit.

Des aides particulières sont octroyées dans le cadre du dispositif passerelle jeunes :

- Coup de pouce logement : 500 € maximum (Loyer, caution, dépôt de garantie) ;
- Acquisition numérique 300 € maximum (Besoin lié aux études supérieures/recherche d'emploi)

²² Maladie (baisse de revenus, délais longs de prise en charge, frais médicaux), perte d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle, démission), séparation (frais liés au relogement, vente de bien, partage des charges), accident/décès (frais à régler consécutifs à l'évènement de vie...). Liste non exhaustive.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

- Scolarité/études/apprentissage/recherche d'emploi (fournitures, vêtements sur justificatifs) ;
- Aide au permis de conduire 300 € maximum (et possibilité d'une avance passerelle si refus prêt permis).

Les actions principales résident dans :

- La présence des conseillers passerelle auprès des agences de proximité et des conseillers, pour les aider à anticiper et détecter les situations de clients en situation de fragilité ;
- Beaucoup de pédagogie et de communication pour rappeler les principes du dispositif Passerelle au travers de supports de communication interne et de démultiplication, d'interventions en réunion et/ou Conseil d'Administration ;
- Un suivi et un accompagnement des clients pour leur permettre de retrouver une situation financière stable ;
- Un accompagnement des partenaires, qui proposent des ateliers budgétaires ;
- Le déploiement du Micro Crédit Social, notamment en collaboration avec les associations Restos du cœur et CRESUS.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale prévoit de poursuivre l'accompagnement financier et d'étudier la possibilité d'intervenir sur de nouvelles offres (ex. alimentaires...).

La Caisse Régionale entend développer ses relations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour participer à l'accompagnement des clients fragilisés. Sans objectif chiffré, la Caisse a le souhait de toucher le plus de clients en accentuant avant tout sur la détection.

3.1.3. Démarche d'inclusion sur les territoires

La démarche d'inclusion sur les territoires est essentiellement matérialisée par les actions mises en œuvre à la Caisse Régionale par la [filière Santé & Bien Vieillir](#), ainsi que dans le cadre des [stratégies Collectivités publiques et Associations](#) :

L'inclusion à travers la filière Santé & Bien Vieillir :

Lancée en 2014, la filière Santé & Bien Vieillir a pour vocation d'accompagner les enjeux du territoire notamment en terme de vieillissement de la population. Nous allons compter de plus en plus de seniors sur notre territoire du fait de l'évolution démographique (+70.000 seniors de plus de 75 ans entre 2023 et 2050). Pour répondre à ces enjeux, la filière se focalise sur trois thématiques :

1. **L'habitat des seniors.** Entre le maintien à domicile et l'accueil en EHPAD, le Crédit Agricole du Finistère accompagne les acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) dans leurs projets d'habitat intermédiaire, permettant d'offrir au territoire une pluralité de solutions répondant aux enjeux du vieillissement et répondant aux besoins des personnes vulnérables ne pouvant plus rester à domicile ou isolées.

2. **La prévention.** La filière tant à favoriser et à déployer des actions de prévention locales sur le territoire. La prévention est un enjeu majeur pour le territoire et pour les acteurs de la santé notamment.
3. **L'adaptation des solutions bancaires et extra-bancaires aux enjeux du vieillissement.** Afin de répondre aux besoins des clients et du territoire, la filière porte des projets bancaires et extra-bancaires pour apporter des solutions aux clients. De plus, la filière structure ses démarches et son organisation en interne pour l'accompagnement des personnes vulnérables.

Le déploiement de cette stratégie permet de limiter le risque d'exclusion sociale notamment à travers des réponses sociétales, et non commerciales. La population vulnérable et fragilisée est prise en compte dans l'ensemble des projets et actions portées par la filière Santé & Bien Vivre.

En 2023 : La mise en œuvre de la stratégie Santé et Bien Vieillir a permis d'ouvrir la première résidence Ty Cocon, solution d'habitat dédiée aux seniors. Cette solution répond à un besoin d'une collectivité et d'une population de maintenir en proximité des seniors souhaitant disposer d'un logement en propre, avec un accès aux commodités. Trois résidences Âges & Vie ont été ouvertes sur l'année 2023 (Edern, Plouzévédé et Querrien) avec une ambition de poursuivre les implantations Âges & Vie sur le territoire finistérien.

La filière Santé et Bien Vieillir a initié plusieurs actions de prévention sur le territoire, à destination de clients et non-clients. Pour exemple, une conférence prévention « tout au long de la vie » à Pont l'Abbé, ou encore un spectacle prévention à Quimper.

Concernant la thématique de l'adaptation de notre organisation et de nos offres, la filière Santé et Bien Vieillir structure une démarche de protection de la clientèle vulnérable âgée. Après avoir référencé l'ensemble des mesures et processus existants contribuant à la protection de cette clientèle, la filière a pour ambition pour l'année 2024 de décliner un plan d'actions (voir ci-dessous) pour ajuster ses dispositifs de protection, et déployer de nouvelles mesures telle que la nomination d'un référent vulnérabilité dans la Caisse Régionale pour animer le sujet.

Perspectives pour 2024 : L'ambition est de poursuivre l'accompagnement des structures d'habitat intermédiaire sur le territoire, en synergie avec le service Collectivités publiques & Associations. En parallèle, le parcours résidentiel des seniors sera complété par une stratégie partenariale. Cela se concrétisera par la présence et la promotion des solutions sur le territoire (forum, carrefour des communes, ...). Une stratégie prévention sera déployé en 2024 avec notamment des actions de prévention sur le territoire et dans les Caisses locales. Enfin, la mise en œuvre des mesures de protection sera pérennisée, notamment à travers des formations ou la mise en marché de solution extra-bancaires répondant aux besoins des aidants et des aidés.

L'inclusion à travers les stratégies Collectivités publiques et Associations :

Le Crédit Agricole du Finistère a poursuivi en 2023 son accompagnement à destination des collectivités s'appuyant sur les 3 axes de sa stratégie :

1. **Le renforcement de notre ancrage territorial**, avec entre autre l'aide de nos élus de Caisse locale ;
2. **L'amplification de notre rôle de créateur de lien** en portant à la connaissance des collectivités des sujets en lien avec leurs préoccupations quotidiennes (transition énergétique, recherche de subvention, coût de l'électricité, RSE ...) ;
3. **Et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.**

Grâce à cette stratégie, le Crédit Agricole du Finistère permet à toutes les collectivités, y compris les plus petites et celles disposant de moindres moyens, de mettre en place de services pour les citoyens, d'accroître leur attractivité, en finançant leurs projets.

La politique Associations mise en place à l'automne 2022 dans l'ensemble du réseau de proximité a permis de renforcer la proximité avec nos clients associations, en les accompagnant dans tous leurs besoins.

En 2023 : La mise en œuvre de la stratégie Collectivités Publiques a permis d'accompagner 48M€ de projets de financements (accords donnés) à fin octobre avec un taux de succès moyen de réponse aux appels d'offre de 30%. De plus, en 2023 le Crédit agricole du Finistère a accompagné à hauteur de 10M€ le principal hôpital public du département, sur Brest.

Par ailleurs, en s'appuyant sur son partenariat avec ABF Décisions, le Crédit Agricole du Finistère propose aux Collectivités de faciliter leur recherche de subventions pour finaliser plus aisément leurs projets. Ainsi, la Commune de Querrien a pu être accompagnée dans ses trois projets structurants : production de chaleur en énergie renouvelable, désenclavement de la maison de santé et extension de l'épicerie de centre bourg.

Les Caisses locales ont aussi été au cœur de notre accompagnement des collectivités avec deux réunions d'informations et de partage des problématiques d'inclusion sur les territoires (Énergies, Séniors, Santé) en janvier et novembre.

Depuis la mise en place de la stratégie Associations auprès du réseau de proximité, l'animation des conseillers Référents BAQ²³-Assos a eu lieu trimestriellement en 2023. Grâce à ces échanges, les conseillers ont pu accroître leurs compétences pour encore mieux accompagner les associations du territoire, notamment grâce la Boîte à Outils Associations, mise à leur disposition.

²³ Banque au Quotidien.

C'est ainsi que la Caisse locale de Lesneven a organisé une réunion d'information à destination des associations de son territoire. Devant plus de 80 personnes présentes, le thème de la responsabilité du dirigeant d'associations a largement pu être partagé, sous les aspects juridiques, fiscaux et assuranciers.

Enfin, cette année 2023 aura aussi été marquée par un accompagnement majeur sur le territoire : la contribution du Crédit Agricole du Finistère au financement de la première université catholique du Finistère à Brest avec l'UDOGEC. Cette université pourra recevoir dès 2024 des étudiants qui pourront trouver en local des formations supérieures en langues et en sciences sociales.

Perspectives pour 2024 : La transition énergétique sera au cœur de l'inclusion sur le territoire.

Ainsi sur le marché des Collectivités Publiques, des échanges spécifiques sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) vont être organisés entre les communautés de communes et nos experts. Sujet de préoccupation majeure pour la cohésion des territoires, le Crédit Agricole du Finistère s'appuiera sur les experts Pôle breton Transition Énergétique et de Crédit Agricole Transitions & Énergies lors de prochains rendez-vous « transition énergétique », en cohérence avec les actions du Syndicat Départemental de l'Énergie Finistérien.

De plus, en octobre 2024 se tiendra le Carrefour des communes à Brest. Le Crédit Agricole du Finistère y sera présent, avec mise en avant du thème de la transition énergétique sur les territoires, en valorisant des solutions locales notamment.

3.1.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
Total clients fragiles et avérés fragiles*	U	9 478	9 205	8 715	10 003
Variation nette	U		-273	-490	1 288
% d'évolution	%		-2,9%	-5,3%	14,8%

*Critères de détection selon l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire.

		2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers clients étudiés	U	NC	576	578	614
Passerelle*					
Variation nette	U			2	36
% d'évolution	%			0,3%	6,2%
Dont refusés	U		145	157	137
Variation nette	U			12	-20
% d'évolution	%			8,3%	-12,7%
Dont traités	U		431	421	477
Variation nette	U			-10	56
% d'évolution	%			-2,3%	13,3%

*Nb de dossiers étudiés par Passerelle sur l'année de référence (toutes actions/solutions confondues).

		2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers étudiés clos avec solution et retour agences dans l'année	U	NC	268	231	191
Variation nette	U			-37	-40
% d'évolution	%			-13,8%	-17,3%

4. Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise

4.1. Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie

Les politiques et démarches pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont coordonnées et mises en place par le Groupe et sont détaillées ci-dessous :

- [Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés au changement climatique](#) ;
- [Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés à la nature et biodiversité](#).

Les politiques et démarches mises en places par la Caisse Régionale sont les suivantes :

- [Mobilité durable](#) ;
- [Politique Achats](#) ;
- [Stratégie IT de la Caisse Régionale](#) ;
- [Politique RSE](#) ;
- [Politique Immobilière](#) ;
- [Suivi et réduction de nos émissions de GES](#) ;
- [Politique Financière](#).

La Caisse Régionale met également en œuvre un [dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux](#).

4.1.1. Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. À la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023 (cf paragraphe ci-dessous « Focus sur les trajectoires Net Zero).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi Crédit Agricole Assurances a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019²⁴. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050²⁵ d'ici à 2025.

Une documentation dédiée aux trajectoires Net Zéro du Groupe Crédit Agricole (portefeuilles de financements et d'investissements) est détaillée en [annexe \(lien cliquable\)](#).

²⁴ Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021).

²⁵ Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil.

4.1.2. Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

4.1.3. Mobilité durable

Le poste des déplacements représente à lui seul plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre sur le fonctionnement propre de la Caisse Régionale²⁶.

En 2023 : La Caisse Régionale poursuit l'électrification de son parc de véhicules de services, avec en stock à ce jour 14 e-208 électriques et 7 Clio hybrides.

Dans la continuité de sa démarche d'électrification de son parc de véhicules de fonction et de service, la Caisse Régionale a mené une opération d'accompagnement des salariés à la conduite du changement, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental des déplacements à titre professionnel et des trajets domicile-travail. Pour ce faire, la Caisse Régionale a organisé plusieurs événements à destination des salariés, ayant pour thème la mobilité durable :

- Après une première expérience réussie en 2022, la Caisse Régionale a renouvelé le format de l'organisation d'une journée « Mobilité Douce », organisée cette fois-ci dans l'antenne du siège à Brest, « Quai 55 ». Impliquant la coopération du service RSE, du service Immobilier Logistique et Sécurité et le service des ressources humaines, ainsi que des salariés volontaires de l'antenne, cette journée vise à sensibiliser les salariés et les inciter à recourir à des modes alternatifs de déplacement (plateforme de covoiturage Ouest-go, train, bus, location de véhicules électriques, achat d'un NVEI

²⁶ Estimation interne des émissions de gaz à effet de serre réalisée en 2023 et portant sur l'année 2022.

(nouveau véhicule individuel), entretien gratuit du vélo personnel, aides en tant qu'employeur... La journée a mobilisé une dizaine de partenaires spécialisés dans le transport sur le territoire brestois et national²⁷. Les animateurs ont également fait la promotion des différents dispositifs incitatifs existants, notamment le forfait mobilité durable.

- L'équipe RSE a également accueilli les salariés du siège pendant deux temps forts pour essayer des voitures de service électriques, le premier le lendemain de la journée « Mobilité douce » tenue à Brest, l'autre à l'occasion d'une animation dédiée à la nouvelle offre « AgilAuto » proposant dorénavant la Location avec Option d'Achat ou Location Longue Durée de véhicules.

Dans la continuité de l'objectif que la Caisse Régionale s'est fixée d'encourager et sensibiliser les salariés sur l'impact de leurs déplacements, la Caisse Régionale a signé en mars 2023, avec les organisations syndicales, un accord « Forfait Mobilités durables ». Cet accord s'inscrit dans le cadre autorisé par la loi d'orientation des mobilités²⁸. Les salariés utilisant les déplacements et modes de transports éligibles (trajet domicile-travail au moyen du vélo électrique ou non, du covoiturage et/ou de transports en commun) bénéficieront d'un forfait calculé selon un barème sur la base du nombre de trajets réalisés pendant l'année.

Ce dispositif s'ajoute au versement des indemnités kilométriques majorées en cas d'utilisation de véhicules électriques.

Une note interne régissant le remboursement des frais professionnels en cas de déplacement prévoit des règles de bonne conduite à respecter en cas de déplacement d'ordre professionnel. La note prévoit le cas du remboursement de trajets avec des covoiturés. La note prévoit également le cas de déplacements hors département, pour lesquels la consigne mentionne de privilégier :

- Le train à la voiture, notamment pour tout déplacement supérieur à 2h ;
- Le train à l'avion pour tout déplacement longue distance.

Perspectives pour 2024 : De nouvelles actions sont envisagées en 2024 pour réduire l'impact environnemental du poste d'émissions « Déplacements » du bilan carbone de la Caisse Régionale. Chaque année, le plan d'actions sera affiné au gré des actions mises en œuvre et des nouvelles opportunités de réduction des émissions identifiées. Par exemple, la Caisse Régionale étudie la possibilité d'installer en 2024 un parc de vélos électriques en libre-service à destination des salariés à l'antenne de Brest et au siège.

²⁷ Agilauto SNCF Breizhgo EDF Izivia Meilleurs vélos (essais de vélos électriques), JLD Cycling Cycles DELALAIRE Plouzané (Révision de vélos), Bibus, Brest Métropole, Service ILS, Assurances Pacifica véhicules électriques.

²⁸ L'objectif de cette loi est d'engager la transition vers une mobilité écologique en apportant de nouvelles solutions pour se déplacer grâce à des transports plus propres, plus vertueux et moins coûteux.

4.1.4. Politique Achats

La Caisse Régionale dispose d'une politique achats et met en œuvre au quotidien une démarche volontaire conciliant la RSE, le prix et la fiabilité fournisseur

En 2023 : Initiée en 2022, la Caisse Régionale a renouvelé le suivi des indicateurs représentatifs des achats responsables du Groupe à l'initiative de la FNCA dont voici les principaux :

- 47.1 % d'achats réalisés sur le territoire ;
- Délai moyen de paiement des factures : 24.03 jours ;
- 27.3 % des fournisseurs évalués en RSE ;
- 3.3 % de fournisseurs en dépendance économique ;
- 354.75 € = volume financier confié aux EA-ESAT et aux SIAE par collaborateur ;
- - de 20 % des personnes formées aux Achats Responsables.

La politique Achats a été revue en 2023, avec l'intention d'intégrer la RSE dans les achats et favoriser la décarbonation chez nos fournisseurs et d'améliorer l'empreinte carbone propre de la Caisse Régionale.

Perspectives pour 2024 : Plusieurs chantiers sont ouverts pour 2024 :

- Le tri sélectif en agences ;
- Le recyclage des sacs et pochettes courrier (réparation des sacs abîmés) ;
- L'optimisation des données d'empreinte carbone collectées auprès des fournisseurs.

4.1.5. Stratégie IT²⁹ de la Caisse Régionale

La stratégie IT intègre une démarche continue de sensibilisation des salariés de l'entreprise sur l'impact environnemental de la numérisation à titre professionnel et par extension à la sphère privée. In fine, elle nous permet de limiter notre bilan carbone.

En 2023 : Le service Organisation & Technologies a poursuivi sa démarche de sensibilisation du personnel du siège avec un objectif de réduction drastique de la quantité de données inutiles ou obsolètes sur les espaces de stockage et de limiter au strict nécessaire la consommation de données, au moyen d'une invitation régulière à réaliser un nettoyage des espaces de stockage de chaque service. 100% des services ont été contactés par une référente dédiée à cette mission.

La quasi-totalité des services ont ainsi engagé un travail de déstockage par suppression des fichiers inutiles ou doubles ainsi qu'un travail de compression des fichiers d'archives. Le

²⁹ Informatique et Technologies.

périmètre de nettoyage a été étendu à d'autres serveurs ayant un impact non négligeable sur la quantité de données stockées.

En 2023, la Caisse Régionale a adopté un nouvel outil intitulé « Dawizz » pour répondre au besoin d'optimisation des espaces de stockage et améliorer la conformité RGPD des données stockées. C'est l'ensemble des services du siège qui se sont inscrits dans cette démarche. Un pilote a été réalisé avec 3 agences.

Perspectives pour 2024 : En 2024, la Caisse Régionale poursuivra avec l'outil intitulé « Dawizz ». Le service Organisation ambitionne d'étendre l'optimisation à l'ensemble de la Caisse, incluant les espaces de stockage du réseau d'agences. Cet outil permettra de réaliser des campagnes régulières et généralisées d'optimisation, venant pérenniser et piloter la démarche.

4.1.6. Politique RSE

La définition des enjeux et des objectifs en matière de Responsabilité sociétale de l'entreprise est un acte fondateur en matière de stratégie et d'engagement d'une entreprise afin de lutter contre les effets du changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

La politique RSE du Crédit Agricole du Finistère est construite autour de 7 engagements fondateurs :

- Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE ;
- Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients ;
- Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- Cultiver l'éthique des affaires ;
- Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions ;
- Réussir les transitions Agricoles et Agroalimentaires.

Elle édicte également des principes d'actions pour l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leur métier :

- Être déterminé à accompagner nos clients dans ces transitions ;
- Être éclairé pour nos clients et leur offrir un conseil à valeur ajoutée en matière de RSE ;
- Être un banquier inclusif en portant un regard attentif à l'inclusion bancaire de nos clients ;
- S'impliquer collectivement dans les actions RSE de l'entreprise ;
- Et être source de solutions à tous niveaux : tant dans le fonctionnement de l'entreprise qu'auprès de tous nos clients.

En 2023 : Afin de poursuivre la diffusion de ces fondamentaux à toute l'entreprise, de nombreuses actions et événements de communication interne ont été réalisés :

- Des ateliers RSE lors des journées de lancement commercial de secteurs d'agences ;
- Des interventions régulières en réunion managers ;
- Deux interventions en journée des conseillers référents AGIR (Ambassadeurs de la Gamme interne Responsable) et Crédits ;
- Un JIF (journée d'information et de formation) dédié en mai dans l'ensemble des agences ;
- Des interventions régulières dans les services de la Caisse Régionale ;
- Des formations RSE auprès des métiers spécialisés.

Le Comité de Pilotage RSE s'est quant à lui réuni chaque mois. Il est organisé mensuellement en présence des cadres dirigeants de l'entreprise et trimestriellement, en version élargie, avec l'ensemble des chefs de projets de l'entreprise – responsabilisés sur les engagements de la politique RSE. Il a pour objectif d'impulser, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique RSE dans l'ensemble de l'entreprise.

Perspectives pour 2024 : La poursuite des actions de communication et d'animation auprès des collaborateurs est planifiée afin de mettre en lumière mensuellement les actions concrètes menées et impliquer les collaborateurs de la Caisse Régionale mais aussi des agences du réseau.

La gouvernance de la RSE, avec la tenue des comités de pilotage est d'ores et déjà planifiée afin de coordonner et veiller à la bonne mise en œuvre des projets sur l'ensemble de l'année.

4.1.7. Politique Immobilière

La politique immobilière de la Caisse Régionale organise en substance la gestion des achats, des ventes et des travaux des biens de la Caisse Régionale.

En 2023 : La politique Immobilière est mise à jour et vient s'inscrire de manière formelle dans le projet stratégique de la Caisse Régionale, #Team29. Elle intègre parmi ses objectifs, celui d'« *inscrire la Caisse Régionale de façon volontariste dans la stratégie développée par le groupe en matière de RSE et de transition énergétique* », ainsi que celui de « *répondre à la politique de la Caisse Régionale en terme de présence adaptée sur le territoire* ».

Sur cette base, la Caisse Régionale a poursuivi la rénovation de son réseau d'agences.

Un appel d'offre a aussi été réalisé en 2023 pour choisir un prestataire sur un projet de verdissement extérieur du siège.

L'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques au siège a également été actée pour 2024 afin de réduire la consommation énergétique de 25% et en visant une autoconsommation de 85% de la production d'électricité.

La Transition énergétique se poursuit également en remplaçant progressivement les chaudières gaz par des Pompes à Chaleur.

La Gestion Technique Centralisée a également débuté en agence suite à un appel d'offre mené en 2023. Un plan de déploiement sera validé en début d'année 2024

Perspectives pour 2024 : L'année 2024 témoignera de la poursuite des travaux du réseau d'agences, de l'installation des ombrières et du lancement de travaux de rénovation siège, ces derniers étant en partie destinés à l'amélioration des conditions de travail et au verdissement du site du siège de la Caisse Régionale.

4.1.8. Suivi et réduction de nos émissions de GES

La Caisse Régionale est mobilisée pour réduire drastiquement ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050. Cette démarche s'inscrit dans le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Le 1^{er} pilier du Projet Sociétal fixe une ambition d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone. Le 1^{er} marqueur prévoit ainsi d'atteindre la neutralité carbone³⁰ d'ici 2050 sur l'empreinte propre et sur les portefeuilles d'investissement et de financement.

La démarche est déclinée au sein de la politique RSE de la Caisse Régionale, qui prévoit un engagement spécifique dédié à l'exemplarité de la Caisse Régionale dans son fonctionnement.

Ainsi, deux chantiers sont en cours : la [réduction des émissions sur le fonctionnement propre de la Caisse Régionale](#) ainsi que la [réduction des émissions liées à l'activité de ses clients](#).

Sur l'empreinte du fonctionnement propre de la Caisse Régionale en 2023 : Les actions de la Caisse Régionale sont de trois ordres :

- **L'actualisation de son ambition de neutralité sur son fonctionnement propre et le suivi et la mise à jour de son plan d'actions** :

L'exercice Bilan carbone réalisé en 2021³¹ déposé sur le site de l'ADEME est la dernière mesure **officielle** des émissions de CO2 générées par l'activité de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale procède désormais à une **estimation** annuelle en interne de ses émissions de gaz à effet de serre.

³⁰ La neutralité carbone est entendue comme l'atteinte d'un équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Un équilibre est ainsi recherché entre, d'une part, les émissions, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique ; avec, d'autre part, les absorptions, en préservant et améliorant les capacités de capture de carbone (océans, biomasse terrestre, technologies de capture et de séquestration).

³¹ Consultable sur la [page dédiée du site de l'ADEME](#).

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La Caisse Régionale a également travaillé sur son plan d'actions avec ses principaux contributeurs, en se concentrant sur l'identification d'actions sur ses postes d'émissions les plus importants (Déplacements, Intrants, Immobilisations).

La Caisse Régionale a également défini une trajectoire de réduction de ses émissions sur empreinte propre, distincte de la trajectoire du Groupe Crédit Agricole qui servait précédemment de référence.

La Caisse Régionale a ainsi fixé une trajectoire globale fondée sur le référentiel SBTi 1,5°C³². Cette trajectoire prévoit la réalisation des meilleurs efforts afin d'atteindre la temporalité suivante :

Objectif global de réduction des émissions

Choix du référentiel	SBTi 1.5°C		
	Temporalité	% de réduction associé au référentiel	Emissions totales associées (TCO2e)
Année de référence	2021	0%	12 022
Objectif moyen-terme	2030	42%	6 973
Objectif long-terme	2050	90%	1 202

Les actions de réduction mises en œuvre et celles identifiées devront ainsi chaque année avoir un niveau d'impact suffisant afin de respecter au mieux la temporalité de la trajectoire de réduction ci-dessus.

Ces travaux de réalisation de la collecte des données carbone, d'identification des actions de réduction et de définition de la trajectoire de neutralité sur le fonctionnement propre ont été permis suite à la clôture et la livraison cette année des travaux du projet de Neutralité carbone sur fonctionnement propre des Caisses Régionales, piloté par la Fédération Nationale Crédit Agricole. La Caisse Régionale du Finistère est désormais contributrice parmi les caisses pilotes de travaux d'uniformisation de la collecte carbone, afin d'améliorer la qualité de la donnée collectée et ainsi permettre une meilleure comparabilité entre les caisses régionales.

Pour conforter son ambition de neutralité auprès de ses parties prenantes locales et rendre compte de ses efforts auprès d'elles, la Caisse Régionale s'est engagée en 2023 auprès de Brest Métropole à apporter sa contribution à la transition énergétique et climatique. La Caisse Régionale a ainsi signé en décembre 2023 la Charte d'Engagement pour le Climat³³. Cette signature fait suite à une candidature présentée en comité réunissant des acteurs locaux de Brest Métropole. Le comité a vérifié la cohérence des actions mises en œuvre et à engager par l'entité candidate, ainsi que la sincérité des engagements pris. La Charte d'Engagement porte sur plusieurs axes :

³² Pour plus d'informations sur le SBTi, voir le site officiel sciencebasedtargets.org

³³ Une synthèse des engagements est accessible sur la page dédiée hébergée par la métropole de Brest ([lien cliquable](#)).

- Faire des économies d'énergie et passer aux énergies renouvelables ;
- Se déplacer autrement ;
- Manger durablement ;
- Réduire et valoriser ses déchets ;
- Agir globalement et localement ;
- Sensibiliser et participer aux changements de comportements.

La contribution de la Caisse Régionale du Finistère participe à l'ambition de la métropole de s'aligner sur l'objectif national dit « Facteur 4 », qui consiste à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990. Les engagements des signataires ont vocation à être rassemblés dans une feuille de route de transition énergétique du territoire, produite dans le cadre du projet européen Tomorrow et complémentaire au Plan Climat³⁴.

➤ La mise en œuvre d'actions de réduction sur les principaux postes émissifs :

Déplacements :

Les déplacements représentent à eux seuls 34% des émissions de GES³⁵ (3 474 tCO₂ pour les déplacements routiers, 46 tCO₂ pour l'usage de l'avion, 8 tCO₂ pour celui de la voie ferrée), constituant ainsi le poste principal d'émission sur l'empreinte de fonctionnement. Au sein du poste déplacements, les trajets domicile-travail représentent 71% des émissions, les trajets à titre professionnel 16%, et le résiduel correspond aux déplacements des visiteurs.

La Caisse Régionale a mis en œuvre des actions visant à réduire l'impact des déplacements domicile-travail des salariés et des déplacements professionnels. Ces actions sont décrites dans le paragraphe dédié « [Mobilité durable](#) ».

Déchets et fin de vie :

La Caisse Régionale a organisé plusieurs opérations de déstockage de son mobilier allongeant ainsi la durée de vie d'un important surplus de mobilier inutilisé, résultant de la rénovation des agences. Une première vague de dons a mobilisé deux opérations de retrait en janvier 2023 pendant lesquels une centaine de salariés ont pu récupérer leur commande. Le 24 mars, dans le prolongement du don de mobilier aux salariés, une opération a eu lieu auprès d'associations locales.

Le tri sélectif a été mis en place en janvier 2023 au siège de la Caisse Régionale. Fin 2023 à début 2024, le tri sélectif va évoluer vers davantage de possibilité de tri. Un test de tri sélectif

³⁴ Pour plus d'informations, consultez la page dédiée sur brest.fr

³⁵ Estimations réalisées en 2023 sur l'année 2022.

a été mis en place dans cinq agences de taille et de configuration différente. Le retour d'expérience est en cours et un déploiement à tout le réseau d'agences sera à prévoir en 2024.

Énergie³⁶ :

La Caisse Régionale a prévu l'installation d'ombrières sur les parkings des salariés, sur lesquelles seront installés des panneaux photovoltaïques.

À l'occasion des rénovations d'agences et du siège, les modes de chauffage au fioul ou au gaz sont progressivement supprimés au profit d'énergies ayant moins d'impact sur l'environnement.

Immobilisations :

La Caisse Régionale poursuit ses travaux de rénovation des agences, visant, entre autres, à améliorer la performance thermique des agences rénovées et ainsi réduire l'empreinte énergétique de l'ensemble des points de vente. L'ensemble du programme de rénovation devrait être achevé en 2025³⁷.

➤ **L'animation d'opérations thématiques et la sensibilisation des salariés sur la démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre :**

À la suite de l'adoption de son plan de sobriété en 2022, la Caisse Régionale a organisé fin janvier 2023 et pendant un mois, un défi Sobriété pour inciter l'ensemble des salariés volontaires à adopter des réflexes de sobriété au sein de l'entreprise. L'intention proposée est de partager l'effort pour la réduction de la consommation énergétique. L'événement a été relayé à l'occasion du Café RSE et de la Newsletter RSE interne à la Caisse.

La Caisse Régionale a également organisé plusieurs opérations événementielles liées à la mobilité douce. Ces opérations visaient à sensibiliser et inciter les salariés à user de moyens de déplacements décarbonés pour leurs déplacements domicile-travail et les accompagner dans l'usage des véhicules de services électriques pour les déplacements professionnels³⁸.

Ces opérations viennent s'ajouter à la formation RSE en e-learning obligatoire pour les salariés, diffusée sur l'année³⁹.

Perspectives pour 2024 : la Caisse Régionale ambitionne de consulter un plus grand nombre de parties prenantes et d'impliquer ses salariés dans l'identification des actions de réduction des émissions de GES, tout en intensifiant la sensibilisation et la formation.

³⁶ Pour plus d'informations sur les actions de réduction citées, consultez le paragraphe « [Politique Immobilière](#) ».

³⁷ Pour plus d'informations, consultez le paragraphe Politique Immobilière de la DPEF 2022 accessible sur le site ca-finistere.fr, et de la [présente DPEF](#).

³⁸ Pour plus d'informations, consultez le paragraphe « [Mobilité Durable](#) ».

³⁹ Pour plus d'informations, consultez le paragraphe « [Politique RSE](#) ».

La Caisse Régionale s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière de collecte des données carbone et de rehausser l'ambition des actions de réduction quant à leur impact sur la trajectoire.

Sur l'empreinte des financements de la Caisse Régionale en 2023 :

La neutralité carbone pour une banque est un enjeu central sur le scope 3 (émissions indirectes) incluant le poste Investissements de son bilan GES. Pour un établissement bancaire, le poste « Investissements » du Scope 3 correspond aux émissions liées aux financements de ses clients et à ses investissements.

Ces émissions carbone sont calculées sur la base de la méthodologie SAFE⁴⁰. Les émissions sont réparties par macro-marché, indiquées ci-dessous. Ainsi, pour 2023 :

Macro-secteurs	Encours (€)	Émissions financées (kt CO2)
Agriculture	1 032 087 115	335
Construction	1 432 564 707	60
Énergie	45 749 320	7
Industrie	51 601 374	12
Transport	132 611 414	72
Services	819 903 887	0
Déchets	30 722 776	27
Administration	397 308 475	3
Autres	189 836 655	0

Un projet « Net Zéro » focalisé sur les émissions financées a été élaboré par le Groupe Crédit Agricole avec un déploiement prévu en Caisse Régionale⁴¹.

4.1.9. Politique Financière

La Politique Financière tient compte du contexte réglementaire qui montre une préoccupation croissante pour le climat avec une mutation rapide vers « la finance durable » ainsi que le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole, décliné dans la stratégie RSE de la Caisse Régionale.

En 2023 : Les actions clés menées en 2023 répondent à l'objectif de poursuivre le renforcement du poids des placements et investissements ESG compatibles dans le portefeuille Fonds Propres pour compte propre de la Caisse Régionale.

Pour y répondre, deux axes concrets sont mis en œuvre :

⁴⁰ Pour plus d'informations, consultez le paragraphe [« La méthodologie SAFE », en annexe](#).

⁴¹ Pour plus d'informations sur les Trajectoires Net Zéro, consulter les engagements du Groupe Crédit Agricole dans le [focus dédié](#) ainsi que l'[annexe explicative](#).

- Sur les flux, avec des critères ESG intégrés dans les éléments d'analyse des nouveaux placements et investissements ;
- Sur le stock, en intégrant les critères ESG dans la gestion de notre fonds dédié HQLA FINIST-LCR passé en fonds 100% GSS (Green, Social, Sustainable) et dont la classification réglementaire est revue en SFDR9 en fin d'année 2023.

Perspectives pour 2024 : Les perspectives 2024 seront précisées dans la politique financière 2024. L'objectif premier est de poursuivre l'allocation d'une partie des excédents de fonds propres vers des placements et des investissements ESG compatibles (obligations Green, Social ou Sustainable et OPCVM ou FPCI SFDR 8 ou 9), en considérant les opportunités de marché et l'évolution de la réglementation.

4.1.10. Dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux

La Caisse Régionale assure la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux, déclinée de la manière suivante :

- [Une gouvernance dédiée](#) ;
- [L'identification des risques et un dispositif de gestion des risques](#) ;
- [Les impacts et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière](#).

Gouvernance en matière de risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux sont cartographiés comme risques majeurs par le Groupe Crédit Agricole. Ces risques environnementaux s'appréhendent comme des facteurs de risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel...).

À ce titre, les risques environnementaux sont intégrés dans le dispositif existant de gestion des risques de la Caisse Régionale.

L'intégration de ces risques comme facteurs d'influence des risques existants implique une répartition des rôles et responsabilités :

1. **Directions opérationnelles** : pour chacune, à leur niveau, maîtrise des risques environnementaux. Pour exemples :
 - [Direction Data Finances et Risques](#) : mise en œuvre de la politique financière de la Caisse Régionale et de la production du *Green Asset Ratio* (GAR) ;
 - [Direction Expertises et Financements](#) : déclinaison et contrôle du respect de la politique crédit de la Caisse Régionale ;
 - [Direction Bancaire](#) : intégration des critères ESG dans le conseil en investissement.
2. **Secrétariat Général** : rôle de pilotage du projet sociétal et de la politique RSE de la Caisse Régionale, y compris la prise en compte des risques climatiques ;

3. **Fonctions Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Audit et Inspection de la Caisse Régionale** : leurs responsabilités de supervision et de contrôle dévolues couvrent également les risques environnementaux ;
4. **Conseil d'Administration et Comités spécialisés du Conseil d'Administration** : leur rôle de surveillance s'applique également à ces facteurs de risques.

Ces principes d'organisation des rôles et des responsabilités ont été présentés en Comité de Direction le 12 septembre 2022 et au Conseil d'Administration le 30 septembre 2022.

Depuis 2023, la Caisse Régionale a intégré les risques climatiques environnementaux dans sa déclaration d'appétit. L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

Le Conseil d'Administration exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la Gouvernance.

Les politiques faîtières de la Caisse Régionale, élaborées en adéquation avec l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale, intègrent les risques climatiques et environnementaux. C'est le cas notamment de la politique crédit ou de la politique financière de la Caisse Régionale. Elles sont proposées par la Direction exécutive et validées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale après examen par le Comité des Risques de la Caisse Régionale.

Le suivi des risques climatiques est intégré dans le suivi global des risques de la Caisse Régionale et fait l'objet d'une présentation à minima semestrielle au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale après examen par le Comité des Risques.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques environnementaux fait l'objet d'évolution au sein du Groupe et de la Caisse Régionale afin de déployer les actions convenues en réponse au Guide de la Banque centrale européenne relatif à la gestion des risques climatiques et environnementaux. Les 13 attentes sont traitées dans des sous-projets faisant l'objet d'un suivi présenté à la Gouvernance.

En tant que facteurs de risques influençant les risques existants, les risques climatiques sont suivis dans les Comités exécutifs spécialisés par typologie de risque existant et présidés par un Dirigeant effectif de la Caisse Régionale, c'est le cas notamment du Comité Management de la Conformité, du Comité Risques de Contrepartie, du Comité Financier, du Comité Risques Opérationnelles et du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale, ce dernier présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et en présence des Responsables des différentes lignes de contrôle.

Le Comité de Pilotage RSE présidé par la Directrice Générale Adjointe a en charge la coordination des actions en matière de RSE, dont les risques climatiques et environnementaux.

L'identification des risques et le dispositif de gestion des risques

Les risques liés à l'environnement sont identifiés et analysés dans le cadre du processus d'identification des risques de la Caisse Régionale qui se base sur le processus d'identification des risques Groupe.

Ces risques sont considérés comme des facteurs influençant les principaux risques de la Banque (crédit, marché, etc.) c'est à dire résultant des expositions à des contreparties qui peuvent être affectées par des aléas de nature environnementale.

On distingue :

1. **les facteurs de risques physiques** : dommages directement causés par des événements environnementaux aigus (type catastrophe naturelle) ou chroniques (hausse des températures moyennes sur le long terme, élévation du niveau de la mer, perte de biodiversité...) ;
2. **les facteurs de risques de transition** : impact actuel ou prévu, sur les contreparties de l'établissement ou sur ses actifs investis, de la transition vers une économie résiliente au changement climatique ou écologiquement durable. Ils recouvrent les coûts induits par les évolutions réglementaires ou de politiques liées au climat et à l'environnement, les changements de comportements, les évolutions technologiques, les risques de réputation.

Le dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale relatif au suivi des risques environnementaux dispose de plusieurs indicateurs :

1. **le Green Asset Ratio (GAR)** décrit dans la [partie 1.3.](#) du présent document ;
2. **l'empreinte carbone** de la Caisse Régionale calculée en partie selon la méthodologie SAFE, et les travaux relatifs à la trajectoire Net Zéro de la Caisse Régionale ;
3. **les premières mesures d'exposition du portefeuille de financement au risque de transition et au risque physique** menées selon les méthodes de la Direction des Risques Groupe en 2022 et 2023.

La Caisse Régionale a par ailleurs intégré en 2023, dans sa politique d'octroi, l'analyse des risques de transition et physique, principalement sur le risque d'inondation et de submersion, plus présent sur le territoire de la Caisse Régionale. L'analyse de ces risques est intégrée également dans les avis risques indépendants émis par la Fonction Gestion des Risques. Les différentes méthodes feront l'objet d'évolutions et d'approfondissement au fur et à mesure des évolutions méthodologiques Groupe.

Les impacts et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015.

2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. À la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023 au travers des Trajectoires Net Zéro exprimée en 2023 et reprises dans la [partie 4.1.1](#) du présent document. La Caisse Régionale s'inscrit dans la trajectoire du Groupe Crédit Agricole et décline à son niveau le Projet Sociétal dans sa stratégie.

En parallèle, la Caisse Régionale a mis en place des procédures de façon à intégrer les risques climatiques dans sa gestion des risques (mesure, Gouvernance).

Les tests de résistance sur portefeuille, menés avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et la Banque centrale européenne, ont par ailleurs confirmé que les impacts financiers des risques de durabilité restent contenus pour le Groupe Crédit Agricole, selon les différents scénarios envisagés.

De son côté, la Caisse Régionale s'est attachée à mesurer son exposition au risque de transition et au risque physique au travers la mesure de ses encours potentiellement exposés.

Ces approches menées selon les méthodes Groupe montrent des premières expositions importantes. Cependant, ces méthodologies nécessitent d'être déclinées sur des granularités plus précises.

4.1.11. Indicateurs de performance

		2018	2021	2022	2023
Bilan GES - Tonnage de CO2 émis*		16 080	12 022	10 348**	NC***
Évolution nette	T		-4 058	-1 674	
Évolution	%		-25,24%	-13,92%	
Dont déplacements professionnels	T	712	618	552	
Évolution	%		-13,20%	-10,68%	
Dont déplacements domicile-travail	T	3 870	2 723	2 507	
Évolution	%		-29,64%	-7,93%	
Dont énergie	T	830	1 116	819	
Évolution	%		34,46%	-26,61%	

*Selon la méthodologie Bilan carbone.

**Estimation interne des émissions, non publiée sur le site de l'ADEME. Utilisation du tableur Bilan Carbone dans sa version 8.7.2.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

***Les données 2023 seront calculées à compter du 2e trimestre 2024.

		2021	2022	2023
Taux d'atteinte de l'objectif de neutralité à horizon 2030 et 2050				
Tonnage CO2 émis		16 080	12 022	10 348
Base de référence	2021		12 022	12 022
Évolution par rapport à la base de référence			-1 674	NC
Objectif 2030	-42%		-5 049	-5 049
Taux d'atteinte objectif intermédiaire 2030			33,2%	
Objectif 2050	-90%		-10 820	-10 820
Taux d'atteinte objectif 2050			15,5%	

NB. En 2023, la Caisse Régionale a établi la trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur son empreinte propre à horizon 2050, avec un pallier à 2030, selon la méthodologie SBTi 1,5°. Auparavant, la trajectoire suivie par la Caisse Régionale était celle du Groupe Crédit Agricole sur son empreinte propre. La trajectoire prévoit désormais un objectif cible de réduction de 42% des émissions d'ici 2030 et de 90% à horizon 2050, par rapport aux émissions de GES calculées sur l'année 2021 (bilan carbone 2022 sur 2021).

		2020	2021	2022	2023
TOTAL CONSOMMATION ENERGIE	MWH	6 190	6 783	7 356	6 491
Variation nette	MWH		593	573	-865
% d'évolution	%		9,6%	8,4%	-11,8%
Dont énergie non fossile	MWH	5 060	4 381	4 478	4 091
Variation nette	MWH		-679	97	-387
% d'évolution	%		-13,4%	2,2%	-8,6%
% énergie non fossile / énergie total	%	81,74%	64,59%	60,88%	63,03%
Variation nette en point de base	bp		-1715,7	-371,2	215,0
Variation nette	%		-17,16%	-3,71%	2,15%

5. Cultiver l'éthique des affaires

5.1. Risque lié au manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Charte éthique Groupe Crédit Agricole](#) ;
- [Code de Conduite](#) ;
- [Règlement intérieur – Annexe I, Conformité et Déontologie – Annexe I bis, Code de Conduite en matière d'Anticorruption](#) ;
- [Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'intérêts](#) ;
- [Politique de Protection des données personnelles](#) ;
- [Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière \(Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme et Prévention de la Fraude\)](#) ;
- [Politique Groupe Sanctions Internationales](#).

5.1.1. Charte éthique, code de conduite, règlements et politiques relatives aux règles de déontologie

Sont ici abordées les politiques et démarches suivantes :

- [Charte éthique Groupe Crédit Agricole](#) ;
- [Code de Conduite](#) ;
- [Règlement intérieur – Annexe I, Conformité et Déontologie – Annexe I bis, Code de Conduite en matière d'Anticorruption](#) ;

- [Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'intérêts](#).

Charte éthique Groupe Crédit Agricole

La charte éthique Groupe Crédit Agricole permet de partager et diffuser une culture de déontologie et les valeurs du Groupe Crédit Agricole. C'est un socle qui est ensuite décliné et en cohérence avec d'autres documents faitiers : code de conduite, règlement intérieur, procédures internes de conformité (FIDES).

Code de Conduite

Le code de conduite est associé à la charte éthique Groupe Crédit Agricole. Le code de conduite est un document concret, assorti d'exemples et cas pratiques pour diffuser les pratiques éthiques au sein de l'entreprise.

Règlement intérieur – Annexe I, Conformité et Déontologie – Annexe I bis, Code de Conduite en matière d'Anticorruption

Le règlement intérieur de la Caisse Régionale dresse le cadre en matière de comportement et notamment de comportements éthiques pour les collaborateurs de la Caisse Régionale. La charte annexe Conformité et Déontologie et de Code de Conduite en matière d'Anticorruption précise les attendus : prévention des conflits d'intérêts, transparence, diligence dans le conseil, lutte contre la corruption...

Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'intérêts

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts décrit les enjeux et l'encadrement des conflits d'intérêts au sein de la Caisse Régionale. Elle répond notamment aux exigences des directives MIF⁴² et DDA⁴³ et de l'arrêté du 3 novembre 2014. Elle précise notamment les règles pour les « Personnes concernées » (Initiés Permanents et Personnes Sensibles).

En 2023 : La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts a fait l'objet d'une mise à jour mineure et a été validée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2023. Les évolutions à apporter sur le dispositif d'encadrement des personnes concernées ont par ailleurs fait l'objet d'une validation en Comité de Contrôle Interne. La charte éthique, le code de conduite et le règlement intérieur et ses annexes n'ont pas fait l'objet d'évolutions sur l'année.

Un plan de communication mensuel a été déployé à l'ensemble des collaborateurs sur le thème « réflexe éthique » avec usage de bandes dessinées d'illustration. La Caisse Régionale a poursuivi les formations dédiées aux nouveaux embauchés. Ont également été formés les

⁴² Marchés d'instruments financiers.

⁴³ Directive sur la distribution d'assurance.

administrateurs du Conseil d'Administration les 1^{er} et 5 décembre 2023. La Direction Générale a enfin diffusé un courriel d'engagement à l'ensemble des collaborateurs le 8 décembre 2023 pour rappeler les engagements en matière de lutte contre la corruption de la Caisse Régionale.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale entend poursuivre la sensibilisation auprès des collaborateurs. La Caisse Régionale prévoit en 2024 de :

- Réviser la politique avantages et cadeaux ;
- Décliner les décisions du Comité de Contrôle Interne ;
- Réviser la charte de déontologie du règlement intérieur et faire une communication dédiée.

5.1.2. Politique de Protection des données personnelles

La politique de protection des données personnelles est un document d'information réglementaire qui s'adresse à tous nos interlocuteurs, clients ou non.

L'objectif de cette politique de protection des données personnelles est d'informer, de façon claire et détaillée, les tiers, sur les traitements que nous opérons sur leurs données à caractère personnel. Une information est également diffusée sur l'exercice des droits de nos clients.

En 2023 : Cette politique n'a pas été mise à jour. Néanmoins des actions ont été mis en place en matière de conformité du dispositif au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) :

- Exercice des obligations RGPD : *privacy by design*, exercice des droits, traitement des violations ;
- Travaux de *privacy by design* sur les développements privatifs développés dans les services : identification des stocks, création d'un questionnaire d'aide au développement ;
- Application du respect des durées de conservation sur les données des serveurs et déploiement d'un outil dédié.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale prévoit :

- La poursuite des travaux sur les serveurs ;
- La mise en conformité des outils recensés ;
- Le développement des usages des méthodes de *privacy by design*.

5.1.3. Politiques relatives à la prévention de la délinquance financière

Sont ici abordées les politiques et démarches suivantes :

- [Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière \(Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme et Prévention de la Fraude\)](#) ;

- [Politique Groupe Sanctions Internationales](#).

Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière (Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme et prévention de la fraude)

Cette politique vient en réponse à nos obligations réglementaires et sociétales en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. La politique d'entrée en relation permet de préciser nos règles en matière de connaissance client, clé du dispositif et nos points de vigilance renforcée sur des situations à risque.

Le corpus complet décrit les procédures en matière de connaissance client, de détection et de déclaration des opérations. Le corpus est disponible à l'ensemble des collaborateurs sur un outil interne.

En 2023 : Les actions sont les suivantes :

- Évolution des outils mis à disposition par le Groupe Crédit Agricole SA de détection de la délinquance financière. Le changement a été opéré en avril 2023 ;
- Validation de la politique d'entrée en relation par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 ;
- Plan de révision de la connaissance client ambitieux : quantitatif et qualitatif ;
- Formation des nouveaux collaborateurs ;
- Formation sur les sanctions internationales ;
- Intégration des différentes évolutions des sanctions internationales.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale prévoit :

- La poursuite de la révision de la connaissance client avec une ambition forte d'amélioration de la qualité de l'information ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs ;
- L'optimisation des organisations et des outils de détection de la délinquance financière.

Politique Groupe Sanctions Internationales

Cette politique apporte une réponse à nos obligations réglementaires et sociétales d'application des sanctions internationales. Elle vient en accompagnement de nos clients dans le respect de ces règles et obligations.

L'année 2023 a été l'occasion de poursuivre l'adaptation des mesures de contrôle liées à un contexte géopolitique incertain. La Caisse Régionale a également fait une application stricte des différentes mesures de sanction décidées par les autorités.

Perspectives pour 2024 : La Caisse entend maintenir un haut niveau de maîtrise des risques en maintenant une attitude proactive avec les clients.

5.1.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
Total coût du risque opérationnel	K€		2 455	1 778	2 912
Variation nette	K€			-677	1 134
% d'évolution	%			-27,6%	63,8%
Dont risque opérationnel pour pratiques non éthique	K€		406	34	629
Variation nette	K€			-372	595
% d'évolution	%			-91,6%	1750,0%

6. Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions**6.1. Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client**

En complément de la démarche Net Zéro appliquée à la Caisse Régionale en 2023, Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Particuliers et déclinaison de la politique crédit ;](#)
- [Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques et déclinaison de la politique crédit ;](#)
- [Stratégie de Commercialisation Placements dont politique de durabilité.](#)

6.1.1. Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Particuliers et déclinaison de la politique crédit

La clientèle des particuliers est le marché le plus important pour la Caisse Régionale.

L'accompagnement de 100% de nos clients est une ambition clé de notre politique RSE et du Projet Sociétal de la Caisse Régionale.

L'ensemble des univers de besoins bancaires est concerné par la transition environnementale et énergétique. L'enjeu est de poursuivre l'appropriation et la connaissance des services et offres « Transitions » par les conseillers de clientèle particuliers afin de garantir une qualité de conseil client en matière de transitions.

Capitalisant sur une expérience pilote au sein de 11 agences du département, la Caisse Régionale dispose, sur la base du volontariat, d'un conseiller de clientèle « AGIR » (Ambassadeur de la Gamme Interne Responsable) par agence.

Cette dynamique de démultiplication des offres bancaires et assurantielles « Transitions » s'appuie sur un réseau de 65 collaborateurs ayant pour mission de connaître les offres, sensibiliser et former leurs collègues et animer la démarche conseil en transitions dans leur agence de proximité.

En 2023 : Les ambassadeurs AGIR et l'ensemble des conseillers de clientèle particuliers disposent d'une palette de produits et services qui couvrent les 4 univers de besoins :

- La banque au quotidien, avec la carte bancaire sociétaire ;
- Les crédits, avec les offres de crédit à la consommation (financement d'un véhicule moins polluant – financement de travaux de rénovation énergétique – financement de vélos électriques) ou avec les offres de crédit habitat (l'Eco PTZ et le Prêt économie d'énergie) ;
- Les placements, avec les offres de placement de la Gamme responsable, le Livret Développement Durable et Solidaire, ou le Livret Engagé Sociétaires.
- Et enfin les assurances, avec des offres promotionnelles récompensant la mobilité durable (Assurance auto), ou la couverture de panneaux photovoltaïques (Multirisques habitation) et autres solutions en matière d'économie circulaire et réemploi, de prévention ou d'inclusion.

Au-delà de ce catalogue de solutions, c'est par la formation et l'information que les conseillers ont la capacité d'apporter une valeur conseil en matière de transitions.

La plateforme « J'écorénove mon logement » a été lancée en mai 2023. Elle propose aux conseillers, en RDV – ou aux clients en autonomie sur internet – de réaliser des simulations afin d'estimer la performance énergétique d'un logement, les travaux à y réaliser, les aides publiques dont les clients peuvent bénéficier, le plan de financement bancaire et un annuaire d'artisans. La simulation « J'écorénove mon logement » est utile pour qu'un client se projette en matière de financement de travaux de rénovation énergétique et, pour le conseiller, en matière d'analyse d'octroi de financement.

La politique crédit 2023 instaure le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) comme pièce obligatoire à tout dossier de financement. L'audit énergétique comprenant les travaux à réaliser est quant à lui obligatoire pour les logements classés F et G. L'analyse de ces informations a pour objectif de mesurer la capacité financière des clients à réaliser les travaux dans le cas d'une performance énergétique dégradée.

Sur le marché de l'automobile, en novembre 2023, ces mêmes conseillers AGIR et référents se sont réunis pour une demi-journée dédiée à l'offre AgilAuto.

Marque de CA Consumer Finance, Agilauto propose depuis 2023 des solutions locatives automobiles de mobilité durable, multimarque et multimarché via une plateforme digitale. L'objectif de cette journée était de leur présenter cette nouveauté en matière de solution clients, d'aborder les offres complémentaires engagées en matière de financement des mobilités et les évolutions sur le marché de la mobilité automobile.

En matière de Politique crédit, sur le marché de l'automobile, notre devoir de conseil concerne tous les porteurs de projet, quel que soit le lieu de résidence du client sur le territoire finistérien. La politique crédit visera à encourager la transformation du parc de véhicules en se basant sur la segmentation vignettes « crit'air 1,2 », autorisée dans la future Zone à Faible Emission qui se situera en métropole brestoise en 2025.

En 2023, un dispositif de formation a été déployé tout au long de l'année afin d'apporter la connaissance sur les enjeux RSE, la finance durable et l'évolution de la réglementation MIF.

La Caisse Régionale a mené plusieurs opérations d'animation :

- Un jeu boursier « Invest Game » a été organisé par la Caisse Régionale pendant l'été. Les résultats ont été déterminés pour 2/3 par la valorisation des portefeuilles Amundi incluant des offres vertes ;
- La CR a également participé au challenge « AGIR pour demain », incluant des quiz sur la transition environnementale et énergétique pour permettre aux joueurs de développer leurs connaissances⁴⁴.

Perspectives pour 2024 : L'année 2024 sera l'occasion d'accélérer l'accompagnement des transitions de nos clients Particuliers.

Les nouveautés à venir et l'actualité seront riches en matière de solutions d'accompagnement des transitions de nos clients. De nouvelles formations seront déployées tout au long de l'année afin d'apporter des connaissances nouvelles en matière de RSE et Transitions. Des nouveautés en matière d'offres et services viendront également enrichir le catalogue de solutions existant.

6.1.2. Accompagnement dans les transitions de la clientèle des Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques et déclinaison de la politique crédit

Les stratégies de l'ensemble des marchés et la politique Crédit prévoient des déclinaisons opérationnelles visant à accompagner les clients et prospects dans leurs transitions, sur l'ensemble des univers de besoins (financements, épargne, flux et assurances). Cet accompagnement est assuré par les conseillers, experts marchés et par les filiales.

Sont abordés ici les marchés des [clients Entreprises](#), des [Professionnels](#) et des [Collectivités publiques](#), ainsi que l'activité du [pôle breton « Transitions énergétiques »](#).

⁴⁴ Pour plus d'informations, voir également le paragraphe « [Engagement des collaborateurs](#) ».

Marché des clients Entreprises :

En 2023 : La Caisse Régionale, au travers ses deux Centres d'affaires, a déployé un dispositif d'accompagnement et conseil ESG de ses clients avec notamment :

- La qualification des demandes d'investissements en intégrant le questionnaire ESG dédié recueilli auprès du client afin de s'assurer que l'entreprise est inscrite dans une logique RSE ;
- Des crédits syndiqués : La Caisse propose d'intégrer à l'octroi des financements dans les contrats de crédits des critères RSE que le client s'engage à suivre tous les ans et à communiquer à ses prêteurs avec éventuellement modulation des taux de crédits ;
- Une mise en relation de nos clients avec le pôle breton Transition Énergétique, proposant un diagnostic en ligne suivi d'un rendez-vous avec les experts du pôle pour apporter un conseil en matière d'investissement, afin de diminuer la consommation énergétique et un accompagnement en termes de financements.

Perspectives pour 2024 : La Caisse prévoit :

- La poursuite de l'organisation de rendez-vous Transitions auprès des clients ;
- La poursuite de l'utilisation des questionnaires ESG. Ces sujets et notamment la sensibilité et le degré de maturité ainsi que les actions à mener seront abordés à chaque renouvellement de dossier ;
- De capitaliser sur ce questionnaire pour approfondir et comprendre la trajectoire de nos clients sur la mise en œuvre des actions à mener et leur proposer nos expertises (ingénierie sociale, transition énergétique, placements...) ;
- D'analyser les risques climatiques (risques physiques et risque de transition) dans l'octroi des financements sur le marché Entreprises.

Marché des clients Professionnels :

Le marché des clients professionnels représente une part importante de nos clients. Il a pour caractéristique de réunir un grand nombre de corps de métiers, ayant un niveau de prise de conscience, et de leviers différents en matière de RSE et de transitions. Le déploiement d'une stratégie d'accompagnement adaptée est un enjeu pour la Caisse Régionale, répondant à toutes les typologies de professions concernées.

En 2023 : Capitalisant sur la démarche RSEa (Responsabilité sociétale des exploitations agricoles), la Caisse Régionale a déployé un pilote auprès de conseillers afin d'intégrer la RSE dans la relation client avec les professionnels. L'identification de leviers d'accompagnement en matière de transitions sur ce marché a été réalisée. Deux nouvelles offres de crédit dédiées au financement d'investissements en matière de travaux de performance énergétique et d'acquisition de véhicules électriques et hybrides ont été lancées. Et un guide d'entretien RSE adapté à toutes les professions a été créé et testé en 2023.

Perspectives pour 2024 : L'ensemble des conseillers de clientèle professionnelle sera formé au premier trimestre 2024 sur la démarche transition et l'utilisation du guide d'entretien RSE. La Politique crédit de la Caisse Régionale prévoit d'intégrer des critères d'analyse RSE (dont les

risques climatiques) dans le processus d'octroi de financement supérieurs à 50 000 € des projets de la clientèle professionnelle. Le recrutement d'un nouveau conseiller expert en matière de transition énergétique viendra en appui des conseillers dès la détection de projets dédiés auprès de leur client. L'objectif est d'offrir aux clients un conseil technique en matière de performance énergétique afin de les guider dans leurs projets d'investissement.

Marché des collectivités publiques :

La stratégie collectivités publiques s'appuie sur trois axes :

- Le renfort de notre ancrage territorial ;
- L'amplification de notre rôle de créateur de lien ;
- Et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.

Dans ce cadre, la Caisse répond à 100% des appels d'offres émis par les collectivités.

Celles-ci nous interrogent tout au long de l'année pour financer leur budget de fonctionnement et leur investissement, dont un grand nombre d'entre eux est destiné aux transitions : mobilités douces, transitions énergétiques, parc véhicules électriques...

L'appui du Pôle Breton Transitions et énergies est sollicité régulièrement pour apporter conseil et expertises dans les projets de transitions des collectivités publiques.

En 2023 : L'ensemble des Chargés d'affaires collectivités publiques a été formé à la démarche transition et utilise désormais dans leur relation clients le guide d'entretien RSE dédié aux collectivités territoriales.

De plus, il propose aux collectivités, dès que le projet de financement semble éligible, les enveloppes de crédit BEI⁴⁵, notamment sur la part réservée à la Transition Énergétique.

Perspectives en 2024 : Le guide d'entretien RSE, comme sur les autres marchés, sera une pièce constitutive des dossiers de financement afin d'analyser la stratégie de transition des clients et les critères ESG (dont les risques climatiques) dans l'octroi de crédits aux collectivités publiques. De plus, en tant qu'actionnaire de la SEM énergies en Finistère (qui porte un très grand nombre de projets d'énergies renouvelables sur le département) en Finistère, la Caisse Régionale accompagnera avec elle son augmentation de capital prévue en 2024.

Focus sur l'activité du pôle breton « Transitions Énergétiques »

En 2023, les Caisses Régionales Bretonnes ont poursuivi leur accompagnement auprès des porteurs de projet d'actif de production d'énergie renouvelable (ENR), et poursuivi leur développement de nouvelles compétences pour accompagner techniquement (conseil) et financièrement les clients dans leur stratégie énergétique globale.

⁴⁵ Banque Européenne d'Investissement.

Le pôle breton Transition Énergétique, assure 3 missions auprès des clients et/ou des conseillers sur les marchés de l'Agriculture, des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités Publiques (notamment via les SEM Énergies départementales) :

- Accompagnement des projets de production d'ENR en proximité avec les clients, avec 737 rendez-vous réalisés en Bretagne sur l'année, dont 217 « nouveaux projets » ;
- Accompagnement en expertise support des conseillers ou des marchés sur des projets de production d'ENR, totalisant 260 expertises réalisées en Bretagne en 2023 ;
- Accompagnement en proactivité auprès de la clientèle Entreprises sur la thématique globale de l'énergie (sobriété, efficacité, production, mobilité), avec 117 clients accompagnés sur 2023 en Bretagne.

Le pôle a ainsi financé 58,5 M€ d'énergie renouvelable en Bretagne, soit 73,4 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 15 098 foyers bretons. En Finistère, le montant financé en 2023 s'élève 13,1 M€ d'énergie renouvelable, soit 10,7 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 3 330 foyers finistériens. Ce montant, financé par l'intermédiaire du pôle, s'ajoute aux financements d'unités de production d'énergie renouvelable accordés directement par les Conseillers spécialisés en agences finistériennes.

6.1.3. Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité

La pandémie et le contexte inflationniste ont renforcé le besoin de sécurité et de rendement de nos clients, et ont également accentué la recherche de sens et d'engagement de la part de leur banque sur les terrains environnementaux.

Fort de ce constat, en réponse aux attentes des clients, et dans la lignée de sa raison d'être, le Groupe poursuit le développement de sa gamme de placements à caractère responsable, sur le périmètre des instruments financiers mais aussi sur le périmètre de l'épargne disponible.

L'objectif est d'accompagner le client dans son choix d'investissement et d'être en mesure de lui proposer des solutions de placements en lien avec son appétence à l'ESG.

En 2023 : Depuis avril 2023, l'intégration dans la démarche Trajectoires Patrimoine des critères réglementaires prenant en compte les préférences des clients en matière de finance durable constitue une opportunité pour systématiser une approche ESG lors d'un conseil en investissement.

Cette approche, qui se veut proche des attentes et préoccupations sociétales en matière d'environnement, permet d'augmenter la part de l'épargne responsable dans le total des encours de la Caisse Régionale. En 2023, une demi-journée de formation des conseillers (en présentiel) a été consacrée à cette nouvelle version de Trajectoire Patrimoine et le nouveau questionnaire ESG.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

En matière d'offres de placement, la Caisse Régionale du Finistère s'est à nouveau inscrite dans les orientations du Groupe en mettant en marché l'ensemble de la gamme engagée et responsable sur le marché du commerce de détail, qui s'articule autour de 4 thématiques :

- Participer aux défis climatiques et environnementaux ;
- Contribuer aux évolutions sociétales ;
- Investir dans l'immobilier durable ;
- Soutenir les entreprises françaises.

Sur l'année, la Caisse Régionale a poursuivi la commercialisation du Livret Engagé Sociétaire, avec, depuis octobre 2023, la souscription en autonomie par le client. Ce livret fait le lien entre la phase épargne et la phase projets. Un euro collecté est un euro affecté au financement du territoire sur les thématiques de transition énergétique, d'inclusion et de transition agri/agro. Le Livret engagé sociétaire illustre la volonté du Crédit Agricole du Finistère d'apporter des preuves concrètes de notre engagement sur le territoire par la publication de projets concrets.

La Caisse Régionale a également poursuivi la mise en avant des offres de la Gamme Engagée de Premundi en lien avec le Projet Groupe.

La Caisse Régionale a lancé une nouvelle offre obligatoire à impact : Impact Carbone by CA. Il s'agit de placements affectés aux financements de projets Environnementaux, contribuant aux engagements climat de la France via les Crédits Carbone issus de projets agricoles locaux français labellisés « label bas carbone ».

La Caisse Régionale a de nouveau participé au dispositif « dons aux associations » en lien avec les versements sur les contrats d'assurance-vie Prédica. Le montant total du don est de 17.630€, partagé de façon égale avec les trois associations retenues en 2023 (Ti Jouets, AAVVIF, Être là-ASP Armorique).

Le dispositif de dons via le Livret Développement Durable et Solidaire est disponible pour les clients détenteurs au bénéfice de 10 associations bénéficiaires en lien avec la culture et l'environnement.

La démarche « Trajectoires Patrimoine » a été totalement généralisée et a remplacé Entretien Épargne. Cette démarche conseil innovante, gratuite et personnalisée s'adresse à tous les clients quel que soit leur patrimoine détenu et leur permet de construire, développer ou protéger leur patrimoine, de manière éclairée, en fonction de leurs projets de vie.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale s'inscrit dans les objectifs nationaux d'équiper 20% de ses clients sociétaires d'un Livret Engagé Sociétaire à horizon 2025.

Le dispositif ESG dit « Épargne Durable » sera élargi début 2024 avec la mise en place d'un questionnaire ESG dédié à la clientèle Entreprises, associations, professionnels et agriculteurs agissant pour leurs besoins professionnels.

Les travaux d'adéquation de l'offre avec les préférences du client en matière de durabilité se poursuivront en 2024.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

6.1.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
TOTAL ENCOURS CREDITS VERTS ET ENERGIES RENOUVELABLES	€	479 731 874	554 816 802	644 850 063	719 871 497
Variation nette	€		75 084 928	90 033 262	75 021 433
% d'évolution	%		15,70%	16,20%	11,60%
Réalisations	€	112 488 872	149 967 623	164 401 022	176 151 578
Variation nette	€		37 478 750	14 433 399	11 750 557
% d'évolution	%		33,30%	9,60%	7,10%

		2020	2021	2022	2023
REAL GAMME VERTE - PARTICULIERS					
Total Réal Gammes vert Part (REAL)	€	7 334 011	12 683 185	20 766 593	32 320 133
REAL GAMME VERTE - ENTREPRISES ET COLLECTIVITES					
REAL prêts vert ENT CP (REAL)	€	36 895 316	26 856 667	32 937 711	20 423 200

		2020	2021	2022	2023
ENCOURS GAMME VERTE - PARTICULIERS					
Total Réal Gammes vert Part (ENCOURS)	€	29 043 772	34 079 189	47 479 725	66 807 843
ENCOURS GAMME VERTE - ENTREPRISES ET COLLECTIVITES					
REAL prêts vert ENT CP (ENCOURS)	€	167 100 907	177 967 959	190 114 417	191 032 242

		2020	2021	2022	2023
Taux de couverture du questionnaire ESG par portefeuille de chargé d'affaires Entreprises	%			3,47%	5,49%
Variation nette en point de base	bp				202
Variation nette	%				2,02%

		2020	2021	2022	2023
TCO² financées sur l'année	T	555	561	559	515

7. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires

7.1. Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire

Les politiques et démarches mises en place pour limiter, maîtriser ou empêcher la survenance du risque ci-dessus sont les suivantes :

- [La Démarche RSEa](#) ;
- [Déclinaison de la Politique crédit sur le marché de l'agriculture](#) ;
- [Installation des jeunes agriculteurs](#).

7.1.1. La Démarche RSEa

La Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles (RSEa) est une démarche déployée à la Caisse Régionale du Finistère auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle Agricole, des managers, des analystes et des experts du marché de l'agriculture. Elle consiste à accompagner les clients dirigeants d'exploitation agricole dans leurs transitions.

Cette démarche repose sur l'ambition d'accompagner une agriculture viable (socialement et économiquement) basée sur un système de production durable.

Bâtie entre 2021 et 2022 dans le cadre d'un groupe de travail pilote réunissant experts du marché de l'agriculture, conseillers de clientèle agricole, et administrateurs de Caisses locales agriculteurs, la démarche RSEa s'appuie sur un guide d'entretien (12 questions), appelé Questionnaire Transitions Agricoles au niveau national, avec deux objectifs :

- Dialoguer avec le dirigeant d'exploitation agricole et mesurer son niveau de maturité en matière de RSE tant sur le plan économique, que social ou environnemental ;
- Détecter les projets de transitions à venir et proposer les solutions d'accompagnement bancaires et extra-bancaires adaptées.

En 2023 : Déployée auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle agricole, la démarche RSEa a été mise à jour en juin 2023, suite à la mise en conformité avec la version nationale du questionnaire (ou guide d'entretien).

Au-delà de son utilité dans le cadre de la politique Crédit (cf. paragraphe suivant [7.1.2. Déclinaison de la Politique crédit sur le marché de l'agriculture](#)), cette démarche s'est également traduite par la construction d'une gamme de produits et services bancaires et assurantiels, source de solutions d'accompagnement « Transition » des projets agricoles.

La Caisse Régionale a animé le déploiement et l'appropriation de la démarche, avec des réunions organisées pour l'ensemble des conseillers de clientèle agricole tout au long de l'année. Une formation a également été organisée pour l'ensemble des conseillers afin de favoriser l'appropriation du guide d'entretien RSEA, et de l'intégrer dans la démarche commerciale globale avec l'ensemble ses clients.

En complément, La Caisse du Finistère s'est dotée d'un outil, « Trajectoire RSEa », qui permet à nos clients et prospects de réaliser en autonomie un diagnostic RSE complet avec identification d'un plan d'actions. Un grand nombre d'expertises est mis à disposition de nos clients pour les accompagner dans leurs transitions (expert énergies, pôle transitions, expert assurances, ingénierie sociale ...).

Perspectives pour 2024 : Toute la démarche d'entretien avec un client et/ou prospect du marché de l'agriculture va être revue, afin d'intégrer le sujet des transitions au cœur de tous les entretiens.

Un dispositif d'accompagnement de la compétence va se poursuivre avec la mise à disposition d'informations régulières auprès des conseillers de clientèle agricole, notamment en matière d'énergies renouvelables et de décarbonation des filières animales.

Concernant la politique agricole commune, la Caisse Régionale prévoit de revenir sur l'aspect qualitatif, sur les risques climatiques (physiques et de transitions), et sur la carte submersion et inondation, pour une prise en compte dans la décision d'octroi.

7.1.2. Déclinaison de la Politique crédit sur le marché de l'agriculture

La Caisse Régionale s'est engagée à prendre en compte la connaissance extra-financière de ses clients agriculteurs dans le processus d'octroi des financements dans le cadre de sa Politique crédit.

En 2023 : Les guides d'entretien RSEA sont devenus une pièce obligatoire pour des dossiers d'un montant supérieur à 50.000€, hors offre AGILOR. L'objectif est d'apporter des précisions en commentant chacune des questions, ainsi que de synthétiser le questionnaire en explicitant la trajectoire RSEA de l'exploitant. Si la note obtenue est inférieure à 10, un échange avec le client, apportant conseil et éclairage en matière de Transition, est organisé avec le Directeur d'Agence Professionnels et Patrimoine accompagné d'une proposition de rendez-vous avec des experts.

Perspectives pour 2024 : La Politique crédit 2024 capitalisera sur la montée en puissance de la démarche RSEa afin d'utiliser davantage la donnée extra-financière dans le process de décision de financement.

7.1.3. Installation des jeunes agriculteurs

Face à l'enjeu de renouvellement des générations, le marché de l'agriculture du Crédit Agricole du Finistère accompagne les projets d'installation des jeunes agriculteurs (JA). « Install by CA » est un engagement d'accompagnement et de suivi de tous les jeunes en parcours d'installation accompagné par la Région Bretagne.

Les futurs installés sont accompagnés par un conseiller de clientèle agricole et un des trois experts JA de la Caisse Régionale du premier rendez-vous jusqu'à la mise en place des financements, des assurances et des solutions flux si nécessaires et si souhaité par le porteur de projet.

Une organisation spécifique, dédiée à l'installation est mise en place au travers des trois experts « installation », experts accompagnés d'autres experts pour venir compléter l'offre d'accompagnement au porteur de projet (sécurisation, flux, innovation, énergies ...)

En 2023 : La Caisse Régionale a :

- Accompagné et suivi des jeunes en parcours d'installation ;
- Animé un réseau de partenaires ;
- Participé à des rencontres régulières avec des centres comptables ;
- Animé des conventions de partenariats au travers d'évènements sur le territoire ;
- Participé aux comités d'installation ;
- Participé aux évènements de la chambre d'agriculture.

Perspectives pour 2024 : La Caisse Régionale a pour ambition :

- De maintenir sa position de leader de l'installation aidée et non aidée sur le département et donc sur l'ensemble des filières en production conventionnelle et biologique, en circuit long et court ;
- Une meilleure détection en amont ;
- Une mise en relation de cédants et repreneurs.

La Caisse Régionale se fixe un objectif de 75 % de part de marché à l'installation.

7.1.4. Indicateurs de performance

		2020	2021	2022	2023
REAL GAMME VERTE - PRO AGRI					
REAL prêts verts AGRI	K €	133	1295	480	516
REAL GAMME RENOUVELABLE - PRO AGRI					
REAL crédits énergie renouvelable - Agriculteurs	K €	9 004	13 357	12 782	19 960

		2020	2021	2022	2023
ENCOURS GAMME VERTE - PRO AGRI					
Encours crédits Gamme verte - Agriculteurs (ENCOURS)	K€	155 353	215 785	279 091	333 234
REAL prêts verts AGRI (ENCOURS)	K€	924	2 096	2 360	2 453
ENCOURS GAMME RENOUVELABLE - PRO AGRI					
REAL crédits énergie renouvelable - Agriculteurs (ENCOURS)	K€	35 968	40 332	43 522	49 342

		2020	2021	2022	2023
NB DE QUESTIONNAIRE RSEA sur l'année	U		66	191	402
Variation nette	U			125	211
% d'évolution	%			189,4%	110,5%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

		2020	2021	2022	2023
TOTAL NB FINANCEMENTS JA SUR LE MARCHÉ	U		118	112	108
FINANCEMENTS JA PAR LE CA29	U		77	61	61
Variation nette	U			-16,5	0,5
% d'évolution	%			-21,4%	0,8%
% financements CA29 / financements total marché	%		65%	54%	56%
Variation nette	bp			-11%	2%
% financements CA29 / financements voulus	%		71%	67%	67%
Variation nette	bp			-3%	0%

- IV -

Annexes

IV. Annexes

1. Note méthodologique

1.1. Périmètre du reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole du Finistère et prennent en compte le périmètre des comptes consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère, de sa filiale TY NAY et des Caisses locales. La filiale TY NAY est analysée au travers des activités de ses deux filiales : Finistère Mer Vent et Le Village by CA. Sont exclus du périmètre : la filiale Force 29, société de capital investissement désormais en gestion extinctive, les fonds dédiés Finist'LCR et Force Iroise, fonds de placement, ainsi que les sociétés de titrisation de créances FCT Crédit Agricole Habitat. Ces structures suivent la stratégie d'investissement et les objectifs financiers de la Caisse Régionale. Leur intégration n'apporterait pas de valeur ajoutée significative.

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le Crédit Agricole du Finistère exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales.

La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés, ces données sont non significatives et peu pertinentes par rapport à la situation et l'activité directe de l'entreprise.

Face aux risques liés aux pertes de biodiversité, les réglementations internationales et nationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des acteurs financiers dans leur impact sur la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole à l'échelle nationale travaille avec des programmes de recherche pour mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés.

1.2. Méthodologie de consultation des parties prenantes

1.2.1. Étapes de la consultation et de validation des risques

La consultation des parties prenantes pour l'identification des enjeux RSE prioritaires et des risques extra-financiers retenus pour la publication de la présente DPEF fait l'objet d'une méthodologie séquencée en plusieurs étapes.

Étape 1 : Identification des domaines d'action extra-financiers soumis à consultation

Les domaines d'action définis dans la norme NF ISO 26000 ont été retravaillés et adaptés au secteur d'activité bancaire et assurantiel de la Caisse Régionale, afin d'identifier un périmètre exhaustif de 35 domaines d'action extra-financiers (présentés en annexe, cf. notes méthodologiques), couvrant l'ensemble des questions centrales de l'ISO 26000⁴⁶. C'est sur la base de ces domaines d'action que les enjeux RSE et les risques extra-financiers prioritaires seront définis.

Étape 2 : Cartographie des parties prenantes

Une liste de catégories de parties prenantes est constituée sur la base de celle proposée par la norme NF X30-029⁴⁷. Les parties prenantes sont hiérarchisées sur la base d'une double notation (de 1 à 5), selon leur niveau d'importance perçu par la Caisse Régionale et selon le niveau de relation que la Caisse entretient avec ces parties prenantes. Les résultats permettent de réaliser une matrice de matérialité en deux axes. La Caisse fait le choix de retenir comme parties prenantes prioritaires celles atteignant les plus hauts niveaux d'importance et de relation.

Étape 3 : Consultation des parties prenantes (vision externe)

Au total, une quarantaine de parties prenantes ont participé à l'une des quatre sessions de consultations, qui se sont tenues sur l'année 2021.

Les parties prenantes ayant participé aux ateliers étaient des : salariés du siège, salariés du réseau, membres du Comité de Direction, représentant de travailleurs en situation de handicap, représentant d'organisations syndicales, membre du Conseil d'Administration,

⁴⁶ Questions Centrales relatives à la Gouvernance, aux droits de l'Homme, l'employeur responsable, l'environnement, l'éthique des affaires, la relation au consommateur et le soutien du territoire local.

⁴⁷ Nom complet : « NF X30-029 Responsabilité sociétale - Analyse de matérialité - Priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les lignes directrices de la norme ISO 26000 », parue en juin 2016.

membres de Caisses locales, membres de la commission d'administrateurs experts (RSE), clients particuliers, clients entreprises, étudiants, associations locales, représentants des filiales du Groupe, représentant de CASA, représentant de la Fédération Nationale Crédit Agricole, représentant d'une filiale de la Caisse Régionale du Finistère et des membres de clubs d'entreprise dans lesquels la Caisse Régionale est membre active.

Lors des consultations, chaque partie prenante a exprimé ses attentes à l'égard de la Caisse Régionale (afin d'alimenter une base de verbatims) puis a hiérarchisé par niveau d'importance, à leurs yeux et de 1 à 5, les domaines d'action extra-financiers. Une moyenne de chaque domaine d'action est calculée afin d'identifier les domaines d'action les plus importants pour les parties prenantes de la Caisse Régionale.

Étape 4 : Consultation des membres du Comité de Direction (vision Caisse Régionale)

Les membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale ont également été consultés selon le même schéma, pour que les résultats des parties prenantes externes obtenus lors des consultations précédentes soient confrontés avec la vision interne du Crédit Agricole du Finistère. Chaque membre a ainsi formalisé des attentes (alimentant une base de verbatims) et a attribué une double note à chaque domaine d'action. Les membres ont dans un premier temps noté les domaines d'action selon un niveau d'importance pour l'entreprise, puis ont réitéré l'évaluation selon le niveau de performance constaté dans l'entreprise.

Étape 5 : Identification des domaines d'action prioritaires

Sur la base des résultats obtenus, une première matrice de matérialité identifie les domaines d'action les plus importants réunissant la vision des parties prenantes et celle du Crédit Agricole. Les domaines d'action les plus importants sont ensuite confrontés à leur niveau de performance (cf. notes méthodologiques en annexe).

La matrice de matérialité obtenue (matrice finale présentée en annexe, cf. notes méthodologiques) permet ainsi d'identifier les domaines d'action constituant des **enjeux RSE prioritaires** pour les parties prenantes, car considérés comme les plus importants selon la confrontation des visions interne et externe de l'entreprise. Cette matrice identifie également les domaines d'action les plus **risqués**, car considérés comme les **moins performants** dans leur mise en œuvre dans la Caisse Régionale, et pourtant considérés comme les **plus importants**.

La lecture des matrices élaborées à la suite des consultations de parties prenantes a ainsi permis à la Caisse Régionale d'alimenter les travaux d'identification des enjeux / engagements RSE de la nouvelle politique RSE de la Caisse, mais aussi d'alimenter les travaux de validation des risques extra-financiers de la présente DPEF.

Étape 6 : Actualisation des risques extra-financiers

L'actualisation des risques extra-financiers de la DPEF 2023 s'appuie sur les travaux de 2018 et les risques extra-financiers de la DPEF 2020 (cf. annexe, notes méthodologiques). Sur cette base, le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction⁴⁸ et le Comité de Pilotage RSE⁴⁹ ont engagé un processus de réflexion pour s'assurer que les risques extra-financiers de la DPEF 2023 soient toujours pertinents, exhaustifs, et cohérents. Les facteurs suivants ont été intégrés dans l'analyse pour ajouter, invalider ou conserver les risques et les définir :

- Les résultats des écoutes de parties prenantes (domaines d'action ISO 26000 prioritaires) ;
- Les attentes et les pressions sociétales identifiées lors d'un benchmark réalisé par le service Développement Mutualiste et Sociétal ;
- Les politiques de gestion des risques déjà en œuvre ;
- Le savoir-faire des experts RSE et de l'ensemble des contributeurs ;
- Les risques extra-financiers retenus dans la DPEF 2020 et la description de leurs impacts (cf. annexes, notes méthodologiques) ;
- La description des risques extra-financiers opérée par CASA dans sa DPEF ;
- La prise en compte des obligations réglementaires en matière de durabilité de l'activité et de transparence vis-à-vis des impacts de l'activité sur l'environnement (réglementation SFDR, réglementation instaurant le Green Asset Ratio, ...) ;
- Les dix engagements du Projet Sociétal du Groupe, qui ont vocation à se diffuser et à se concrétiser dans l'ensemble des Caisses régionales (cf. annexe) ;
- Les commentaires faits par l'Organisme Tiers Indépendant sollicité pour l'exercice précédent.

Étape 7 : Formalisation des domaines extra-financiers définis à partir des enjeux de la politique RSE

Les risques extra-financiers retenus, considérés comme majeurs, sont répartis au sein des sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale, ces derniers reprenant sept enjeux RSE majeurs. Cette répartition vise :

- À améliorer la lecture de la DPEF ;

⁴⁸ Des sessions individuelles ont été organisées entre chaque membre du Comité de Direction et le service RSE, ayant pour objet d'acculturer le dirigeant aux différentes attentes externes résultant des pressions et des mutations sociétales, pour présenter les résultats des attentes des parties prenantes et des résultats de l'IES, pour élaborer les engagements de la prochaine politique RSE (en cours de validation) et pour valider les risques extra-financiers.

⁴⁹ Nouvelle entité constituée en 2022, composée des membres du Comité de Direction, des chefs de services et de contributeurs sur les sujets RSE de la Caisse Régionale.

- À relier les politiques de maîtrise des risques avec les engagements RSE de la Caisse Régionale ;
- Et à faire de la DPEF un véritable outil de pilotage de la Politique RSE.

Étape 8 : Recensement des politiques et des indicateurs de performance

L'identification des politiques et démarches, ainsi que des indicateurs de performance résulte, à l'instar de celle des risques extra-financiers, d'un processus participatif. Pour chaque risque identifié, le service Développement Mutualiste et Sociétal a mobilisé l'ensemble des contributeurs de la DPEF au sein d'une session en COPIL RSE dédié, pour :

- Définir le risque et ses impacts négatifs possibles pour l'entreprise et/ou les métiers ;
- Recenser et valider le choix des politiques et démarches en œuvre dans l'entreprise et visant à empêcher, limiter ou maîtriser chacun des neuf risques extra-financiers identifiés ;
- Identifier les indicateurs de performance pertinents, lisibles et pérennes, valider ou non le suivi des indicateurs de l'exercice précédent ou élaborer de nouveaux indicateurs, notamment pour le suivi de nouveaux risques.

Étape 9 : Validation du contenu de la DPEF 2023

Les risques extra-financiers pour l'année 2023 ont fait l'objet d'une validation collégiale en COPIL RSE ainsi qu'auprès du Comité de Direction.

Le contenu de la DPEF, dans sa version finalisée, est inscrit dans un parcours de validation en Comité Risques, au Comité Social et Économique, et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

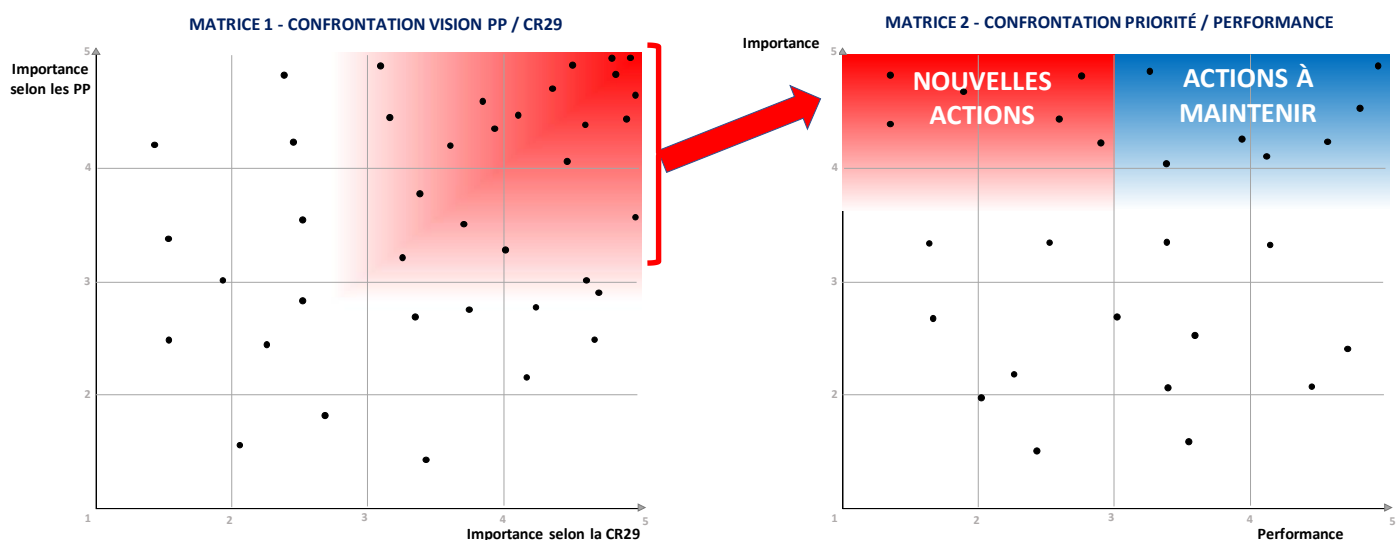
1.2.2. Travaux de cotation des domaines d'action extra-financiers

Les domaines d'action, ayant fait l'objet d'une consultation de parties prenantes, basés sur l'ISO 26000 et retravaillés pour être cohérents avec le secteur d'activité de la Caisse Régionale, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

GOUVERNANCE	G1	Affirmer publiquement notre vision RSE	ETHIQUE DES AFFAIRES	EA1	Prévenir tout acte de corruption
	G2	Intégrer la démarche RSE à la stratégie globale et encourager une gouvernance responsable		EA2	Lutter contre la concurrence déloyale
	G3	Renforcer les valeurs coopératives et mutualistes		EA3	Veiller à la protection des données et de la vie privée
	G4	Dialoguer avec les parties prenantes externes (clients, salariés, ONG, ...)	CONSOMMATEUR / CLIENT	C1	Veiller à la loyauté des pratiques commerciales et contractuelles
	G5	Contribuer à une ouverture des décisions		C2	Assurer une commercialisation responsable : marketing, information et communication responsable
	G6	Contrôler, rendre compte et communiquer notre performance et nos actions RSE		C3	Offrir aux clients des produits et services responsables
DROITS DE L'HOMME	DH1	Lutter contre les atteintes aux droits de l'Homme		C4	Renforcer la proximité physique avec nos clients et résoudre les réclamations
	DH2	Garantir l'égalité des chances et promouvoir la diversité		C5	Lutter contre l'exclusion bancaire et accroître l'accès aux services essentiels
	DH3	Lutter contre les discriminations envers les groupes vulnérables			
EMPLOYEUR RESPONSABLE	ER1	Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des collaborateurs dans leur travail	SOUTIEN DU TERRITOIRE LOCAL	ST1	Contribuer à la vie des associations
	ER2	Dialoguer et assurer une concertation sociale		ST2	Soutenir les entreprises de l'ESS et les initiatives locales renforçant le lien social et l'entraide
	ER3	Assurer une protection sociale, la santé et garantir la sécurité au travail		ST3	Faciliter l'accès à l'éducation & culture
	ER4	Développer les compétences des collaborateurs et faciliter la mobilité		ST4	Créer et soutenir l'emploi sur le territoire
ENVIRONNEMENT	E1	Lutter contre les formes de pollution		ST5	Contribuer au développement et à l'accès à la technologie et l'innovation
	E2	Agir en faveur de la RSE chez les fournisseurs et établir des relations		ST6	Lutter contre la pauvreté
	E3	Acheter responsable et local & gérer efficacement les ressources (déchets, énergie, eau)		ST7	Soutenir la création de richesses et de revenus locaux auprès des acteurs finistériens
	E4	Accompagner et financer la transition climatique et énergétique de tous nos clients		ST8	Agir pour la santé et le bien-être des citoyens
	E5	Accompagner et financer une transition agricole durable : transmissible, vivable, respectueuse et performante			
	E6	Diminuer les émissions de GES induits par nos activités pour lutter contre le réchauffement climatique			

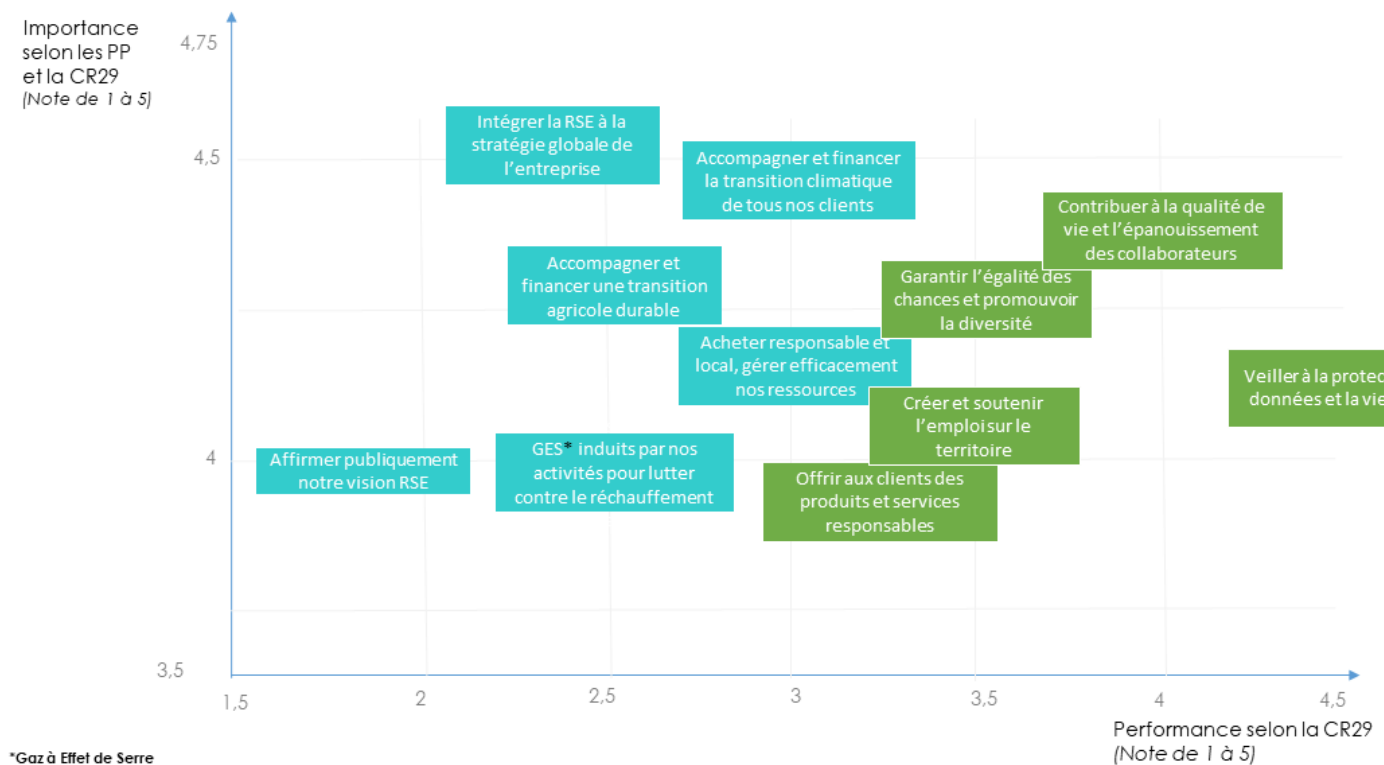
Les parties prenantes ont dans un premier temps été consultées pour évaluer le niveau d'importance de chaque domaine d'action. Les visions des parties prenantes d'une part et de celle de la Caisse Régionale d'autre part ont été confrontées pour identifier les domaines d'action les plus importants (*schéma de matrice de gauche ci-dessous*).

Ces domaines d'action prioritaires à la fois pour les parties prenantes et pour la Caisse Régionale ont été ensuite confrontés avec leur niveau de performance, évalué par la Caisse Régionale, permettant d'identifier les domaines d'action prioritaires, c'est-à-dire les domaines d'action à la fois les plus importants et les moins performants dans l'entreprise (*schéma de matrice de droite ci-dessous*).



CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

La matrice de matérialité obtenue en confrontant le niveau d'importance et le niveau de performance est présentée ci-dessous (avec une distinction selon que les domaines d'action sont les moins performants en bleu et les plus performants en vert) :



1.3. Risques extra-financiers actualisés dans la DPEF 2023

L'actualisation des risques pour la DPEF 2023 s'est appuyée sur les travaux de 2018 et les risques identifiés dans le DPEF 2020, présentés ci-après (extraits DPEF 2020) :

« Cette déclaration consiste en une démonstration construite comme suit :

- ⇒ Principaux enjeux RSE et risques identifiés : travaux réalisés avec les parties prenantes internes de l'entreprise sur la base d'une réflexion de l'expert.
- ⇒ Les risques ont été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité de survenance.

Enjeux extra-financiers	Risques associés	Politiques de maîtrise des risques associés
<i>Lutte contre la corruption</i> <i>Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats</i> <i>Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs</i> <i>Protection des données et de la vie privée des consommateurs</i> <i>Accès aux services essentiels</i> <i>Emploi et relations employeur/employé</i> <i>Conditions de travail et protection sociale</i> <i>Dialogue social</i> <i>Qualité de vie au travail</i> <i>Développement du capital humain</i> <i>Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (achats responsables)</i> <i>Devoir de vigilance</i>	<i>Risque de non-conformité et juridique</i> <i>Risque de non-conformité et juridique</i> <i>Risques opérationnels</i> <i>Risque de non-conformité et juridique</i> <i>Risques opérationnels</i> <i>Risque physique : sécurité, sûreté, prévention</i> <i>Risque de non-conformité et juridique</i> <i>Risques opérationnels</i> <i>Risques opérationnels</i>	<i>Culture éthique</i> <i>Satisfaction de nos clients et culture de l'excellence</i> <i>Culture éthique</i> <i>Adaptation de nos offres aux nouveaux usages</i> <i>Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous</i> <i>Cadre de confiance renforcé pour un engagement réciproque du collaborateur et de l'entreprise</i> <i>Achats Responsables</i> <i>Plan de vigilance</i> <i>Achats Responsables</i>

Atténuation des changements climatiques et adaptation	Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique	La finance durable : une des clés de la croissance
Protection de l'environnement	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque climatique	Empreinte environnementale directe Bilan carbone Accompagner les transitions
Amélioration de la vision de la performance globale de nos contreparties (investissements et financements durables)	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels	Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous Engagement mutualiste : Un acteur d'influence pour une économie plus inclusive

⇒ Synthèse des enjeux, Risques associés et Politiques (de la DPEF 2019 aux domaines d'engagements liés à notre raison d'être ; ce qui nous a permis de construire notre DPEF 2020 en cohérence avec les trois projets groupe). »

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Enjeux Extra-financiers	Risques associés	Projet associés	Politiques de maîtrise des risques associés
1 : Développer un service responsable : l'éthique	1 : Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients.	Projet Client	Enquête d'image, IRC Agences, Traitement des réclamations clients protection de ses clients - service conformité règlement intérieur des CL et CR Charte de bonne conduite collaborateurs 100% Humain 100% Digital mise en ligne nouveaux process : fiabilité et sécurité mise en ligne nouveaux produits : Adhésion 123/ EKO / Passerelle jeunes
	2 : Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client	Projet Sociétal	politique crédits - politique Placements épargne commission agriculture - comité IDECA Bilan carbone - politique investissements durables - politique achats et impact RSE (environnement transport...) - Politique et critères ESG pour nos clients Entreprises
	3 : Incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	Projet Sociétal	politique clientèle fragile - Restitution ACPR Dispositif Passerelle - Dispositif Passerelle jeunes Financements accordés au profit des populations non bancarisés
2 : Garantir une gestion financière durable	4 : Désengagement de la vie territoriale	Projet Sociétal	Convention et règlement intérieur de la Fondation CA29 Et plus largement le mécénat et les partenariats Fonds mutualistes durant la crise sanitaire
3 : Cultiver notre capital humain	5 : Mauvaise qualité de vie au travail	Projet Humain	IER Collaborateurs politique Managériale - politique crédits délégations – subdélégations accords d'entreprises
	6 : Discrimination et harcèlement	Projet Humain	Plan de formation - Egalité hommes femmes Parcours diplômant Formation pour deux référents Politique HECA
	7 : Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques & clients, , évolutions métiers	Projet Humain	Plan de formation global - formation lignes métiers - nouveaux produits et services commissions DFA - Agences LAB - FReD
4 : Assurer une bonne gouvernance	8 : Défaut de formation des administrateurs	Projet Humain	Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du réglementaire – IER élus
	9 : Défaut de maintien d'une culture mutualiste	Projet Sociétal	Plans d'action mutualiste Gestion de la crise sanitaire - fonds mutualistes CR29

1.4. Informations visées par l'article L225-102-1 III du Code de commerce

Conformément à l'article L225-102-1 III du Code de commerce, la déclaration comprend notamment des informations sur les thématiques suivantes :

Le conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

Ces informations sont abordées dans un certain nombre de paragraphes du présent document, en particulier dans les paragraphes « 4.1. Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie » (p. 65 et s.), « 6.1. Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client » (p. 86 et s.), « 7.1. Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire » (p. 94 et s.), « 4. Les Trajectoires Net Zéro du Groupe Crédit Agricole (portefeuilles de financements et d'investissements) » (p. 113 et s.).

L'économie circulaire

La nature de l'activité de la Caisse Régionale ne l'expose pas directement aux questions relatives à l'économie circulaire et à la prise de mesures spécifiques.

Des informations liées à l'économie circulaire, en particulier la gestion des déchets, sont abordées dans le paragraphe « 4.1.8. Suivi et réduction de nos émissions de GES » (p. 72 et s.).

**La lutte contre le gaspillage alimentaire
La lutte contre la précarité alimentaire
L'alimentation responsable, éthique et durable**

La nature de l'activité de la Caisse Régionale ne l'expose pas directement aux questions relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la précarité alimentaire, à l'alimentation responsable, éthique et durable et à la prise de mesures spécifiques. Par ailleurs, la Caisse Régionale ne dispose pas d'un restaurant d'entreprise à disposition des collaborateurs.

Ces thématiques sont indirectement abordées dans le paragraphe « 4.1.8. Suivi et réduction de nos émissions de GES » (p. 72 et s.), concernant la signature de la Charte d'engagement pour le climat Tomorrow, prévoyant un axe liée à « manger durablement ».

Ces thématiques sont indirectement abordées à travers l'enjeu d'accompagnement de l'agriculture durable, voir le paragraphe « 7.1. Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire » (p. 94 et s.).

Le respect du bien-être animal

La nature de l'activité de la Caisse Régionale ne l'expose pas directement aux questions relatives au respect du bien-être animal et à la prise de mesures spécifiques.

Pour autant, cette thématique est indirectement abordée à travers l'enjeu d'accompagnement de l'agriculture durable, voir le paragraphe « 7.1. Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire » (p. 94 et s.).

Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Cette thématique est abordée dans les paragraphes suivants : • « 2.1.1. Politique RH et mobilité » (p. 46 et s.) • « 2.2.2. Qualité de Vie et Conditions de Travail » (p. 52 et s.) • « 2.2.3. Politique HECA » (p. 54 et s.) • « 4.1.3. Mobilité durable » (p. 67 et s.)
Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Les informations visées sont abordées dans les paragraphes suivants : • « 2.2.1. Politique diversité & mixité » (p. 51 et s.) • « 2.2.3. Politique HECA » (p. 54 et s.)
Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	Les informations visées sont abordées dans le paragraphe « 2.2.4. Engagement des collaborateurs » (p. 55 et s.).
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	Les informations visées sont abordées dans les paragraphes suivants : • « 1.1.1. Politique d'accompagnement du territoire » (p. 31 et s.) • « 2.2.2. Qualité de Vie et Conditions de Travail » (p. 52 et s.) • « 2.2.4. Engagement des collaborateurs » (p. 55 et s.)
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	Cette thématique est abordée dans le paragraphe « 2.2.3. Politique HECA » (p. 54 et s.)

2. Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives

La politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance de la Caisse Régionale est accessible sur la [page dédiée \(lien\)](#).

3. La méthodologie SAFE (ex P9XCA)

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une

méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down)**, seule à même de **garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition**.

4. Les Trajectoires Net Zéro du Groupe Crédit Agricole (portefeuilles de financements et d'investissements)

4.1. Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – *Non-Financial Reporting Directive*) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;

- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels,

entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances *Net Zero* du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

4.2. Accélérer le développement des énergies renouvelables

4.2.1. Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Énergies** (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « *Ambitions 2025* ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- la production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee⁵⁰, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).

⁵⁰ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

- collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

4.2.2. Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances⁵¹ (2025 par rapport à 2019) ;
- **pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO₂e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition⁵² de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique⁵³ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

⁵¹ Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations Corporate notées détenues en direct.

⁵² L'exposition retenue est l'Exposure At Default (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

⁵³ L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030⁵⁴, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

4.3. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

⁵⁴ Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030.

Notre Caisse Régionale est en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre sur ses financements. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



1. Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

2. En 2023, nous avons calculé le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs matériels cités. Nous avons utilisé la plupart du temps la méthodologie PCAF⁵⁵, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des

⁵⁵ Partnership for Carbon Accounting Financials est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.

données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up), et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le groupe Crédit Agricole, nommée SAFE (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci (top-down).

3. Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos trajectoires sur les travaux de l'AIE⁵⁶ (scénario NZE 2050⁵⁷) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.
4. Concernant la définition des cibles intermédiaires, la Caisse Régionale a préparé ses plans d'actions en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture (cf. infra, « Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions sur dix secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 »).
5. Les publications extra-financières régulières seront l'occasion de revenir sur les améliorations continues de données que seront faites afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir un plan d'action de décarbonation adapté.

Note sur PCAF – SAFE : Ces deux méthodes sont complémentaires car elles permettent d'avoir à la fois une vision fine sur l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit, secteur par secteur (PCAF) et à la fois d'avoir une estimation agrégée et sans double comptage entre secteur de notre empreinte carbone financée (SAFE).

En effet, en l'état, nous n'avons pas terminé l'exercice d'évaluation via PCAF de l'ensemble de nos financements sur tous les secteurs (par souci de priorisation sur les secteurs les plus émissifs par rapport à nos lignes de financement et également car certains secteurs n'ont pas encore de méthodologie de calcul des émissions de CO2 reconnue par les standards ou n'ont pas suffisamment de données permettant de le faire). De plus, une fois cet exercice terminé, nous devons également retraiter les calculs afin de pouvoir additionner les secteurs entre eux pour éviter de compter deux fois certaines émissions CO2 (les mêmes émissions de CO2 pouvant être imputées à deux clients à la fois selon la manière de calculer sur PCAF).

⁵⁶ International Energy Agency ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

⁵⁷ Le Net Zero Emission est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Garder les deux nous permet pour le moment d’avoir l’estimation de l’ensemble de l’empreinte carbone de notre portefeuille de financement et d’investissement par SAFE (147 MTCO₂ en 2021 pour le Groupe) et de pouvoir se fixer, via l’évaluation PCAF, des cibles de réduction sectorielle basée sur une évaluation plus fine de nos émissions financées secteur par secteur.

4.4. Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d’actions du Groupe Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l’atteinte de la neutralité carbone d’ici 2050

4.4.1. Électricité

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d’électricité.
- **Périmètre** : scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon Cible 2030	2030
224 gCO ₂ e/kWh	- 58 %	95 gCO ₂ e/kWh

Plans d’action

- accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
- accroître de 80 % de l’exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d’ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
- élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;
- se retirer de manière sélective des unités de production à base d’énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d’ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

4.4.2. Automobile

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- **Périmètre** : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO ₂ /km	- 50 %	95 gCO ₂ /km

Plans d'action

- financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

4.4.3. Immobilier commercial

- **Indicateur** : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- **Périmètre** : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020 ⁽²⁾	Objectif de réduction à horizon 2030	de Cible 2030
36 kgCO ₂ e/m ² /an	- 40 %	22 kgCO ₂ e/m ² /an

Plans d'action

- jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit

Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts⁵⁸ (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts⁵⁹ cumulés sur la période 2023-2030 ;

- mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

4.4.4. Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an⁶⁰ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

4.4.5. Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

⁵⁸ Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

⁵⁹ Vert : DPE > D.

⁶⁰ Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

- en se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- en accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- à l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- au niveau de chaque Caisse Régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

5. Tableaux sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 – Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l’article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d’actifs verts (GAR)	799 448 247,12 €	4,78%	4,91%	99,36%	40,32%	0,64%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)						
	Portefeuille de négociation						
	Garanties financières	614 851,10 €	0,41%	0,04%			
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00%	0,00%			
	Frais et commissions perçus						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s’appliquent qu’à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	[AA]	[AB]	[AC]	[AD]	[AE]	[AF]	[AG]	[AH]	[AI]	[AJ]	[AK]	[AL]	[AM]	[AN]	[AO]	[AP]	[AQ]	[AR]	[AS]	[AT]	[AU]	[AV]	[AW]	[AX]	[AY]	[AZ]	[BA]	[BB]	[BC]	[BD]	[BE]	[BF]	[BG]	[BH]	[BI]	[BJ]	[BK]	[BL]	[BM]	[BN]	[BO]	[BP]	[BQ]	[BR]	[BS]	[BT]	[BU]	[BV]	[BW]	[BX]	[BY]	[BZ]	[CA]	[CB]	[CC]	[CD]	[CE]	[CF]	[CG]	[CH]	[CI]	[CJ]	[CK]	[CL]	[CM]	[CN]	[CO]	[CP]	[CQ]	[CR]	[CS]	[CT]	[CU]	[CV]	[CW]	[CX]	[CY]	[CZ]	[DA]	[DB]	[DC]	[DD]	[DE]	[DF]	[DG]	[DH]	[DI]	[DJ]	[DK]	[DL]	[DM]	[DN]	[DO]	[DP]	[DQ]	[DR]	[DS]	[DT]	[DU]	[DV]	[DW]	[DX]	[DY]	[DZ]	[EA]	[EB]	[EC]	[ED]	[EE]	[EF]	[EG]	[EH]	[EI]	[EJ]	[EK]	[EL]	[EM]	[EN]	[EO]	[EP]	[EQ]	[ER]	[ES]	[ET]	[EU]	[EV]	[EW]	[EX]	[EY]	[EZ]	[FA]	[FB]	[FC]	[FD]	[FE]	[FF]	[FG]	[FH]	[FI]	[FJ]	[FK]	[FL]	[FM]	[FN]	[FO]	[FP]	[FQ]	[FR]	[FS]	[FT]	[FU]	[FV]	[FW]	[FX]	[FY]	[FZ]	[GA]	[GB]	[GC]	[GD]	[GE]	[GF]	[GG]	[GH]	[GI]	[GJ]	[GK]	[GL]	[GM]	[GN]	[GO]	[GP]	[GQ]	[GR]	[GS]	[GT]	[GU]	[GV]	[GW]	[GX]	[GY]	[GZ]	[HA]	[HB]	[HC]	[HD]	[HE]	[HF]	[HG]	[HH]	[HI]	[HJ]	[HK]	[HL]	[HM]	[HN]	[HO]	[HP]	[HQ]	[HR]	[HS]	[HT]	[HU]	[HV]	[HW]	[HX]	[HY]	[HZ]	[IA]	[IB]	[IC]	[ID]	[IE]	[IF]	[IG]	[IH]	[II]	[IJ]	[IK]	[IL]	[IM]	[IN]	[IO]	[IP]	[IQ]	[IR]	[IS]	[IT]	[IU]	[IV]	[IW]	[IX]	[IY]	[IZ]	[JA]	[JB]	[JC]	[JD]	[JE]	[JF]	[JG]	[JH]	[JI]	[JJ]	[JK]	[JL]	[JM]	[JN]	[JO]	[JP]	[JQ]	[JR]	[JS]	[JT]	[JU]	[JV]	[JW]	[JX]	[JY]	[JZ]	[KA]	[KB]	[KC]	[KD]	[KE]	[KF]	[KG]	[KH]	[KI]	[KJ]	[KK]	[KL]	[KM]	[KN]	[KO]	[KP]	[KQ]	[KR]	[KS]	[KT]	[KU]	[KV]	[KW]	[KX]	[KY]	[KZ]	[LA]	[LB]	[LC]	[LD]	[LE]	[LF]	[LG]	[LH]	[LI]	[LJ]	[LK]	[LL]	[LM]	[LN]	[LO]	[LP]	[LQ]	[LR]	[LS]	[LT]	[LU]	[LV]	[LW]	[LX]	[LY]	[LZ]	[MA]	[MB]	[MC]	[MD]	[ME]	[MF]	[MG]	[MH]	[MI]	[MJ]	[MK]	[ML]	[MN]	[MO]	[MP]	[MQ]	[MR]	[MS]	[MT]	[MU]	[MV]	[MW]	[MX]	[MY]	[MZ]	[NA]	[NB]	[NC]	[ND]	[NE]	[NF]	[NG]	[NH]	[NI]	[NJ]	[NK]	[NL]	[NM]	[NO]	[NP]	[NQ]	[NR]	[NS]	[NT]	[NU]	[NV]	[NW]	[NX]	[NY]	[NZ]	[OA]	[OB]	[OC]	[OD]	[OE]	[OF]	[OG]	[OH]	[OI]	[OJ]	[OK]	[OL]	[OM]	[ON]	[OO]	[OP]	[OQ]	[OR]	[OS]	[OT]	[OU]	[OV]	[OW]	[OX]	[OY]	[OZ]	[PA]	[PB]	[PC]	[PD]	[PE]	[PF]	[PG]	[PH]	[PI]	[PJ]	[PK]	[PL]	[PM]	[PN]	[PO]	[PP]	[PQ]	[PR]	[PS]	[PT]	[PU]	[PV]	[PW]	[PX]	[PY]	[PZ]	[QA]	[QB]	[QC]	[QD]	[QE]	[QF]	[QG]	[QH]	[QI]	[QJ]	[QK]	[QL]	[QM]	[QN]	[QO]	[QP]	[QQ]	[QR]	[QS]	[QT]	[QU]	[QV]	[QW]	[QX]	[QY]	[QZ]	[RA]	[RB]	[RC]	[RD]	[RE]	[RF]	[RG]	[RH]	[RI]	[RJ]	[RK]	[RL]	[RM]	[RN]	[RO]	[RP]	[RQ]	[RR]	[RS]	[RT]	[RU]	[RV]	[RW]	[RX]	[RY]	[RZ]	[SA]	[SB]	[SC]	[SD]	[SE]	[SF]	[SG]	[SH]	[SI]	[SJ]	[SK]	[SL]	[SM]	[SN]	[SO]	[SP]	[SQ]	[SR]	[SS]	[ST]	[SU]	[SV]	[SW]	[SX]	[SY]	[SZ]	[TA]	[TB]	[TC]	[TD]	[TE]	[TF]	[TG]	[TH]	[TI]	[TJ]	[TK]	[TL]	[TM]	[TN]	[TO]	[TP]	[TQ]	[TR]	[TS]	[TT]	[TU]	[TV]	[TW]	[TX]	[TY]	[TZ]	[UA]	[UB]	[UC]	[UD]	[UE]	[UF]	[UG]	[UH]	[UI]	[UJ]	[UK]	[UL]	[UM]	[UN]	[UO]	[UP]	[UQ]	[UR]	[US]	[UT]	[UU]	[UV]	[UW]	[UX]	[UY]	[UZ]	[VA]	[VB]	[VC]	[VD]	[VE]	[VF]	[VG]	[VH]	[VI]	[VJ]	[VK]	[VL]	[VM]	[VN]	[VO]	[VP]	[VQ]	[VR]	[VS]	[VT]	[VU]	[VV]	[VW]	[VX]	[VY]	[VZ]	[WA]	[WB]	[WC]	[WD]	[WE]	[WF]	[WG]	[WH]	[WI]	[WJ]	[WK]	[WL]	[WM]	[WN]	[WO]	[WP]	[WQ]	[WR]	[WS]	[WT]	[WU]	[WV]	[WW]	[WX]	[WY]	[WZ]	[XA]	[XB]	[XC]	[XD]	[XE]	[XF]	[XG]	[XH]	[XI]	[XJ]	[XK]	[XL]	[XM]	[XN]	[XO]	[XP]	[XQ]	[XR]	[XS]	[XT]	[XU]	[XV]	[XW]	[XX]	[XY]	[XZ]	[YA]	[YB]	[YC]	[YD]	[YE]	[YF]	[YG]	[YH]	[YI]	[YJ]	[YK]	[YL]	[YM]	[YN]	[YO]	[YP]	[YQ]	[YR]	[YS]
--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ne pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

641	8299 - AUTRES ACTIVITES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES N.C.A.																					
642	8411 - ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE																					
643	8412 - ADMINISTRATION PUBLIQUE (TUTELLE) DE LA SANTE, DE LA FORMATION, DE LA CULTURE ET DES SERVICES SOCIAUX, AUTRE QUE SECURIT																					
644	8413 - ADMINISTRATION PUBLIQUE (TUTELLE) DES ACTIVITES ECONOMIQUES																					
645	8421 - AFFAIRES ETRANGERES																					
646	8422 - DEFENSE																					
647	8423 - JUSTICE																					
648	8424 - ACTIVITES D'ORDRE PUBLIC ET DE SECURITE																					
649	8425 - SERVICES DU FEU ET DE SECOURS																					
650	8430 - ACTIVITES GENERALES DE SECURITE SOCIALE																					
651	8430 - DISTRIBUTION SOCIALE DE REVENUS																					
652	8430 - GESTION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES																					
653	8510 - ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE																					
654	8520 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE																					
655	8531 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL																					
656	8532 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL																					
657	8541 - ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE NON SUPERIEUR																					
658	8542 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR																					
659	8551 - ENSEIGNEMENT DE DISCIPLINES SPORTIVES ET D'ACTIVITES DE LOISIRS																					
660	8552 - ENSEIGNEMENT CULTUREL																					
661	8553 - ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE																					
662	8559 - AUTRES ENSEIGNEMENTS																					
663	8559 - FORMATION CONTINUE D'ADULTES																					
664	8560 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT																					
665	8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES																					
666	8621 - ACTIVITE DES MEDECINS GENERALISTES																					
667	8622 - ACTIVITES CHIRURGICALES																					
668	8622 - ACTIVITES DE RADIODIAGNOSTIC ET DE RADIOTHERAPIE																					
669	8622 - AUTRES ACTIVITES DES MEDECINS SPECIALISTES																					
670	8623 - PRATIQUE DENTAIRE																					
671	8690 - ACTIVITES DE SANTE HUMAINE NON CLASSEES AILLEURS																					
672	8690 - ACTIVITES DES INFIRMIERS ET DES SAGES-FEMMES																					
673	8690 - ACTIVITES DES PROFESSIONNELS DE LA REEDUCATION, DE L'APPAREILLAGE ET DES PEDICURES-PODOLOGUES																					
674	8690 - AMBULANCES																					
675	8690 - CENTRES DE COLLECTE ET BANQUES D'ORGANES																					
676	8690 - LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES																					
677	8710 - HEBERGEMENT MEDICALISE POUR ADULTES HANDICAPES ET AUTRE HEBERGEMENT MEDICALISE																					
678	8710 - HEBERGEMENT MEDICALISE POUR ENFANTS HANDICAPES																					
679	8710 - HEBERGEMENT MEDICALISE POUR PERSONNES AGEES																					
680	8720 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR HANDICAPES MENTAUX ET MALADES MENTAUX																					
681	8720 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR TOXICOMANES																					
682	8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR HANDICAPES PHYSIQUES																					
683	8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES																					
684	8790 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTES ET AUTRE HEBERGEMENT SOCIAL																					
685	8790 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN DIFFICULTES																					
686	8810 - ACCUEIL OU ACCOMPAGNEMENT SANS HEBERGEMENT D'ADULTES HANDICAPES OU DE PERSONNES AGEES																					
687	8810 - AIDE A DOMICILE																					
688	8810 - AIDE PAR LE TRAVAIL																					
689	8891 - ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS																					
690	8891 - ACCUEIL OU ACCOMPAGNEMENT SANS HEBERGEMENT D'ENFANTS HANDICAPES																					

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 3 – ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

[illegible]

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

[illegible]

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB-Nearly zero-emission building, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens

ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T																													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			
		Dont utilisation du produit			Dont transitoire			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit		
		Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant			Dont habilitant		
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	18,54%	0,41%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	18,54%	0,41%	0,00%	0,02%	0,00%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)																														

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 326 438	0%	1 326 438	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	798 121 809	5%	798 120 816	5%	993	0%
8	Total ICP applicable	16 717 607 516	100%	16 717 607 516	100%	16 717 607 516	100%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	277 775	0%	277 775	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2 220 069	0%	2 220 069	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	818 258 036	5%	818 253 480	5%	4 555	0%
8	Total ICP applicable	16 717 607 516	100%	16 717 607 516	100%	16 717 607 516	100%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 326 438	0%	1 326 438	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	798 121 809	100%	798 120 816	100%	993	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	799 448 247	100%	799 447 254	100%	993	0%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	277 775	0%	277 775	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2 220 069	0%	2 220 069	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	818 258 036	100%	818 253 480	100%	4 555	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	820 755 880	100%	820 751 325	100%	4 555	0%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 005 703	0%	1 005 703	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	67 843	0%	67 843	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 553 127 524	33%	5 551 835 490	33%	1 292 034	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	5 554 201 070	33%	5 552 909 035	33%	1 292 034	0%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	503 919	0%	503 919	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	30 152	0%	30 152	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 153 290 765	31%	5 153 275 948	31%	14 817	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	5 153 824 836	31%	5 153 810 019	31%	14 817	0%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignées publiés par les clients).

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	16 797 285	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	16 797 285	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	9 259 181	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	16 797 285	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	10 304 307 163	62%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	10 363 958 199	62%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	16 797 285	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 538 104	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 027	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	10 718 690 385	64%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	10 743 026 800	64%

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTÈRE

Dans ce tableau, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration
consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
7 route du Loch - 29000 Quimper

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 14-30550101 et
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Normandie et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (« private company limited by
guarantee »).

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

7 route du Loch - 29000 Quimper

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre portent sur l'exercice 2022

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-3056101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

3



Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte));
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité [consolidante]
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 13 mars 2024

KPMG S.A.



Signé par **Audrey Monpas**
Audrey Monpas
Associée



Signé par **Christophe Coquelin**
Christophe Coquelin
Associé



Signé par **Simon Lubais**
Simon Lubais
Expert ESG



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Résultats des enquêtes RH

Mise en place d'une démarche en faveur de la mixité

Création d'un dispositif d'accompagnement à la clientèle fragile

Mise en place d'un accord mobilité

Définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone

Existence d'une politique crédits intégrant des critères ESG

Financement de projets d'énergies renouvelables

Accompagnement de projets associatifs

Mise en place de « plan d'actions mutualistes » dans les Caisses locales

Mise en place d'un plan de communication « réflexe éthique »

Existence d'un code de conduite

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Nombre de jours de formation

Index égalité homme femme

Pourcentage de salariés en situation de handicap

Evolution du nombre de clients en situation de fragilité

Emissions de CO₂ liées à l'énergie

Emissions de CO₂ liées aux déplacements

Emissions de CO₂ liées aux financements associés

Réalizations de crédits « Gamme verte » (entreprises et collectivités)

Indice d'Engagement Sociétal

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

7



Evolution du nombre de votants en Assemblée Générale de Caisse Locale

Evolution du nombre de jours de formation des administrateurs des Caisses Locales